



Rapport Financier Annuel 2018

Sommaire

- Rapport de Gestion
- Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise
- Déclaration de Performance Extra-Financière
- Comptes annuels
 - Compte de résultat
 - Bilan
 - Annexe
 - Filiales et Participations
- Comptes consolidés
 - Compte de résultat consolidé
 - Etat de situation financière consolidée
 - Tableau de flux de trésorerie consolidé
 - Variation des capitaux propres consolidés
 - Annexe
- Rapport des commissaires aux comptes sur :
 - les comptes annuels,
 - les comptes consolidés
 - les conventions réglementées
 - la déclaration de performance extra-financières
- Attestation du rapport financier annuel



RAPPORT DE GESTION 2018

Plan du rapport

1 - Description de l'Activité 2018.....	3
2 - Explosifs et Produits Chimiques – Comptes Sociaux.....	4
3 - Comptes Consolidés.....	5
4 - Situation Financière	6
4-1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	6
4-2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	7
4-3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement	7
4-4 Variation de trésorerie	8
4-5 Financement.....	8
4-6 Information sur les délais de paiement (comptes sociaux)	9
5 - Facteurs de risques et incertitudes	10
5-1 Risque d'augmentation du prix des matières premières, notamment le nitrate d'ammonium.....	10
5-2 Risque Juridique	11
5-3 Risque de liquidité	11
5-4 Risque politique.....	12
6 - PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	13
6.1 – Objectifs de la Société assignés au contrôle interne	13
6.2 – Organisation du contrôle interne – Les acteurs.....	13
6.3 – Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	15
6.4 – Autres procédures et systèmes permettant de réduire les risques opérationnels	16

7 - Faits marquants en 2018	17
7-1 Contrat de démantèlement d'une Raffinerie à Dunkerque.....	17
7-2 Renouvellement du contrat SMB.....	17
7-3 Cession du terrain de Billy Berclau.....	17
7-4 Cession d'une partie de la participation d'EPC dans la Joint Venture AREX (EAU).....	18
7-5 Prolongation du Crédit Renouvelable Confirmé	18
7-6 Signature d'un contrat en Suède	18
8- Evolution de l'activité par zone géographique	20
8-1 Zone Europe-Amérique	20
8-2 Zone Afrique Moyen Orient.....	21
9 - Evolution des principales filiales	22
9-1 EPC-UK	22
9-2 EPC FRANCE.....	22
9-3 OCCAMAT	22
9-4 ATD.....	23
9-5 EPC SVERIGE.....	23
10 - Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice.....	23
10-1 Important contrat en région parisienne pour EPC Démolition	23
11 - Recherche et Développement	25
12 - Perspectives 2019.....	25
13 - Actionnariat et Franchissement de seuil	26
14 - Transactions sur titres.....	26
15- Prises de participation	27
16 - Résultat social – Affectation du résultat	28
17 - Projet de résolutions pour l'AGO du 20juin 2019.....	29

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis pour vous exposer, d'une part, l'activité de notre Société et des sociétés du Groupe pendant l'exercice écoulé, les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir et, d'autre part, vous présenter et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes consolidés du Groupe et ceux de notre Société, afférents au cent vingt quatrième exercice social clos le 31 décembre 2018.

1 - DESCRIPTION DE L'ACTIVITE 2018

L'activité

L'année 2018 restera comme une année contrastée pour le groupe EPC.

Le premier semestre a été compliqué. Mauvaises conditions météorologiques en Europe, négociations tendues avec un client chinois important en Guinée, problèmes techniques sur certains produits d'amorçage, perte de contrats au Canada, entrée d'un nouveau concurrent sur le marché Italien, ont mis les équipes du groupe sous tension.

Face à ces difficultés le groupe EPC a montré sa résilience et sa capacité de réaction rapide. En mai EPC Guinée signe un nouveau contrat avec SMB, EPC Canada procède à une restructuration de ses équipes tout en développant sa stratégie de présence commerciale sur le marché québécois, les difficultés techniques sont résolues en proximité constante avec les clients, la stratégie service se développe en Italie pour retrouver de la différenciation créatrice de valeur.

Ce premier semestre s'est terminé toutefois sous de bons auspices avec la vente du terrain de Billy-Berclau en discussion depuis plusieurs années qui génère une plus-value substantielle.

Le deuxième semestre est nettement plus favorable.

Les longues discussions sur la JV AREX aux émirats se concluent à la satisfaction des deux parties, le nouveau partenaire renforce sa participation mais la gouvernance est clarifiée et la signature d'un contrat de licence permet d'assurer le développement de la filiale sur le long terme avec une juste rémunération d'EPC.

Dans le secteur des explosifs, les filiales françaises, belges et espagnoles profitent d'une meilleure conjoncture et consolident leur performance. La Suède termine bien l'année avec un contrat important signé dans le secteur des travaux publics.

Les deux principaux développements géographiques du début des années 2010 (MCS en Arabie Saoudite et EPC Côte d'Ivoire) arrivent en phase de maturité et commencent significativement à générer du résultat.

Portée par la remontée des prix du pétrole et une politique commerciale plus diversifiée, l'activité Additifs Diesel repart à la hausse. La restructuration menée en 2017 porte également ses fruits.

La Démolition confirme sa bonne santé avec une nouvelle année record de chiffre d'affaire à plus de 80 Millions d'€

A noter également que deux projets d'investissements d'envergure se sont déroulés sur 2018. D'une part la construction de la nouvelle usine au Maroc, et d'autre part la réalisation d'une nouvelle ligne de production de matrice chez EPC-UK.

Les performances

Sur l'ensemble de l'année le chiffre d'affaires ressort en très léger recul (-1,2%) à taux de change et périmètre constant et (-2%) en terme réels.

Impacté par un début d'année compliqué, le résultat opérationnel courant baisse à 14,6 M€ contre 18,7 M€ en 2017 intégrant une contribution négative d'EPC Canada de 3 M€.

Le résultat net part du groupe baisse également à 7,1 M€ contre 9,5 M€ en 2017

Grâce à la bonne tenue de distributions de dividendes en provenance des JV, la Marge Brute d'Autofinancement est restée quasiment stable à 18 M€ contre 18,5 M€ en 2017. Ceci a permis, malgré un programme d'investissement particulièrement important, de poursuivre la politique de distribution de dividende tout en reprenant le désendettement du groupe.

2 - EXPLOSIFS ET PRODUITS CHIMIQUES – COMPTES SOCIAUX

Le chiffre d'affaires s'élève à un montant de 8,1 M€ légèrement en progression par rapport aux 8 M€ de 2017. Il s'agit essentiellement d'une refacturation des services rendus au titre des frais de siège.

Le résultat d'exploitation est stable à -2,6 M€ en 2018 contre une perte de -2,5 M€ en 2017.

Le résultat financier s'établit à 12,1 M€ en nette amélioration par rapport aux 8,1 M€ de 2017 grâce à l'augmentation des dividendes versés par certaines filiales, notamment AREX (qui a versé un dividende exceptionnel en juillet 2019 sur le résultat du premier semestre), EPC France qui a versé ses premiers dividendes et Nitrokemfor Guinée.

Le résultat exceptionnel de 3,3 M€ intègre la plus-value sur les titres AREX et sur la cession du terrain de Billy-Berclau.

Après prise en compte d'un produit d'impôt de 0,8 M€ lié à l'intégration fiscale et une charge d'impôt exigible de 0,4 M€, le résultat net progresse fortement avec un profit pour 2018 de 13,3 M€ contre un profit de 6,5 M€ en 2017.

3 - COMPTES CONSOLIDES

Pour mémoire, les entreprises associées Arex, Kemek, Kemek US, Modern Chemical Services, Nitrokemine Guinée et Société de Minage en Guinée sont consolidées par mise en équivalence.

Le chiffre d'affaires du Groupe, à fin 2018, s'élève à 322 M€ en baisse de 2% par rapport aux 329 M€ de l'exercice 2017. A taux de change et périmètre constant, on constate une baisse de 1,2%.

(non Audité)			Variation	
	à fin décembre 2018	à fin décembre 2017	Réelle	à taux de change et périmètre constants*
En milliers d'euros				
Europe Amérique	284 527	282 545	0,7%	1,5%
Afrique Moyen-Orient	70 561	79 739	-11,5%	-7,5%
Activité Consolidée (yc co-entreprises)	355 088	362 284	-2,0%	-0,4%
Europe Amérique	271 955	270 301	0,6%	1,4%
Afrique Moyen-Orient	50 533	58 792	-14,0%	-13,4%
Chiffre d'Affaires (hors co-entreprises)	322 488	329 093	-2,0%	-1,2%

La variation à périmètre et taux de change constant est calculée en convertissant les chiffres 2017 aux taux de change moyen mensuel 2018 et en ajoutant (ou retranchant) aux chiffres 2017 les entrées (ou sortie) de périmètre.

Le résultat opérationnel courant avant mises en équivalence s'établit à 9,7 M€, soit 3% du chiffre d'affaires en retrait par rapport à 2017 (13,1 M€ et 4% du Chiffres d'affaires).

La quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence qui concerne nos activités en co-entreprises progresse. La contribution qui était de 5,6 M€ en 2017 s'établit à 5,3 M€ en 2018.

Le résultat opérationnel courant incluant la part des mises en équivalence s'établit à 14,6 M€ contre 18,7 M€ en 2017 soit une baisse de -22%.

Après prise en compte des éléments non récurrents 2018 (frais de restructuration) (0.4 M€)), le résultat opérationnel s'élève à 14,2 M€ contre 17,5 M€ en 2017.

Le coût de l'endettement financier s'établit à -2,7 M€ contre -2,6 M€.

Les autres produits et charges financiers s'améliorent, passant de -2,4 M€ en 2017 à -1,3 M€ en 2018 grâce à la nette amélioration du résultat de change et à la stabilité des taux d'actualisation sur les provisions environnementales.

Enfin, l'impôt (y compris la CVAE) augmente légèrement à 2,9 M€ contre 2,6 M€. Les sociétés appartenant à l'intégration fiscale française améliorent leur résultat. Elles

commencent à payer de l'impôt cette année du fait de la limitation de l'imputation de déficit antérieurs.

Le résultat net consolidé 2018 s'établit à 7,4 M€, à comparer à un résultat de 9,8M€ en 2017.

4 - SITUATION FINANCIERE

4-1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

en milliers d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2016
Résultat net consolidé	7 417	9 780	10 358
Elim. du résultat des mises en équivalence	- 5 299	- 5 636	- 5 236
Elim. des amortissements et provisions	8 830	8 713	10 240
Elim. des autres produits et charge sans influence sur la trésorerie	-905	541	1 070
Dividendes reçus des co-entreprises	8 010	5 073	4 372
Marge brute d'autofinancement	18 053	18 471	20 804
Variation de BFR	-3 281	1 269	-9 177
Elim. du coût de l'endettement financier	2 655	3 161	2 741
Elim. De la charge d'impôts	2 869	2 644	3 270
Impôts Payés	- 2 096	-3 933	- 2 772
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	18 200	21 612	14 866

Le flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles s'établit en 2018 à 18,2 M€ contre 21,6 M€ en 2017.

La Marge Brute d'Autofinancement baisse légèrement sous l'effet de la baisse du résultat net compensé par une augmentation des dividendes reçus des JV. Elle s'établit à 18,1 M€

Le BFR augmente légèrement cette année (3,2 M€). Cette variation s'explique par la forte augmentation de l'activité fin 2018. Le chiffre d'affaire sur le quatrième trimestre 2018 a été supérieur de 10,3% au chiffre d'affaire du quatrième trimestre 2017.

4-2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

en milliers d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2016
Incidences des variations de périmètre	1 139	-963	-8 155
Acquisition d'immobilisations	- 15 478	- 14 993	- 8 839
Variation des prêts et avances consenties	717	-1 227	922
Cessions d'immobilisations et actifs financiers	3826	1 207	2 066
Autres			12
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-9 796	-15 976	-14 034

Les variations de périmètre en 2018 correspondent au flux de trésorerie liés à la cession de 20% des titres AREX

Les acquisitions d'immobilisations sont à nouveau élevées cette année avec plusieurs projets importants en complément des investissements de renouvellement. Si l'on rajoute les investissements réalisés en crédit-bail, les investissements 2018 se sont élevés à 18,9 M€ contre 17,6 M€ en 2017.

Les principaux projets financés en 2018 sont :

- Les travaux sur la nouvelle usine au Maroc.
- La construction de la nouvelle ligne d'émulsion chez EPC UK
- L'acquisition de nouvelles foreuses en Guinée sur le contrat CBG

4-3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

en milliers d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2016
Emission d'emprunts	12 058	26 357	22 407
Remboursement d'emprunts	- 16 419	- 23 325	- 15 677
Remboursement crédit vendeur	-	-6 571	0
Intérêts financiers versés	- 2 758	- 3 242	- 2 501
Transactions entre actionnaires	-	- 5	- 681
Dividendes payés	- 2 237	- 2 226	- 1 610
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	- 9 356	- 9 012	- 2 038

Le groupe a procédé au remboursement de l'obligation MICCADO en novembre 2018.

4-4 Variation de trésorerie

en milliers d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2016
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	18 200	21 612	14 866
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	- 9 796	- 15 976	- 14 034
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	- 9 356	- 9 032	2 038
Incidence des écarts de change et autres	-552	-606	-394
Variation de la Trésorerie	- 1 504	- 4 002	2 476
Trésorerie d'ouverture	8 873	12 875	10 399
Trésorerie de clôture	7 369	8 873	12 875

Les excédents de trésorerie structurelle en Suède ont été rapatriés en France au sein de la centralisation de trésorerie, permettant ainsi d'optimiser la position d'endettement court terme.

4-5 Financement

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2016
Dettes financières non courantes	41 393	44 096	38 516
Dettes financières courantes (hors découverts bancaires)	24 076	22 464	21 773
Découvert	2 678	2 131	1 192
Total dettes financières	68 147	68 691	61 481

Malgré l'important programme d'investissement 2018 et la baisse de la rentabilité. La bonne génération de trésorerie, la cession du terrain de Billy Berclau et de 20% des titres AREX ont permis de réduire l'endettement de 1,2 M€.

4-6 Information sur les délais de paiement (comptes sociaux)

Factures reçues et émises non réglées au 31/12/2018 dont le terme est échu													
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4)													
Factures reçues non réglées au 31/12/2018 dont le terme est échu						Factures émises non réglées au 31/12/2018 dont le terme est échu							
						Montants en Euros							
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées						2						59	
Montant total HT des factures concernées						638 550	245	638 795	115 700	35 700	115 700	572 421	839 521
Pourcentage du montant total HT des achats de l'exercice						5,89%	0,00%	0,00%	0,00%	5,89%			
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice								1,18%	0,37%	1,18%	5,86%	8,60%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues						1						NEANT	
Montant total HT des factures exclues						42 400						NEANT	
(C) Délais de paiement de référence utilisés													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						Contractuel : 60 jours						Contractuel : 30 jours le 15	

5 - FACTEURS DE RISQUES ET INCERTITUDES

Depuis cette année, et conformément aux exigences de l'article L.225-102-1 le groupe réalise une déclaration de performance extra financière. Les principaux risques opérationnels auxquels le groupe doit faire face sont les suivants :

- Gestion des fournisseurs critiques
- Prévention des accidents Industriels
- Alternative suite à la fermeture d'une solution logistique à l'exportation
- Anticipations des conséquences d'une Pandémie
- Maitrise d'une défaillance informatique.

Pour avoir une description détaillée de ces risques et des politiques mises en place par le groupe pour y faire face, le lecteur est invité à se rapporter à la DPEF.

La présente section se concentrera donc sur les risques financiers qui ne sont pas traités dans la DPEF.

5-1 Risque d'augmentation du prix des matières premières, notamment le nitrate d'ammonium.

Le groupe EPC dans son activité de production d'explosifs utilise le Nitrate d'Ammonium, qu'on va retrouver sous forme solide ou liquide dans ses principaux produits notamment le Nitrate Fuel, l'Emulsion Vrac et l'Emulsion Encartouchée.

Cette matière première est produite le plus souvent par des producteurs d'engrais, le nitrate d'ammonium (ou nitrate technique) étant un sous-produit des engrais. Le prix de cette matière première est d'ailleurs partiellement corrélé avec l'indice FERTECON. Cet indice connaît des fluctuations relativement importantes.

Afin de minimiser ce risque pour le groupe plusieurs actions sont menées :

- Les approvisionnements en nitrate sont sécurisés à travers des contrats cadre signés avec les principaux acteurs du secteur permettant de garantir un approvisionnement quelles que soient les conditions du marché.
- Une politique d'approvisionnement est menée afin d'identifier, de qualifier et de référencer plusieurs fournisseurs potentiels afin d'éviter de se retrouver en situation de dépendance par rapport à un seul fournisseur.
- Les contrats pluriannuels signés avec nos clients contiennent des clauses de révision de prix annuel qui permettent d'amortir les augmentations de prix.
- les variations de prix du nitrate sont systématiquement prises en compte dans le cadre des renégociations des contrats annuels pour justifier l'évolution du prix de nos produits d'une année sur l'autre.

Aucune de ces actions ne permet une couverture parfaite.

Le groupe est également exposé marginalement au prix du fuel qui constitue à la fois une matière première pour la production d'explosifs et un carburant pour les engins de chantier utilisés dans l'activité forage minage et démolition.

5-2 Risque Juridique

Le groupe a subi en 2008 la faillite d'une de ses filiales, la société STIPS TI, et des deux filiales de celles-ci, U2C et Hydrau Meca Services.

Comme déjà mentionné dans les précédents rapports financiers, le 26 octobre 2011, EPC SA et sa filiale Demokrite ont été assignées devant le Tribunal de Grande Instance de Thionville avec les anciens dirigeants des sociétés STIPS TI et U2C, qui sont en liquidation judiciaire depuis le 15 octobre 2008, par le liquidateur de celles-ci.

Le liquidateur a évalué l'insuffisance d'actif à une somme comprise entre 45 et 50 millions d'€. Dans le cadre de la procédure collective, le groupe EPC a produit pour 15 042 177 € de créances. Ces créances sont intégralement provisionnées depuis le 31 décembre 2008.

Les assignations reprochent essentiellement à EPC SA et Demokrite un prétendu soutien abusif. EPC SA et Demokrite estiment, au contraire, avoir été victimes d'escroqueries et ont déposé plainte de ce chef. Elles considèrent que les prétentions, tardives, formulées par le liquidateur de STIPS TI et U2C sont dénuées de fondement. Ses demandes n'ont donc pas fait l'objet de provision particulière dans les comptes du groupe.

A la suite de la plainte du groupe, au cours du premier semestre 2012, le Procureur de la République de Thionville a ouvert une information judiciaire des chefs d'escroquerie et d'abus de biens sociaux. Un juge d'instruction a été désigné, et EPC, Demokrite, Demosten ainsi que STIPS TI se sont constituées parties civiles.

Compte tenu de cette information judiciaire, les défendeurs à l'action du liquidateur ont demandé et obtenu, par deux jugements du 22 novembre 2012 de la chambre commerciale du Tribunal de grande instance de Thionville, un sursis à statuer dans l'attente d'une décision définitive sur le volet pénal de l'affaire. Le sursis a été reconduit depuis lors.

L'ouverture de cette information judiciaire, les mises en examen prononcées, et le sursis à statuer confortent la position d'EPC et DEMOKRITE.

Fin 2018, le juge d'instruction a avisé les parties de la fin de l'information et de la communication du dossier au Procureur de la République de Thionville pour ses réquisitions.

5-3 Risque de liquidité

Comme toute entreprise en situation d'endettement net, EPC peut potentiellement être soumis à un risque de liquidité.

Afin de prévenir ce risque le groupe dispose

- d'un contrat d'affacturage groupe d'un montant maximum de 18 M€ a été mis en place avec CGA dès 2012 pour couvrir ce besoin. Au 31 décembre 2018 le montant disponible (créance cédées) et non utilisé s'élevait à 5,3 M€.
- d'un crédit RCF immédiatement disponible et à usage multiple d'un montant de 25 M€ confirmé jusqu'au 30 janvier 2023. Au 31 décembre 2018 le montant disponible et non utilisé sur cette ligne s'élevait à 21 M€

- d'un reporting de trésorerie mensuel,
- d'une centralisation de trésorerie sur le périmètre France permettant d'utiliser les excédents de certaines filiales pour couvrir le besoin des autres.

La société a effectué une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

5-4 Risque politique

Le groupe EPC est implanté dans de nombreux pays dans le monde. Certains de ces pays peuvent connaître des situations politiques instables. Ces situations, en fonction du degré d'instabilité, peuvent engendrer pour le groupe différents types d'impact.

Cela peut causer une baisse momentanée du chiffre d'affaires liée au ralentissement global de l'activité dans le pays ou aux restrictions demandées par les autorités au transport des produits. En cas d'évènement plus sérieux, cela peut conduire à une impossibilité d'exploiter les installations du groupe soit du fait du retrait du personnel expatrié, soit de l'impossibilité pour nos agents d'avoir accès aux sites de production, et de distribution. Les difficultés peuvent également découler de l'impossibilité temporaire d'importer les matières premières ou les produits de négoce. Enfin en cas extrême, (terrorisme, guerre civile ou extérieure) cela peut se traduire par une destruction ou une confiscation définitive des installations.

Afin de se prémunir de ces risques, le groupe s'organise sur plusieurs axes :

- Diversification de son implantation géographique afin d'équilibrer ses sources de revenus.
- Analyse au cas par cas des situations politiques et des enjeux financiers pour éventuellement mettre en place une couverture « risque politique Investissement ».
- Mise en place depuis 2017 d'une police d'assurance spécifique visant à couvrir les risques liés au terrorisme dans les principaux pays d'implantation du groupe.

6 - PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

6.1 – Objectifs de la Société assignés au contrôle interne

Le Groupe EPC définit le contrôle interne comme l'ensemble des moyens mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les directions de la société mère et des filiales et l'ensemble du personnel du Groupe, permettant de contrôler et d'accroître l'efficacité des opérations du groupe et de protéger son patrimoine.

Ces moyens visent en particulier :

- la protection des actifs du Groupe,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale du Groupe,
- le respect des lois et règlements en vigueur dans chaque pays, et notamment les réglementations pyrotechniques,
- la fiabilité des informations financières,
- la prévention contre les erreurs et les fraudes.

Comme tout système de contrôle, le système en place aujourd'hui au sein du Groupe ne peut garantir de façon absolue que les risques résultant des activités du Groupe ou les risques d'erreur et de fraude sont entièrement éliminés. Les principaux risques auxquels le Groupe est confronté sont décrits dans la section Facteurs de risques et incertitudes du Rapport de gestion.

6.2 – Organisation du contrôle interne – Les acteurs

Les Directions Générales, les Responsables de Zone, Directions Financières, la Direction du Développement et le service Grand Comptes sont les principaux acteurs du système de contrôle interne que ce soit au niveau du Groupe ou de ses filiales.

Responsables de Zone

Les responsables de Zone rendent compte de la gestion des risques dans les filiales dépendant de leur zone respective devant le Président-Directeur général du Groupe.

Ils organisent au sein de leur zone les moyens de contrôle appropriés à la gestion de ces risques.

Directions Générales

Les Directions Générales rendent compte de leur gestion des risques devant les Conseils d'Administration, les Présidents de SAS ou les Gérants des sociétés du Groupe.

En conformité avec les statuts des sociétés, des délégations de pouvoirs sont définies pour la gestion des dépenses et engagements financiers.

Directions Administratives et Financières

En matière d'information financière, la Direction Administrative et Financière du Groupe :

- est en charge de la collecte et de l'analyse des données en provenance de l'ensemble du Groupe,
- centralise au niveau du Groupe le suivi des budgets et des investissements,
- établit une situation financière Groupe de l'ensemble des filiales regroupé par zone géographique.

Pour ce faire, elle est en relation étroite avec les responsables administratifs et financiers des filiales. Les échanges développés entre les différents acteurs permettent de renforcer les processus de gestion de l'information financière Groupe. Des réunions de travail sont organisées régulièrement pour présenter et expliquer :

- les nouvelles procédures,
- les décisions en matière de principes de gestion financière, d'organisation de la trésorerie et du financement,
- les évolutions en matière de programme d'assurance, de contrôle interne,
- les dernières décisions en termes de plan de reprise d'activité informatique.

La loi Breton du 26 juillet 2005 et le nouveau projet de réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers entré en vigueur en janvier 2007, ont tracé les grandes lignes de la traduction au niveau national de la Directive Transparence du Parlement Européen du 15 décembre 2004.

Face à ce nouvel environnement, la Direction Administrative et Financière s'appuie sur les compétences suivantes :

- Consolidation et Reporting,
- Contrôle Financier,
- Trésorerie et Financement,
- Comptabilité et Fiscalité,
- Systèmes d'Information,
- Juridique, Assurances et Ressources Humaines.
- Gestion du Patrimoine Immobilier

Audit Interne

La fonction Audit Interne rattachée à la Direction Générale du Groupe, assiste celle-ci dans l'évaluation de la performance des contrôles en place.

En 2018, les principales missions de l'Audit Interne ont concerné les entités suivantes :

- EPC Belgique
- MCS
- EPC Italia
- Mineex
- EPCap Ré
- EPC France
- ATD

6.3 – Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Compte tenu de la taille limitée de la plupart de ses entités, ainsi que d'un mode de gestion visant à responsabiliser les personnes qui y travaillent, le Groupe n'a pas choisi de se doter d'un Manuel de Procédures commun couvrant tous les principaux processus de l'entreprise.

Mais, devant les nouvelles exigences notamment en matière d'informations réglementées, le Groupe a mis en place un cadre de fonctionnement, repris dans les procédures couvrant :

- les opérations de pré-clôture
- le dossier permanent,
- le guide de clôture,
- l'établissement des comptes consolidés (mise à jour chaque année),
- l'établissement des budgets (mise à jour chaque année),
- la situation mensuelle Groupe,
- la gestion de la trésorerie et les règles de signatures,
- la reconnaissance du revenu,
- les contrats à long terme,
- le suivi des investissements,
- le suivi des offres commerciales remises par les filiales,
- le suivi des rémunérations au niveau du groupe et des filiales,
- la gestion des conflits d'intérêts.
- la gestion des contrôles fiscaux
- le reporting RSE

Il est à noter que la plupart de ces procédures sont partie intégrante de systèmes de gestion de la qualité certifiés ISO 9001-2000.

Mise en place d'ERP Groupe (logiciel de Planification des Ressources d'Entreprise)

Le Logiciel SAGE X3 a été déployé en Arabie Saoudite avec une mise en production avec succès en 2018.

Un changement de version important est en cours qui permet l'accès aux systèmes comptables à distance et d'ainsi faciliter les travaux de l'audit interne. La première société à mettre œuvre la nouvelle version est EPC Belgique depuis fin 2018. Le déploiement sur le périmètre France est planifié en 2019.

6.4 – Autres procédures et systèmes permettant de réduire les risques opérationnels

Mise en place d'un système de Traçabilité des produits explosifs en Europe

Le décret n°2012-1238 du 7 novembre 2012 relatif à l'identification et à la traçabilité des explosifs à usage civil modifie le code de la défense afin de transposer en droit interne la directive 2012/4/UE de la Commission du 22 février 2012 modifiant la directive 2008/43/CE du 4 avril 2008 portant mise en œuvre, en application de la directive 93/15/CEE du Conseil, d'un système d'identification et de traçabilité des explosifs à usage civil.

Afin de répondre à cette nouvelle réglementation applicable dans toute l'Europe à compter d'avril 2015, le groupe a procédé au déploiement du système développé avec la société ZETES.

Le logiciel est actuellement déployé et opérationnel dans l'ensemble des filiales européennes du Groupe EPC.

Mise en place d'une démarche PCA (Plan de Continuité d'Activité)

Le groupe a initié depuis 2015 une démarche PCA visant à mieux maîtriser les événements pouvant avoir un impact sur le groupe (Accidents, Risque naturels, Risque informatique, Changement réglementaire,...)

Cette démarche s'appuie :

- sur la politique de gestion crise existant déjà dans le groupe depuis plusieurs années ;
- sur une analyse fine des risques encourues par le groupe et de leur impact en termes d'activité ;
- sur la définition de scénarii permettant de reprendre le plus rapidement une activité normale.

La certification ISO 22301 a été obtenue pour les 5 activités critiques au niveau du groupe en novembre 2017.

La même certification ISO 22301 a été obtenue en 2018 sur les activités production d'EPC-UK et EPC France, les deux principales filiales du groupe en Europe.

Le déploiement de la certification se poursuivra en 2019.

7 - FAITS MARQUANTS EN 2018

7-1 Contrat de démantèlement d'une Raffinerie à Dunkerque

EPC Démolition à travers un groupement formé par ATD, Occamat et Occamiente a pris une importante commande à Dunkerque pour le démantèlement et la décontamination d'une raffinerie.

Ce contrat d'un montant cumulé de près de 14 M€ a été passé par la société MCD, filiale du groupe Colas en charge du démantèlement du site SRD.

Les travaux ont débuté au cours du premier semestre 2018 et se termineront fin 2019.

7-2 Renouvellement du contrat SMB

Le contrat SMB (Société des mines de Boké) en Guinée a été renouvelé en mai 2018 pour une période de 2 ans. Il comprend la fabrication sur site des explosifs et la fourniture des matières premières principales.

Le renouvellement de ce contrat par SMB (Société Chinoise exploitant la deuxième plus grande mine de Guinée), traduit la capacité du groupe à nouer des partenariats dans la durée avec ce nouveau type d'acteur, aujourd'hui très présent dans le développement minier en Afrique.

7-3 Cession du terrain de Billy Berclau

EPC SA a procédé en juin 2018 à la cession d'un important terrain situé à Billy Berclau dans la région Haut de France. Cet ancien site de production d'explosifs d'une superficie d'une cinquantaine d'hectares était sans activité depuis 10 ans.

Des discussions approfondies ont été menées avec les collectivités locales (Mairie de Billy Berclau, communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane, région Haut de France) afin de trouver un avenir à ce site.

Les collectivités ont décidé de mener sur ce site un projet de ZAC verte en vue de développer des activités économiques respectueuses de l'environnement. Le site est situé dans la Coulée verte reliant les villes de Lille à Lens. Il se situe également en bordure de canal.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet, la Communauté d'Agglomération à missionner l'Etablissement Public Foncier (EPF des hauts de France) pour procéder à l'acquisition et au réaménagement du terrain.

Ces discussions se sont déroulées dans un bon climat, l'EPF saluant les efforts réalisés par EPC (dépollution, gardiennage, entretien) pour restituer un terrain dans

les meilleures conditions. La vente proprement dite a été signée le 7 juin 2018 pour un prix de 2,7M€, l'encaissement de cette somme est intervenu au mois de Juillet.

7-4 Cession d'une partie de la participation d'EPC dans la Joint Venture AREX (EAU)

Conformément à ce qui avait été annoncé dès Juin 2017, le groupe a procédé le 18 juillet 2018 à la cession de 200 des 400 titres qu'EPC détenait dans la Joint-Venture AREX aux Emirats Arabes Unis. Ces titres ont été cédés à la Société Rak-Rock qui a concomitamment procédé au rachat de 600 titres détenus par d'autres actionnaires d'AREX. A l'issue de cette opération RAK ROK détient 80% d'AREX et EPC 20%.

L'accord de JV a été modifié afin d'adapter la gouvernance de la société à la nouvelle répartition du capital. Cet accord permet à EPC de conserver un niveau de contrôle suffisant pour que cette société continue à être mise en équivalence dans les comptes du groupe.

Par ailleurs, à cette occasion AREX a signé un bail de 99 ans afin de sécuriser l'implantation de l'usine ; AREX a également conclu un accord de Licence avec EPC Innovation qui lui permet d'avoir accès aux technologies du groupe EPC.

Il s'agit d'une étape importante dans l'histoire de cette co-entreprise, qui lui permet de continuer son développement dans d'excellentes conditions sur ce marché porteur.

7-5 Prolongation du Crédit Renouvelable Confirmé

Le 31 juillet 2018, BNPP, Société Générale et LCL ont accepté de prolonger jusqu'au 30 janvier 2023 le Crédit Renouvelable Confirmé d'un montant maximal de 25 M€, crédit qui faisait partie du nouveau financement groupe mise en place en mars 2017.

Cette prolongation traduit la confiance renouvelée des banques dans la stratégie du groupe EPC

7-6 Signature d'un contrat en Suède

EPC Sverige a signé en septembre 2018 un contrat de 3 ans avec la société de travaux publics VEIDEKKE.

Ce contrat d'une valeur d'un peu plus de 3 M€ concerne la fourniture d'explosifs pour trois contrats majeurs : un tunnel ferroviaire, un tunnel routier et l'extension de la principale station d'épuration des eaux de Stockholm.

Pour les tunnels, EPC Sverige mettra en œuvre la technologie SPUR. Il s'agit de la dernière technologie de fabrication et de chargement d'explosifs en sous-terrain mise au point par le groupe EPC.

Cette commande confirme l'excellent positionnement du groupe sur les chantiers d'envergure en souterrain, particulièrement dans le domaine des travaux publics.

8- EVOLUTION DE L'ACTIVITE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

8-1 Zone Europe-Amérique

En K€	2018	2017	2016
Activités (yc Co-entreprises)	284 527	282 545	265 302
Résultat Opérationnel Courant	7 738	11 036	10 191

L'activité de la zone a été en légère progression cette année (+1%).

Après un début d'année difficile marqué par des intempéries marquées, la conjoncture s'est progressivement améliorée, pour s'inscrire nettement à la hausse sur le quatrième trimestre.

L'activité reste bien orientée sur le marché Français des explosifs. L'activité en carrière est bonne grâce notamment aux travaux du Grand Paris. Depuis cet été, l'export est porté par les exportations directes sur la Guinée suite à la renégociation du contrat avec SMB. EPC Belgique réalise une excellente année avec un chiffre d'affaire en hausse de plus de 15% sur l'année. L'Espagne réalise également une bonne année, dans un contexte économique nettement plus favorable. Ceci permet de compenser la baisse du marché Italien, impacté par la mauvaise conjoncture et l'entrée d'un nouveau concurrent.

L'activité explosifs et forage minage au Royaume Uni est en retrait par rapport à l'année dernière. Les difficultés techniques rencontrées au premier trimestre ont conduit à une petite diminution de la part de marché EPC dans un marché global stable. Le chiffre d'affaires dans les additifs diesel a repris sa progression (impact volume et matière première). A taux de change constant l'activité reste stable en Suède comparée à 2017. Le très bon 4^{ème} trimestre permettant de compenser un début d'année morose. L'Irlande progresse de 5% sur l'exercice dans un marché porteur.

Les Etats-Unis sont en légère baisse. EPC Canada est très en retrait par rapport à 2017 suite à la perte de deux contrats miniers fin 2017.

L'activité démolition portée par de nouvelles prises de commande dans le secteur industriel termine l'année en progression de 1% à plus de 88 M€ de chiffre d'affaires consolidé. Le secteur du recyclage des déchets du bâtiment confirme son dynamisme grâce à la montée en puissance du nouveau centre d'enfouissement acquis en 2017.

Après trois ans de croissance ininterrompue, la rentabilité de la zone s'est tassée en 2018 pour atteindre 3% du chiffre d'affaire (contre 3,9% en 2017).

L'activité démolition a vu sa rentabilité baisser malgré une bonne maîtrise des marges. Elle a été pénalisée par la dégradation de la conjoncture dans le bâtiment en région qui a pesé sur les prix.

La rentabilité des autres activités sur la zone a connu une évolution contrastée. Les filiales Italiennes ont enregistré des baisses de marge significatives du fait de l'entrée

du nouveau concurrent, tout comme le Royaume Uni qui a été pénalisé par la baisse de rémunération sur les Additifs Diesels. En revanche l'activité Explosifs en France et en Belgique réalise à nouveau un bon exercice en termes de rentabilité et maintiennent leur performance.

Malgré la forte baisse d'activité enregistrée, EPC Canada a réussi à contenir sa perte opérationnelle qui s'est élevée à 3 M€ dans un contexte de restructuration des équipes et de redéploiement commercial. Un travail important est en cours pour prendre pied sur le marché québécois tant en mine qu'en carrière.

La cession du terrain de Billy Berclau a permis de dégager une plus-value 1.5 M€

Enfin EPC Innovation est resté un contributeur significatif au résultat cette année, grâce notamment à la marge dégagée sur la vente d'équipements à des tiers.

8-2 Zone Afrique Moyen Orient

En K€	2018	2017	2016
Activité (yc co-entreprises)	70 561	79 739	75 018
Résultat Opérationnel Courant	8 033	8 695	10 957

L'année 2018 a été marquée par une baisse significative de l'activité (-12%).

C'est la suspension puis la renégociation du contrat SMB en Guinée qui explique l'essentiel de cette baisse. Les ventes de Nitrate sont aujourd'hui assurées par EPC France en direct.

L'activité progresse nettement au Sénégal par rapport à 2017 dans un contexte économique porteur, notamment dans les travaux publics.

L'activité en Côte d'Ivoire a tenu ses promesses avec une croissance de 22% sur l'exercice. La conjoncture a été bonne dans les carrières et les deux contrats miniers ont générés des volumes importants.

Le Gabon et le Cameroun, en revanche, ont souffert cette année d'un climat politique incertain qui a pesé sur les projets d'infrastructure.

Au Maroc, la bonne tenue de l'activité de forage minage n'a que partiellement compensé la baisse de l'activité explosifs, conséquence d'une plus grande sélectivité dans le choix des clients.

MCS termine 2018 en hausse de plus de 20% sur l'année (à taux de change constant), grâce à une activité export très dynamique et à la montée en puissance de la nouvelle ligne d'assemblage de détonateurs. A périmètre constant, l'activité d'AREX aux Emirats Arabes Unis est en progression de 2.5% par rapport à 2017.

La rentabilité reste stable en pourcentage à 11%.

La nette augmentation de la rentabilité en Cote d'Ivoire, liée à la bonne utilisation des capacités de production à l'usine d'OKO est compensée par la baisse de rentabilité en Guinée liée aux faibles volumes et à des conditions d'exploitation peu favorables sur le contrat CBG.

9 - EVOLUTION DES PRINCIPALES FILIALES

9-1 EPC-UK

Le chiffre d'affaires progresse légèrement au Royaume-Uni pour s'établir à 68,2 M£ (77 M€), contre 63,5 M£ (72,6M€) en 2017.

C'est la progression chiffre d'affaires de l'activité Additifs Diesel qui explique l'essentiel de cette hausse. Les autres activités sont restées stables.

Le résultat est en baisse marquée passant de 2,4 M£ (2,7 M€) à 0,6 M£ (0,7 M€) en 2018. Cette baisse s'explique d'une part par la baisse des marges dans l'activité Additifs Diesel suite à la renégociation du contrat avec le client principal intervenue fin 2017 et d'autre part par les problèmes techniques rencontrés sur certains produits explosifs en mars-avril 2018. Ces problèmes sont aujourd'hui résolus.

Le résultat financier est stable à -0,4 M£.

Après de l'impôt, le résultat net ressort à 0,1 M£ (0,1M€), contre 1,3 M£ (1,5M€), en 2017.

9-2 EPC FRANCE

L'exercice 2018 a été marqué par une hausse de 3,3% du chiffre d'affaires à 64,9 M€. Le marché domestique a été dynamique cette année grâce notamment à la bonne tenue de l'activité en carrière liée aux chantiers du Grand Paris. L'activité export a été portée par la renégociation du contrat SMB qui prévoit la fourniture de certains produits directement depuis la France.

Le résultat d'exploitation baisse passant de 3,5 M€ à 2,5 M€. Pour mémoire le résultat 2017 comprenait un profit non récurrent correspondant au remboursement d'assurance ayant un impact de 0.7M€. Au-delà, cette baisse traduit le caractère plus compétitif des marchés à l'export. Les chantiers exports de travaux publics, à plus fort contenu technologique, commencent à prendre le relais.

Après prise en compte du résultat financier et du résultat exceptionnel, et de l'impôt le résultat net ressort en bénéfice de 3,0 M€, contre un bénéfice de 3.4 M€ en 2017.

9-3 OCCAMAT

L'activité a été en baisse en 2018 à 29,3 M€ après un exercice 2017 exceptionnel à 36 M€. Le marché de la construction de logement a été assez morose sauf en région parisienne. Cette moindre activité a conduit à un résultat d'exploitation en baisse à 0,3 M€ contre 0,9 M€ en 2017. Les marges sur affaire restent maîtrisées, mais la société a également pâti d'un moindre taux d'utilisation de ses équipements.

Le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 0,2M€, à comparer au 0,8 M€ de l'année précédente.

9-4 ATD

ATD a vu se poursuivre la forte progression de son activité en 2018 avec un chiffre d'affaires à 31,6 M€ à comparer à 27,1 M€ en 2017. ATD a continué à capter des affaires d'envergures (Raffinerie de Dunkerque notamment) qui, ajoutées à un courant d'affaire régulier dans le domaine industriel, lui ont permis d'avoir toute l'année un bon niveau d'activité.

Le résultat d'exploitation baisse légèrement à 1,8 M€ contre 2,2 M€ en 2017. Cette évolution traduit la capacité d'ATD à maîtriser ses marges sur des affaires enregistrées dans un contexte de forte concurrence sur les prix.

Après prise en compte de l'intéressement, de la participation et de l'impôt, le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 1,2 M€ contre 1,3 M€ en 2017.

9-5 EPC SVERIGE

Le chiffre d'affaires d'EPC SVERIGE baisse légèrement en 2018 à 183,7 MSEK (17,9 M€), contre 184,4 MSEK (19,1 M€) en 2017. Le marché des carrières est resté bien orienté en revanche, le principal client minier a vu son activité handicapée par des problèmes techniques qui n'ont pas permis à EPC Sverige de fournir autant de produit que l'année précédente. Le marché des TP a été très dynamique, EPC Sverige a pu enregistrer des commandes importantes en fin d'année qui seront réalisées en 2019.

Malgré son dynamisme, ce marché reste compétitif du fait de la multiplicité des opérateurs dans le secteur des explosifs. La forte baisse du SEK en cours d'année a pesé sur la marge des produits importés. Le résultat d'exploitation diminue à 10,3 MSEK (1 M€) contre 19,2 MSEK (2 M€) en 2017.

Après prise en compte du résultat financier, du résultat exceptionnel et de l'impôt, le résultat net ressort nettement positif à 7,9 MSEK (0,8 M€) contre un profit de 5,9 M SEK (0,6M€) en 2017.

10 - EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

10-1 Important contrat en région parisienne pour EPC Démolition

Le groupe EPC à travers ses filiales ATD et OCCAMAT réalise actuellement le démantèlement des installations périphériques d'une importante centrale thermique située en région parisienne.

Cette opération attribuée par un des acteurs majeurs de l'énergie, consiste à désamianter et démanteler les installations d'alimentation en charbon et les process

industriels de traitement des suies et des fumées (hors cheminées) de cette centrale thermique désaffectée depuis plusieurs années.

Les travaux qui ont démarré récemment s'élèvent à près de 8 millions d'Euros et doivent durer 2 ans, mobilisant une équipe de 5 ingénieurs à temps plein et plus de 50 opérateurs.

Le démantèlement va générer 12 000 tonnes de ferraille qui seront revalorisées à proximité du chantier. Une exigence particulière est demandée sur le suivi et la traçabilité des déchets afin de permettre leur recyclage dans des conditions optimales.

11 - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'activité R&D s'est orientée cette année sur la mise au point de nouveaux procédés de fabrication d'émulsion encartouchée. Le programme doit permettre au groupe de disposer d'une technologie simple et facile à installer pour servir des marchés isolés ou de faible volume. L'objectif est de pouvoir s'affranchir de contraintes logistiques de plus en plus strictes sur le transport des matières dangereuses.

En parallèle un effort particulier a été apporté à la modernisation de la suite logiciel EXPERTIR afin d'améliorer son interopérabilité avec les équipements sur site (foreuses et Unités Mobiles de Fabrication) en surface mais aussi en souterrain.

Divers outils de collecte et de mises à disposition de données sont également en cours de développement.

Enfin le groupe poursuit un programme de recherche important sur les composants chimiques de ses formulations avec pour objectif d'améliorer la performance des recettes tout en réduisant les coûts.

12 - PERSPECTIVES 2019

Sur la zone **Europe-Amérique**, un effort particulier sera mis en 2019 sur le rétablissement de la rentabilité de deux pays : le Canada et l'Italie qui pèsent sur la rentabilité de la zone.

- L'Italie doit faire face à une concurrence accrue sur les prix, dans un marché caractérisé par des coûts de distribution élevés. Une rationalisation de nos moyens est en cours. Elle s'accompagne également d'une offre de service intégré pour atteindre un positionnement différenciant.
- Le Canada se confirme comme un marché à très fort potentiel. Un plan d'investissement a été approuvé pour permettre à EPC Canada de disposer des bons moyens de production au bon endroit. Des ressources humaines importantes sont également déployées pour saisir les nombreuses opportunités techniques et commerciales qui se présentent. Les premières autorisations pour notre nouvelle implantation au Québec ont été obtenues en ce début d'année.

La performance d'EPC **Démolition** confirme, année après année la pertinence de sa stratégie de montée en gamme. L'intégration dans les filières de recyclage des déchets du bâtiment est aujourd'hui identifiée comme un facteur clef de succès dans un contexte de renforcement de la réglementation.

Le positionnement du groupe sur la zone **Afrique Moyen Orient** doit lui permettre de mieux tirer parti du potentiel de croissance. L'arrivée de nouveaux concurrents constitue un défi important qui nous amène à faire évoluer notre présence sur le marché. Un double mouvement est à l'œuvre chez EPC :

- Augmenter la part de fabrication locale pour disposer de produit compétitif adapté à l'attente des opérateurs.

- Enrichir l'offre avec des services à haute valeur ajoutée depuis les centres d'expertises du groupe en Europe.

Cette offre combinée nous permettra d'envisager un développement sur de nouvelles géographies.

13 - ACTIONNARIAT ET FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Identité des actionnaires détenant plus de 5 % du capital de la Société en 2018:

<u>Société E.J. BARBIER (1)</u>	
<u>% actions (à la connaissance de la société) :</u>	<u>67,45%</u>
<u>% droits de vote lors de l' AGO du 28/06/18</u>	<u>82,98%</u>
<u>Société CANDEL & PARTNERS</u>	
<u>% actions (à la connaissance de la société) :</u>	<u>10,10%</u>
<u>%droits de vote lors de l'AGO du 28/06/18</u>	<u>6,67%</u>

(1) E.J. BARBIER est une Société Anonyme au capital de 108.343 €, immatriculée 572 040 186 R.C.S Paris. Son objet social est l'acquisition et gestion de valeurs mobilières. Aucun actionnaire d'E.J. BARBIER ne détient plus de 20% du capital.

14 - TRANSACTIONS SUR TITRES

En 2018, selon les chiffres cumulés publiés en fin d'exercice par EURONEXT, le volume des transactions sur les actions de la Société a concerné, sur l'ensemble de l'année 404 titres, soit 0,28% des actions pour un montant en capitaux de 389 535€, ce qui représente une valeur moyenne de 839.52 € par titre.

Ces chiffres sont à comparer aux 3 301 titres échangés en 2017 pour un montant en capitaux de 2 841 825 €.

A fin décembre 2018 le cours de l'action s'élevait à 855 €, contre 930 € l'année précédente.

Le 31 décembre 2018, notre Société détenait 16.102 de ses propres actions, d'une valeur nominale de 31 € chacune, représentant 9,56 % du capital, qu'elle avait achetées au prix moyen de 153,97 €, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER						
(information nominative pour chaque dirigeant)						
	Actions			Parts de fondateurs		
	Nombre d'opérations	Nombre de titres	Montant des capitaux	Nombre d'opérations	Nombre de titres	Montant des capitaux
Société E.J. Barbier						
<i>Prêt à Madame Isabelle Chatel de Brancion</i>	1	20	-	-	-	-
<i>Restitution d'actions par Mme Charadi</i>	1	20	-	-	-	-
<i>Acquisitions</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Cessions</i>	-	-	-	-	-	-

15- PRISES DE PARTICIPATION

Le groupe EPC n'a procédé à aucune prise de participation au cours de l'exercice 2018.

16 - RESULTAT SOCIAL – AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes de l'exercice écoulé, soumis à votre approbation,
se traduisent par un bénéfice de : 13.264.112.28 €
Montant auquel il faudra ajouter le report à nouveau antérieur de : 15.475.136.54 €
Formant un total disponible de : **28.739.248.82 €**

Nous vous proposons l'affectation suivante et de distribuer au titre de l'exercice :

- Aux actions à titre de dividende (168.400 titres) 1.599.800,00 €
 - Aux parts de fondateur (29.473 parts) 533.266,67 €
- Soit un total 2.133.066,67 €**

Il reviendra alors :

- Pour l'action 9,50 €
- Pour la part de fondateur 18,09 €

Laissant un montant reportable à nouveau de : 26.606.182,15 €

A titre de comparaison les dividendes versés au titre des trois derniers exercices s'élevaient à :

	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015
Pour l'action	10,50 €	10,50 €	7,00 €
Pour la part de fondateur	20,00 €	20,00 €	13,33 €

17 - PROJET DE RESOLUTIONS POUR L'AGO DU 20JUN 2019

En résumé, nous vous proposons :

- Lecture et approbation du rapport de gestion et du rapport général des Commissaires aux comptes.
- Examen du bilan, des comptes sociaux et des comptes consolidés, du compte de résultat et annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Approbation desdits comptes et quitus de leur gestion aux Administrateurs en fonction.
- Affectation des résultats de l'exercice.
- Fixation du montant des jetons de présence.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article 225-38 du Code de Commerce et approbation en tant que de besoins lesdites opérations non encore approuvées (une résolution par convention), et renouvellement aux Administrateurs en fonction des autorisations prévues par ledit article,
- Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux mandataires sociaux, en raison de leur mandat, conformément aux dispositions de la loi Sapin 2.
- Renouvellement des administrateurs dont le mandat arrive à échéance
- Autorisation donnée au Conseil pour opérer en Bourse sur les actions de la Société en vue de régulariser les cours
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Conseil donne pouvoir au Président pour finaliser le texte des résolutions et pour accomplir les formalités de publicité légale de publicité relatives à la convocation de l'Assemblée Générale du 20 juin 2019.

Fait à Paris, le 28 mars 2019
Le Président-Directeur général



RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 2018

Plan du rapport

1 - CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
1.1- Composition, rôle et fonctionnement du Conseil	4
1.2 - Fréquence des réunions (art. 17 des statuts et 9 du R.I)	9
1.3 - Convocations des administrateurs (art. 17 des statuts)	10
1.4- Information des administrateurs (art. 12 du R.I).....	10
1.5 – Présidence des séances du Conseil (art. 17 des statuts)	10
1.6 – Sujets traités	10
1.7 - Procès-verbaux des réunions.....	11
1.8 – Comités spécialisés du Conseil d'Administration.....	11
2 –CONVENTIONS CONCLUES ENTRE DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE (ART. L.225-37-4 2° C.COM).....	13
3 – TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (ART. L.225-37-4 3° C.COM).....	14
4 – ELEMENTS SUCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ART. L.225-37-5 C.COM).....	14
4.1. Structure du capital de la société.....	14
4.2. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions visées par l'article L.233-11 du code de commerce	14
Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.	14
4.3. Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance.....	14
4.4. Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux	14
4.5. Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	15
4.6. Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	15
4.7. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société	15
4.8. Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions	15
4.9. Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts	16
4.10. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.....	16
5 - REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	16
5.1 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.....	16
5.2 Projet de résolutions relatif au say on pay.....	19
5.3 Rémunérations des dirigeants.....	19

1 - CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a décidé d'adopter le code de gouvernance MiddleNext en 2012 et l'applique dans son ensemble tel que modifié en septembre 2016. Le code MiddleNext a été conçu spécialement pour répondre aux préoccupations des entreprises cotées de taille moyenne notamment celle disposant d'un actionnaire de référence. Il est apparu pertinent au Conseil de se référer à ce code qui a été déjà adopté à ce jour par de très nombreuses entreprises cotées de taille moyenne.

Le Conseil d'Administration a décidé de se doter de trois Comités (Comité d'audit, Comité des rémunérations et Comité stratégique).

Le Règlement intérieur a essentiellement pour objet de préciser :

- les règles relatives à la composition et au fonctionnement du Conseil d'Administration en vue d'améliorer l'efficacité des réunions et des débats, et de favoriser le bon fonctionnement des organes d'administration de la Société.

Ce Règlement intérieur contient, en outre :

- Une Charte précisant les règles de fonctionnement de chacun des comités (Comité stratégique Comité d'audit, et Comité des rémunérations)
- Une Charte de l'administrateur qui précise les droits et devoirs des administrateurs ;

En outre la société a adopté un Code de bonne conduite à l'attention des dirigeants mandataires sociaux, aux administrateurs, aux cadres dirigeants de la Société ainsi qu'à toute personne ayant un accès régulier ou occasionnel à des informations privilégiées concernant la Société et du Groupe relative aux opérations sur les titres de la Société.

Chaque administrateur adhère au règlement intérieur et au code de bonne conduite par l'acceptation de son mandat.

Les dispositions essentielles du règlement intérieur et de ses annexes sont résumées ci-après.

1.1- Composition, rôle et fonctionnement du Conseil

1.1.1 - Composition du Conseil (art. 13 et 14 des statuts)

Les statuts prévoient que le Conseil d'Administration est composé de trois à quinze membres, nommés pour une durée maximum de 6 ans (art. 13 et 14).

Le Conseil d'Administration était composé des 9 membres suivant au 31 décembre 2018 :

Nom des administrateurs	Date de nomination	Date de fin de mandat
Olivier OBST, Président-Directeur Général	23 juin 2014 (Président depuis le 1er juillet 2014)	AG 2020
Paul de BRANCION	23 juin 2014	AG 2020
Jacqueline DUTHEIL de la ROCHERE	9 juin 2016	AG 2022
Patrick JARRIER	9 juin 2016	AG 2022
Aurélien KREJBICH	28 juin 2018	AG 2021
Elisabeth LABROILLE	28 juin 2018	AG 2021
Laurent LERICHE	9 juin 2016	AG 2022
EJB représentée par Brigitte LOIR [(1)]	28 juin 2018	AG 2019
Isabelle CHATEL de BRANCION	28 juin 2018	AG 2019

Le Conseil d'Administration comprend 4 femmes, et satisfait aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes, qui fixait une proportion minimale de 40 % d'administrateurs femmes dans les Conseils d'administration des sociétés cotées à l'issue de la première Assemblée Générale qui suit le 1^{er} janvier 2017.

[(1) Le 25 juin 2018, à la suite de la démission de Madame Patrizia MARRAGHINI pour motifs personnels, le conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale la candidature, en qualité d'administrateur, de la société EJ Barbier représentée par Mme Brigitte Loir, au lieu et place de celle de Monsieur Rémi Loir, afin que le conseil d'administration continue à satisfaire les conditions de parité prévues par l'article L.225-18-1 du code de commerce. Il était prévu que cette nomination serait provisoire, le conseil d'administration s'étant engagé à rechercher une nouvelle administratrice indépendante ayant vocation à remplacer la société EJ Barbier. Cf. communiqué du 25 juin 2018].

1.1.2 Mandats des administrateurs

M. Olivier OBST Président-Directeur général

- Président de :
 - * DEMOSTEN
 - * DIOGEN
 - * EPC MINETECH
 - * SMA
 - * SONOUVEX

- Président et administrateur de :
 - * EPC ESPANA (Espagne)
 - * EPCapRé (Luxembourg)
 - * GALILEO (Espagne)
 - * SERAFINA LABORDA (Espagne)
 - * SILEX SEGURIDAD (Espagne)

- Gérant de : SICIEX

- Vice-président et Administrateur de : MCS (Arabie Saoudite)

- Directeur Général de : DEMOKRITE

- Administrateur délégué et membre du Conseil d'Administration de :
 - * SEI EPC ITALIA (Italie)

- Administrateur de :
 - * EPC CANADA (Canada)
 - * EPC NORGE (Norvège)
 - * EPC SVERIGE (Suède)
 - * EPC UK (Grande Bretagne)
 - * INTEREM (Italie)
 - * IIE (Irlande)
 - * KEMEK PLC (Irlande)
 - * KEMEK US (Irlande)
 - * UIE (Irlande du nord)

- Représentant permanent d'EPC au Conseil d'Administration de :
 - * EPC GUINEE (Guinée)
 - * SMG

- Représentant d'EPC, Administrateur de :
 - * EPC Belgique
 - * EPC MAROC et MARODYN (Maroc)

- Représentant de Nitrates et Innovation, Président de :
 - * EPC France

- Représentant permanent d'EPC France au Conseil d'Administration de :

*Corse Expansif

M. Paul de BRANCION(1)

- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de :
 - * EPC UK (Grande Bretagne)
 - * SEI EPC ITALIA, INTEREM (Italie)
- Président de la société DEMOKRITE
- Directeur général et Administrateur de la société E.J. BARBIER

Mme Jacqueline DUTHEIL de la ROCHERE(1)

Président et Administrateur de la société EJ BARBIER

M. Patrick JARRIER

Administrateur de l'Association Simon de Cyrène Rungis, 2 place Marcel Thiroin,
94150 Rungis

Président de la Fondation Simon de Cyrène, 5 place du Clos Montholon 92240
Malakoff

M. Aurélien KREJBICH(1)

Pas d'autres mandats

Mme Elisabeth LABROILLE(1)

Directeur Général Délégué et Administrateur de la société EJ BARBIER

M. Laurent LERICHE

Pas d'autres mandats

Mme P. MARRAGHINI (démission acceptée le 28 juin 2018)

Pas d'autres mandats

Mme S. CHARADI GILLES (démission acceptée le 15 mai 2018)

Présidente de la SAS OCP International, 11 Cours Valmy 92800 Puteaux

Mme Brigitte LOIR, représentant la Société EJB, Administrateur depuis le 28 juin 2018(1)

Administrateur de la société EJ BARBIER jusqu'au 31 décembre 2018

Directeur Général Délégué de la société EJ BARBIER jusqu'au 31 décembre 2018

Mme Isabelle CHATEL de BRANCION, Administrateur depuis le 28 juin 2018 (1)

Administrateur de la société EJ BARBIER

CEO de KETKA LTD

TRUSTEE THORNHILL SCHOOL ASSOCIATION

(1) Descendants du fondateur du groupe EPC, Monsieur Eugène-Jean Barbier.

1.1.3 - Rôle du Conseil d'administration (art. 1 du R.I)

Le Conseil d'Administration représente l'ensemble des actionnaires et les administrateurs répondent collectivement de l'exercice de leur mission devant l'assemblée générale.

En plus des questions relevant de ses attributions légales ou réglementaires, le Conseil d'Administration :

- (i) examine régulièrement les orientations stratégiques du groupe et les principales décisions affectant ses activités ; cela concerne particulièrement les projets d'investissements importants de croissance organique, les acquisitions et cessions significatives de participations, les opérations ou engagements susceptibles d'affecter significativement le résultat du groupe ou de modifier de manière importante la structure de son bilan et les accords stratégiques d'alliance et de coopération financière ;
- (ii) conformément à la position – recommandation de l'Autorité des marchés financiers 2015-05 du 18 juin 2015, consulte l'assemblée générale des actionnaires dans le cas de la cession, en une ou plusieurs opérations, d'actifs représentant au moins la moitié des actifs totaux de la société en moyenne sur les deux derniers exercices ;
- (iii) s'informe régulièrement sur la situation de liquidité de l'entreprise et prend, le cas échéant, les décisions relatives à son financement et à son endettement ;
- (iv) arrête et modifie, quand c'est nécessaire, son règlement intérieur, la charte de l'administrateur, les règles de fonctionnement interne de ses différents comités, et le code de bonne conduite relatif aux opérations sur titres applicables aux administrateurs, principaux dirigeants et cadres du groupe.

1.1.4 – Modalités d'exercice de la direction générale

Dans sa séance du 23 juin 2014, le Conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du code de commerce, de mettre fin à la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général à compter du 1^{er} juillet 2014, et désigné M. Olivier OBST en qualité de Président Directeur Général.

1.1.5 - Pouvoirs du Président Directeur général (art. 2 du RI, statuts et décision du Conseil)

Le Président-Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Toutefois et sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, le Président Directeur général ne pourra, sans autorisation préalable du Conseil :

- Procéder à des acquisitions, prises de contrôle, prises de participations, apports, cessions de sociétés, de participations, ou de fonds de commerce ou d'industrie ou de biens immobiliers ;
- Procéder à des acquisitions et cessions d'immobilisations ne relevant pas de la gestion courante ;
- Octroyer des cautions, avals ou garanties au nom de la société ;
- Déléguer tout ou partie de ses pouvoirs dans la limite de ses attributions, sauf en ce qui concerne l'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues directement ou indirectement par la société pour lesquels le Président Directeur Général a le pouvoir de déléguer sans autorisation préalable du Conseil.

1.1.6 – Qualité d'actionnaire des administrateurs (art. 15 des statuts et 3 du R.I)

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 20 actions de la Société, et lesdites actions doivent être inscrites au nominatif.

Toute action détenue au-delà du seuil de 20 actions peut être inscrite au nominatif ou au porteur auprès d'un intermédiaire habilité, conformément à l'article L. 225-109 du Code de commerce.

Tout administrateur qui ne détient pas au moins ce nombre d'actions lors de sa nomination doit utiliser ses jetons de présence pour acquérir lesdites actions.

1.1.7 – Indépendance des administrateurs (art. 4 du R.I)

Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient avec la société, son groupe ou sa direction aucune relation en dehors de son mandat de quelque nature que ce soit qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Le Conseil d'Administration examine au cas par cas la situation de ses membres au regard des critères de qualification de l'administrateur «indépendant» énoncés par *le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites* de MIDDLENEXT, et veille à ce que le nombre des administrateurs répondant à cette qualification soit toujours au moins égal à deux ou à un si le nombre d'administrateurs composant le Conseil d'Administration devenait inférieur ou égal à cinq ; il pourvoit, le cas échéant, à leur remplacement dans les plus brefs délais.

Toutefois le Conseil d'Administration peut estimer qu'un administrateur, bien que remplissant ces critères, ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa

situation particulière ou de celle de la société, eu égard à son actionnariat ou pour tout autre motif.

Inversement, le Conseil d'Administration peut estimer qu'un administrateur ne remplissant pas ces critères est cependant indépendant.

Lors de sa réunion du 28 mars 2019, le Conseil d'administration a procédé à l'examen annuel de l'indépendance des administrateurs et conclut que les administrateurs suivants sont qualifiés d'indépendant au regard de ces critères :

Samia CHARADI GILLES (démission acceptée le 15 mai 2018)

Patrizia MARRAGHINI (démission acceptée le 28 juin 2018)

Patrick JARRIER,

Laurent LERICHE

1.1.8 – Rémunération des administrateurs (art. 7 du R.I)

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence dont le montant total par exercice social est fixé par l'assemblée générale.

Ce montant est divisé en une partie fixe de 40 % et une partie variable de 60 %.

La partie fixe est répartie par parts égales entre tous les administrateurs.

La partie variable est répartie entre les administrateurs en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil et des comités dont ils sont membres, ainsi que des responsabilités encourues par chacun d'eux et du temps qu'ils consacrent à l'exercice de leurs missions.

Les informations relatives à la rémunération du Président Directeur Général sont présentées dans les tableaux 1 et 2 du chapitre 2 du présent Rapport sur le gouvernement d'entreprise, celles relatives à la rémunération des administrateurs sont présentées dans le tableau 3 du même chapitre du Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

1.2 - Fréquence des réunions (art. 17 des statuts et 9 du R.I)

L'article 17 des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois :

- 20 mars 2018
- 24 avril 2018
- 15 mai 2018
- 28 juin 2018 à 14 heures
- 28 juin 2018 à 18 heures 30
- 27 septembre 2018

- 13 décembre 2018

1.3 - Convocations des administrateurs (art. 17 des statuts)

Les administrateurs ont été convoqués conformément à l'article 17 des statuts.

Un calendrier des principaux Conseils périodiques est adopté en fin d'année pour l'année suivante. Les délais de convocation sont en moyenne supérieurs à 8 jours.

Conformément à l'article L 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

1.4- Information des administrateurs (art. 12 du R.I)

Le Président du Conseil communique aux administrateurs toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

1.5 – Présidence des séances du Conseil (art. 17 des statuts)

Au cours de l'exercice 2018, les Conseils ont été présidés par M. Olivier OBST
Président Directeur général

1.6 – Sujets traités

En 2018, les principaux travaux du Conseil d'Administration ont porté sur les sujets suivants :

- *Examen de la politique Sécurité du Groupe,*
- *Arrêté des comptes annuels et semestriels*
- *Examen des opportunités d'acquisition et poursuite des développements du Groupe en Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique,*
- *Définition des orientations stratégiques concernant la poursuite des projets de diversification*
- *Poursuite de l'analyse des activités du Groupe,*
- *Réflexion sur l'amélioration de la gouvernance.*
- *Examen des questions posées par les actionnaires,*
- *Principes et critères de rémunération du Président-Directeur général ; attribution d'une prime exceptionnelle.*

- *Sélection et proposition de nouveaux administrateurs à soumettre au vote de l'Assemblée générale*

1.7 - Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les administrateurs.

1.8 – Comités spécialisés du Conseil d'Administration

Conformément aux stipulations de l'article 19 des statuts, le Conseil d'Administration d'EPC dans sa séance du 22 décembre 2008 a décidé d'instituer un comité d'audit et des rémunérations, et un comité stratégique.

Dans un objectif d'amélioration de sa gouvernance, le Conseil d'Administration a, dans sa séance du 31 mars 2016, décidé de créer un Comité des rémunérations distinct du Comité d'audit et de formaliser le fonctionnement des trois comités spécialisés par la création de chartes propres, annexées au Règlement intérieur.

Les paragraphes ci-dessous présentent les trois comités spécialisés existants au cours de l'exercice 2018 ainsi que leurs travaux réalisés lors de cet exercice.

1.8.1 Comité d'audit

Ce comité était composé en 2018 des membres suivants, choisis pour leurs compétences particulières en matière financière ou comptable et leur indépendance :

- M. Patrick JARRIER - Président du Comité
- M. Laurent LERICHE.
- Mme Patrizia MARRAGHINI (démission acceptée le 28 juin 2018)
- Madame Isabelle CHATEL de BRANCION (à partir du 28 juin 2018)

Il a notamment pour mission :

- d'examiner les comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés soumis au Conseil d'Administration ;
- de vérifier que les procédures internes de collecte et contrôle des informations garantissent la pertinence et l'exactitude de celles-ci ;
- d'examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui

est soumise par le Président du Conseil d'Administration ;

- de contrôler la procédure de sélection des commissaires aux comptes ou leur renouvellement et de statuer sur les missions qu'ils peuvent effectuer en dehors de leur mandat de contrôle des comptes ;

Le comité d'Audit s'est réuni cinq fois en 2018 :

- 22 mars 2018 : deux réunions
- 25 septembre 2018 : deux réunions
- 21 décembre 2018

Les sujets suivants ont été traités:

- Examen des comptes 2017 et évaluation des conditions de l'arrêté des comptes.
- Examen des comptes du premier semestre 2018 et évaluation des conditions de l'arrêté des comptes
- Examen du fonctionnement de l'Audit Interne.

1.8.2 Comité des rémunérations

Ce comité était composé en 2018 des membres suivants :

- M. Patrick JARRIER - Président du Comité
- Mme Patrizia MARRAGHINI (démission acceptée le 28/06/2018)
- M. Aurélien KREJBICH
- M. Laurent LERICHE à partir du 28 juin 2018

Le comité des rémunérations s'est réuni deux fois en 2018 :

- 20 janvier 2018
- 21 mars 2018

Les sujets suivants ont été traités:

- Proposition d'enveloppe globale et de répartition des jetons de présence et recommandations au Conseil d'Administration
- Etude et examen de l'augmentation de la rémunération du Président du Conseil d'Administration et recommandations au Conseil d'Administration
- Examen des conditions d'attribution de la 2^{ème} tranche de la

rémunération exceptionnelle du Président Directeur Général
décidée par le Conseil d'administration en décembre 2017

1.8.2 Comité stratégique

Ce comité est composé de 4 membres :

- M. Paul de BRANCION- Président du Comité
- M. Patrick JARRIER
- M. Aurélien KREJBICH
- Mme S. CHARADI GILLES (démission acceptée le 15 mai 2018)
- Mme E. LABROILLE (à partir du 28 juin 2018)

Il a pour mission de formuler des avis ou recommandations sur la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques du groupe, de proposer des axes de croissance, de sélectionner des opportunités d'investissement et de veiller à la performance du groupe. Il examine notamment les opérations de restructuration interne et les projets d'investissements importants, en vue d'opérations de croissance externe ou organique, l'endettement de la Société et de ses filiales, ainsi que tout projet de cession d'actifs significatifs, d'accords d'alliance stratégique ou de coopération industrielle et financière.

Il s'est réuni 2 fois en 2018 :

- 27 septembre 2018
- 12 décembre 2018

sur convocation de son président pour étudier diverses questions conformes à son objet.

Le comité a aussi étudié le niveau d'importance stratégique des différentes zones à l'intérieur du Groupe compte tenu des évolutions des marchés et de nos implantations ainsi que l'étude de la stratégie de développement du Groupe sur les marchés émergents, ainsi que les axes de structuration de nos recherches en matière d'évaluation technologique et d'amélioration de nos produits.

2 –CONVENTIONS CONCLUES ENTRE DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE (ART. L.225-37-4 2° C.COM)

Non applicable (cf. Annexe 7.4 des Etats financiers consolidés pour la description de la convention de prestations de services informatiques existant entre EJB et EPC France portant sur une opération courante dans un groupe et conclue à des conditions normales.)

3 – TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (ART. L.225-37-4 3° C.COM)

Non applicable

4 – ELEMENTS SUCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ART. L.225-37-5 C.COM)

4.1. Structure du capital de la société

Il existe 29.473 parts de fondateurs régies par la loi du 23 janvier 1929 sur les parts de fondateurs émises par les sociétés, le décret n°67-452 du 6 juin 1967 portant application de l'article 8 *ter* de la loi précitée du 23 janvier 1929 et les statuts, en particulier ses articles 34, 33 et 36.

Les parts de fondateurs ne sont pas titres de capital. Elles ne confèrent pas à leurs titulaires le droit de participer aux assemblées générales.

Elles peuvent être rachetées ou converties en actions ordinaires dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

4.2. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions visées par l'article L.233-11 du code de commerce

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société de clauses de conventions visées à l'article L.233-11 du Code de commerce.

4.3. Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance

Cf. Rapport de gestion 2018, Chapitre13– Actionnariat et franchissement de seuils

4.4. Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Non applicable

4.5. Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Non applicable

4.6. Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société d'accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice de de droits de vote.

4.7. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société

Les administrateurs sont nommés et révoqués dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les statuts sont modifiés dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

4.8. Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions

L'Assemblée Générale du 28 juin 2018, dans sa 13^{ème} résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à faire acheter ses propres actions par la Société en vue d'animer le marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement, dans le respect du Règlement 596/2014 du parlement européen et du conseil européen du 16 avril 2014 sur les abus de marché et dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourra être réalisé à tout moment (sauf en période d'offre publique même intégralement réglée en numéraire visant les titres de la Société) et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré sans pouvoir excéder le prix de marché, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), offres publiques, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré ou par l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, dans les conditions prévues par l'Autorité des marchés financiers et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Part maximale du capital susceptible d'être acquise en vertu de la présente autorisation : 0,50% (ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'assemblée générale du 28 juin 2018)

Prix maximum d'achat (hors frais) par action : 1 800 euros, soit un montant global affecté au rachat de 1 515 600 euros

Durée de l'autorisation : 18 mois

Il est prévu de renouveler cette autorisation. Cf. Projets de résolution soumise à l'assemblée générale du 26 juin 2019.

- 4.9. Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts

Aux termes de la Convention de crédit senior conclue avec BNP Paribas le 29 mars 2017 (cf. Rapport de gestion 2017, chapitre 7.3 – Nouveau financement senior) et du contrat de placement obligataire privé du 24 février 2016 (cf. Rapport de gestion 2016, chapitre 6-1 Placement obligataire privé), le changement de contrôle d'EPC SA constitue un cas de remboursement anticipé obligatoire.

- 4.10. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

Cf. Chapitre 5.3 – Rémunérations des dirigeants, tableau 11

5 - REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

5.1 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, instituées par la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « loi Sapin 2 », les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président Directeur Général, en raison de son mandat, pour l'exercice 2019, sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale statuant, sur le présent rapport, aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires. En cas de vote négatif, le Conseil d'Administration se réunira dans un délai raisonnable et, dans l'intervalle, les principes mis en œuvre en 2018 continueront à s'appliquer.

Le présent rapport est établi conformément aux articles L.225-37-2 et R. 225-29-1 du Code de commerce. Il est visé par une résolution de l'Assemblée Générale du 26 juin 2019.

Le conseil d'administration a arrêté comme suit les principes et critères de détermination de la rémunération du Président Directeur Général pour l'exercice 2019 sans modification par rapport à l'exercice précédent :

1. Respect de la réglementation en vigueur, des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext et de celles de l'Autorité des Marchés Financiers ;
2. Conformité à la stratégie, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme du groupe EPC ;
3. Fixation du niveau des rémunérations prenant en compte :
 - a. le niveau et la difficulté des responsabilités de dirigeant mandataire social, l'expérience professionnelle et l'ancienneté dans le Groupe,
 - b. les pratiques relevées dans les groupes exerçant des activités comparables,
 - c. la suspension de son contrat de travail pendant l'exercice du mandat social,
 - d. l'existence d'une retraite additive et d'une indemnité de non concurrence,
 - e. l'absence de toute indemnité de cessation de fonction.
4. Une structure de rémunération se décomposant comme suit :
 - a. une rémunération fixe annuelle,
 - b. des jetons de présence,
 - c. des avantages en nature limités,
 - d. une retraite additive.
5. Faculté laissée au Conseil d'Administration de décider le versement de rémunération exceptionnelle dans des circonstances effectivement exceptionnelles ;
6. Faculté laissée au Conseil d'Administration d'attribuer à l'intéressé une rémunération variable pluriannuelle sous forme d'attribution gratuite d'actions de performance ou d'instruments équivalents ;
7. Aucune rémunération variable annuelle ;
8. Aucune rémunération supplémentaire versée par une filiale d'EPC SA en dehors des jetons de présence.

5.1.1 Rémunération fixe.

Fixée à effet du 1^{er} février 2015, à la suite de la désignation de M. Olivier OBST en qualité de Président Directeur Général le 1^{er} juillet 2014, elle a été révisée depuis, au 1^{er} janvier de chaque année, dans les mêmes proportions que la rémunération des cadres dirigeants du groupe.

La rémunération fixe tient compte du niveau et de la difficulté des responsabilités de dirigeant mandataire social, de son expérience professionnelle et de son ancienneté dans le Groupe, ainsi que des pratiques relevées dans les groupes exerçant des activités comparables.

La rémunération fixe brute (avant impôts et charges sociales) annuelle du Président Directeur Général s'élèverait pour 2019 à **504 732 €**.

5.1.2 Jetons de présence

Les jetons de présence versés par EPC SA et ses filiales sont conservés par le Président Directeur Général.

5.1.3 Avantages en nature

Le Président Directeur Général dispose d'un véhicule de fonction et bénéficie de la garantie sociale des chefs d'entreprise (GSC).

5.1.4 Retraite additive

Le Président Directeur Général continuerait à bénéficier en 2019 des régimes de retraites complémentaires, dont les conditions ont été autorisées par le Conseil d'administration et approuvées par l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions des articles L.225-38 et L.225-40 du Code de commerce (Cf. rapport spécial des commissaires aux comptes).

5.1.5 Rémunération exceptionnelle

Le Conseil d'administration peut décider d'attribuer au Président Directeur Général une prime exceptionnelle, dont il fixe discrétionnairement le montant, sur proposition du Comité des rémunérations, en considération du caractère exceptionnel des services rendus par l'intéressé.

Aux termes de l'article L.225-100 du Code de commerce, toute rémunération exceptionnelle attribuée au Président Directeur Général, conformément à la politique de rémunération décrite dans le présent rapport, ne pourra être effectivement versée à l'intéressé qu'après approbation de son montant par l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires.

5.1.6 Attribution gratuite d'actions ou d'instruments équivalents

Le Conseil d'administration peut décider d'attribuer une rémunération variable pluriannuelle sous forme d'attribution gratuite d'actions de performance ou d'instruments équivalents, dans les conditions et selon les modalités qu'il fixe, sur proposition du Comité des rémunérations et dans les limites de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale.

5.1.7 Indemnité de non concurrence

Le Président Directeur Général bénéficie d'une indemnité de non concurrence, dont les conditions ont été autorisées par le Conseil d'administration et approuvées par l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions des articles L.225-38 et L.225-40 du Code de commerce en 2015 (Cf. rapport spécial des commissaires aux comptes).

5.2 Projet de résolutions relatif au say on pay

5.2.1 Projet de résolution relatif à la politique de rémunération 2019

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et conformément aux dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général en raison de son mandat, pour l'exercice 2018.

5.3 Rémunérations des dirigeants

Le présent chapitre rassemble les informations requises par (i) le Code de commerce et (ii) la Position-recommandation AMF n°2014-14 - Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes – DOC 2014-14 et son Annexe 2.

Les chiffres figurant dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous correspondent aux montants bruts (c'est-à-dire avant charges sociales et impôts) dus ou versés aux dirigeants mandataires sociaux concernés par l'ensemble des sociétés contrôlées, au sens des paragraphes II et III de l'article L.233-16 du Code de commerce par EJ Barbier SA, qui consolide les comptes d'EPC SA. Tableau 1		
Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	2018	2017
Olivier OBST	Président Directeur Général	Président Directeur Général
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	725 533	632.657
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A

Valorisation des actions attribuées gratuitement	N/A	N/A
--	-----	-----

Tableaux 2				
Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	2018		2017	
Olivier OBST	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	492 998	492 998	481 679	481 679
Rémunération variable annuelle (1)	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération variable pluriannuelle (1)	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle (2)	160 532	0	80 266	0
Jetons de présence (3)	51 774	51 774	50 598	50 598
Avantages en nature (4)	20 229	20 229	20 114	20 114
Total EPC et ses filiales	725 533	565 001	632 657	552 391
Autres (5)	0	160 532	N/A	N/A
TOTAL GENERAL	725 533	725 533	632 657	552 391

(1) M. Olivier OBST n'avait droit et n'a perçu aucune rémunération variable, annuelle ou pluriannuelle.

(2) Le 15 décembre 2017, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité des rémunérations, d'attribuer au Président Directeur Général, sous certaines conditions, une prime exceptionnelle d'un montant maximum de 240.800 €, puis constaté, dans ses séances des 15 décembre 2017 et 28 mars 2018 qu'une somme de 160.532,62€ correspondant à deux tiers du montant maximum était acquise sous réserve d'approbation par l'assemblée générale. Ladite rémunération exceptionnelle de 160.532€ a donc été soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 28 juin 2018 (7^{ème} résolution). A la suite d'un débat engagé par des actionnaires minoritaires faisant valoir que sans contester l'opportunité de cette rémunération, ils ne sont pas mis en mesure de se prononcer de manière éclairée sur cette résolution, E.J Barbier et Candel & Partners ont décidé de ne pas participer au vote sur

cette résolution. En conséquence, cette résolution, mise aux voix, a été rejetée faute de quorum.

- (3) Montant brut total des jetons de présence perçus par M. Olivier OBST au titre de ses mandats d'administrateur dans EPC SA et ses filiales. M. OBST n'est administrateur dans aucune autre société contrôlée, au sens des II et III de l'article L.233-16 du Code de commerce, par EJ Barbier.
- (4) M. Olivier OBST dispose d'un véhicule de fonction et bénéficie de la garantie sociale des chefs d'entreprise (GSC).
- (5) A la suite du rejet faute de quorum de la résolution relative à l'approbation de la rémunération exceptionnelle du Président Directeur Général, la société EJB a décidé de lui verser une somme équivalente à titre d'indemnité transactionnelle, forfaitaire et définitive en décembre 2018.

Les chiffres figurant dans le tableau 3 ci-dessous correspondent aux montants bruts (c'est-à-dire avant charges sociales et impôts) dus ou versés au dirigeants mandataires sociaux concernés par l'ensemble des sociétés contrôlées au sens des II et III de l'article L.233-16 du Code de commerce par EPC SA.

Tableau 3				
Jetons de présence et autres rémunérations versés par EPC SA et ses filiales aux mandataires sociaux non dirigeants				
	2018		2017	
Membres du Conseil d'administration d'EPC SA	Jetons de présence (ou assimilés)	Autres Rémunérations	Jetons de présence (ou assimilés)	Autres Rémunérations
Patrick JARRIER, Administrateur, Président du comité d'audit et du comité des rémunérations, membre du comité stratégique	21 000	N/A	18 500	N/A
Aurélien KREJBICH,	15 000	N/A	12 500	N/A

Administrateur, membre du comité stratégique, membre du comité des rémunérations depuis le 15 décembre 2016				
Elisabeth LABROILLE, Administrateur	11 000	N/A	10 500	N/A
Jacqueline DUTHEIL de la ROCHERE, Administrateur, membre du comité des rémunérations jusqu'au 15 décembre 2016	11 000	N/A	11 500	N/A
Patrizia MARRAGHINI Administrateur, membre du comité d'Audit, membre du comité des rémunérations jusqu'au 25/06/2018	17 000	N/A	10 500	N/A
Isabelle CHATEL de BRANCION depuis le 28 juin 2018	0	N/A	N/A	N/A
Société EJB représentée par Brigitte LOIR depuis le 28 juin 2018	0	N/A	N/A	N/A
Laurent LERICHE, Administrateur, membre du comité d'audit	15 000	N/A	12 500	N/A
Samia CHARADI GILLES ; Administrateur jusqu'au 28/06/2018	10 000	N/A	0	N/A
Paul de BRANCION, Administrateur et Président du comité stratégique	118 864(1)	N/A	118 863(1)	N/A
TOTAL	218 864		194 863	

(1) Dont 14 000€ en 2018 et 13 500€ en 2017 au titre des jetons de présence versés par EPC SA ; le solde correspond aux jetons de présence versés par EPC UK et SEI EPC Italia au titre de ses mandats d'administrateurs et de président du conseil d'administration de SEI EPC Italia (En Italie, la rémunération du président n'est pas d'une nature distincte de celle des administrateurs) et d'EPC UK. A compter du 1^{er} janvier 2019, la rémunération annuelle de M. Paul de Brancion au sein de SEI EPC Italia a été ramené de 54.000 à 24.000€.

Les **Tableaux 4** (Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe) et **5** (Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social) ne sont pas applicables, aucun plan de souscription n'ayant été autorisé par l'assemblée générale ni décidé par le conseil d'administration en 2017 et 2018.

Les **Tableaux 6** (Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social) et **7** (Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social) ne sont pas applicables, aucune attribution gratuite d'actions n'ayant été décidée par le conseil d'administration en 2017 et 2018.

Il est rappelé qu'aux termes de sa 14^{ème} résolution, l'assemblée générale du 9 juin 2016 a autorisé le conseil d'administration, pour une période de 38 mois, à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes de la Société au profit de salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés qui lui sont liées. Le nombre d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 0,9502 % du capital de la Société à la date de leur attribution par le conseil d'administration, sous réserve des éventuels ajustements susceptibles d'être effectués pour préserver les droits des bénéficiaires en cas d'opérations sur le capital de la Société.

Le **Tableau 8** (Historique des attributions de souscription ou d'achat d'actions) n'est pas applicable car il n'existe plus de plan d'options d'achat d'actions dans la société.

Le dernier Plan d'options d'achat d'actions a été autorisé par le Conseil d'Administration du 24 octobre 2006, les options, portant sur 3 500 actions, étant consenties pour une durée de 4 ans, et devant être exercées au plus tard le 23 octobre 2010. Aucune option n'a été levée.

Le **Tableau 9** (Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers) n'est pas applicable, aucun plan de souscription n'ayant été autorisé par l'assemblée générale ni décidé par le conseil d'administration.

Le **Tableau 10** (Historique des attributions gratuites d'actions) n'est pas applicable, le conseil d'administration n'ayant décidé aucune attribution gratuite d'actions.

Tableau 11				
Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Olivier OBST Président Directeur Général	Oui (1)	Oui (2)(3)	Non (4)	Oui (5)

- (1) M. Olivier OBST a été embauché par ADEX, pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} octobre 1998, par contrat écrit du 19 mai 1998. Il a été successivement Directeur des filiales du Groupe EPC en Italie puis en Europe du Sud et ensuite Directeur des participations industrielles de l'activité Explosifs et Forage Minage du Groupe EPC. Il a conservé son contrat de travail avec ADEX après sa nomination en qualité de Directeur général d'EPC SA le 24 juin 2009. A la suite de sa désignation en qualité de Président-Directeur général d'EPC SA le 1^{er} juillet 2014, le conseil d'administration a décidé de maintenir son contrat de travail mais de le suspendre à compter du 1^{er} février 2015 et pour toute la durée de ses fonctions de Président-Directeur général d'EPC SA.

Le maintien de son contrat de travail est justifié par l'ancienneté acquise avant sa désignation en qualité de Directeur général d'EPC (plus de 10 ans).

- (2) M. Olivier OBST bénéficie depuis 2008 d'un régime de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) et d'un régime de retraite par capitalisation à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts).

Par une décision du 16 décembre 2015, le Conseil d'administration a autorisé, conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce, la conclusion avec effet immédiat d'un avenant à chacun de ces contrats ayant principalement pour objet de plafonner ces prestations et cotisations. Ces avenants ont été approuvés par l'assemblée générale du 9 juin 2016, conformément aux dispositions de l'article L.225-40 du même code.

Conformément au décret n°2016-182 du 23 février 2016 pris en application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce modifié par la loi n°2015-990 du 6 août 2015, les tableaux ci-dessous présentent les modalités précises de détermination de ces engagements ainsi que l'estimation du montant qui serait potentiellement versé au titre de chaque engagement et les charges afférentes pour la Société.

Régime de retraite à prestations définies (article 39 du CGI)	
Conditions d'entrée	- Condition de présence ; - Avoir au moins 60 ans ; - 24 mois ancienneté au moment du départ en retraite ; et - avoir liquidé ses droits à pension auprès des régimes obligatoires
Modalités de détermination de la rémunération de référence	Moyenne des trois plus importantes rémunérations perçues au cours des dix dernières années
Rythme d'acquisition des droits	1,5 % de la rémunération de base/année d'ancienneté au-delà des 12 premiers mois
Plafond éventuel	20% de la rémunération de base
Modalités de financement des droits	Aucun versement en 2018
Montant estimatif de la rente à la date de clôture de l'exercice	12 % de la rémunération de référence : 57 800 € au titre d'EPC SA
Charges fiscales et sociales associées à la charge de la société	- Cotisations déductibles du résultat imposable et non soumises à CSG/CRDS - Contribution sociale employeur versées sur les primes (24 %)

Régime de retraite à cotisations définies (article 83 du CGI)	
Conditions d'entrée	Début du mandat
Modalités de détermination de la rémunération de référence	Salaire brut annuel
Rythme d'acquisition des droits	8 % des tranches A, B et C
Plafond éventuel	8 fois le plafond annuel de la sécurité sociale
Modalités de financement des droits	24 368 € versés en 2018
Montant estimatif de la rente à la date de clôture de l'exercice	5 709€
Charges fiscales et sociales associées à la charge de la société	Les cotisations sont : - Déductibles du résultat imposable ; - Soumises à la CSG et à la CRDS ; et - Soumises à un forfait social de 20 %

- (3) Par une décision du 16 décembre 2015, le Conseil d'administration a autorisé, conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce, la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2016 d'un contrat de retraite supplémentaire individuel relevant de l'article 82 du Code général des impôts. Cette convention a été approuvée par l'assemblée générale du 9 juin 2016, conformément aux dispositions de l'article L.225-40 du même code.

Conformément au décret n°2016-182 du 23 février 2016 pris en application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce modifié par la loi n°2015-990 du 6 août 2015, le tableau ci-dessous présente les modalités précises de détermination de cet engagement ainsi que les charges afférentes pour la Société.

Régime de retraite à cotisations définies (article 82 du CGI)	
Conditions d'entrée	
Modalités de détermination de la rémunération de référence	Salaire brut annuel
Rythme d'acquisition des droits	10% de la rémunération de référence
Plafond éventuel	
Modalités de financement des droits par l'entreprise	50 681€ versés en 2018 ;
Montant estimatif de la rente à la date de clôture de l'exercice	N/A. Ce contrat n'est pas automatiquement débouclé sous forme de rente. Et le capital versé ou la rente servie dépendra également des cotisations versées par l'intéressé
Charges fiscales et sociales associées à la charge de la société	Les cotisations versées par l'entreprise sont : - Déductibles du résultat imposable ; - Soumises à la CSG et à la CRDS

(4) M. Olivier OBST ne bénéficie d'aucune indemnité de départ au sens de l'article L.225-42-1 du Code de commerce. Il aurait droit, le cas échéant, à une indemnité légale ou conventionnelle au titre de la rupture de son contrat de travail.

(5) M. Olivier OBST est lié à EPC par une convention de non concurrence lui interdisant d'exercer, directement ou indirectement ou par personne interposée, en sa qualité de mandataire social, salarié ou prestataire de service, une quelconque activité dans le secteur de la production et la vente d'explosifs à usage industriel civil ou du forage minage, dans tout pays où le Groupe EPC exercera directement une telle activité à la date d'entrée en vigueur de son obligation de non concurrence, ainsi que dans l'activité de la déconstruction de bâtiments en France métropolitaine tant que le Groupe EPC y exerce cette activité, pendant une durée de 3 ans à compter de la plus tardive des dates de cessation de ses mandats sociaux dans le Groupe EPC ou de son contrat de travail .

En contrepartie de cette obligation de non concurrence, M. Olivier OBST percevra une indemnité d'un montant égal à 24 mois de rémunération brute fixe et variable, calculée sur la base des rémunérations perçues au cours des 12 mois précédents la cessation de ses mandats de président et directeur général d'EPC SA au titre de l'ensemble de ses mandats sociaux dans le Groupe EPC et payable en trois annuités d'égal montant.

Ladite convention de non concurrence ne pourra être modifiée qu'avec l'accord des deux parties signataires.

Ladite convention a été autorisée conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce par le Conseil d'administration le 26 mars 2015. Elle a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 24 juin 2015, conformément aux dispositions de l'article L.225-40 du même code.



DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE 2018

Depuis plusieurs années EPC publie un rapport RSE traitant les thèmes détaillés dans le décret d'application de la Loi Grenelle 2.

La transposition en droit français de la Directive européenne 2014/95/UE relative à la publication d'informations non financières aboutit à remplacer ce rapport RSE par une déclaration de performance extra financière (DPEF) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le rapport publié pour 2018 change donc de format pour répondre aux exigences de l'article L.225-102-1 du Code Commerce : apporter des informations sur la manière dont notre société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et sur les effets de celle-ci quant au respect des droits de l'homme , de la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

Nous avons conservé dans ce nouveau format :

- l'identification de nos parties prenantes, page 2
- la cartographie de nos enjeux page 3
- les chiffres clé de notre politique sociale, page 4

Et nous y avons adjoint :

- notre modèle d'affaire, page 9
- notre analyse des risques, page 14
- le suivi de nos indicateurs, page 16
- les autres points RSE page 22

Toutes les informations figurant dans cette DPEF sont pertinentes au regard des principaux risques identifiés

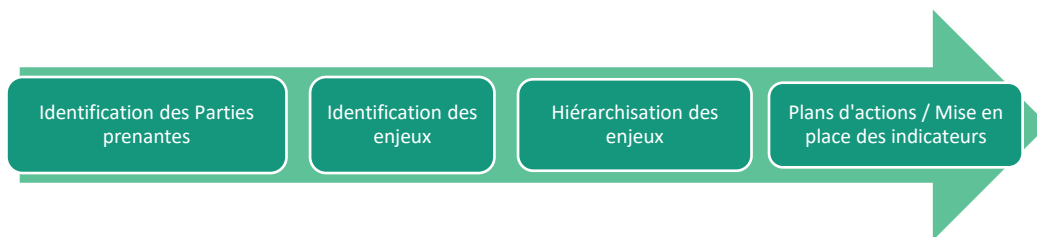
La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) fait partie intégrante de l'ADN du Groupe EPC depuis plus d'un siècle, toutes nos décisions et nos activités sont programmées et mises en œuvre de manière à être conforme à notre vision élargie de la démarche RSE ; cette vision détermine ce que doit être notre responsabilité en tant que groupe international vis-à-vis de nos employés, de nos partenaires et de l'ensemble de la collectivité.

Le respect est une valeur fondamentale et historique du Groupe EPC : le respect des personnes, le respect de l'environnement et le respect des institutions.

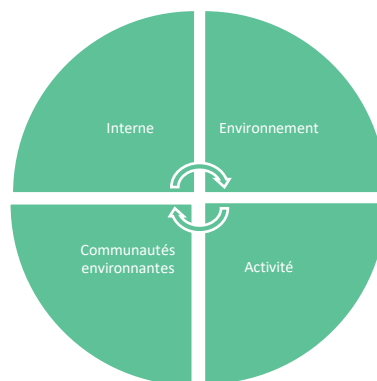
Dans la pratique et dans la réalité de tous les jours, ce principe fondamental se traduit par :

- Une politique très exigeante en matière de santé et d'hygiène
- Un comportement éthique et transparent
- L'éducation et le bien-être social au travers d'une implication forte en matière de développement des communautés
- La protection de l'environnement à travers la préservation de la faune, la protection et la sauvegarde des milieux naturels

Notre démarche repose sur le processus suivant :



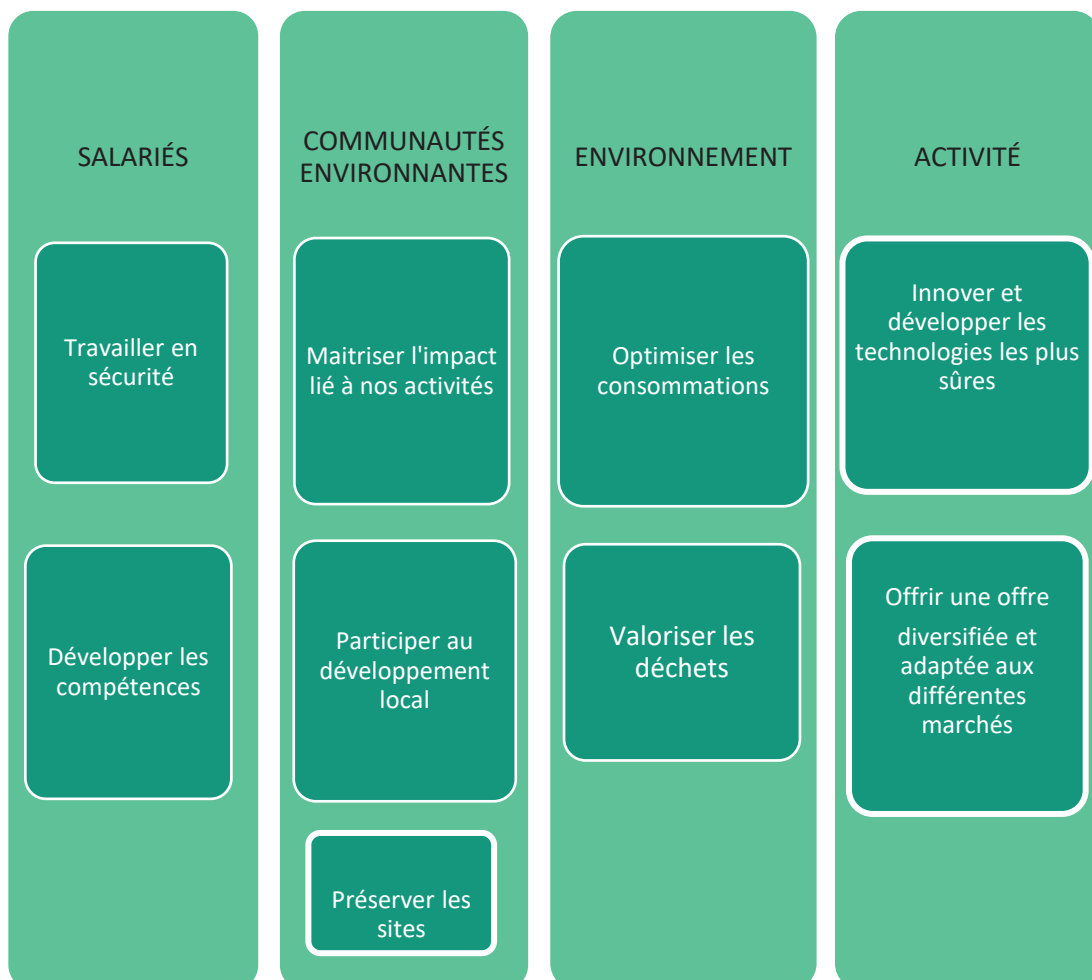
LES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES DU GROUPE EPC PEUVENT ETRE REPARTIES EN 4 GRANDES FAMILLES :



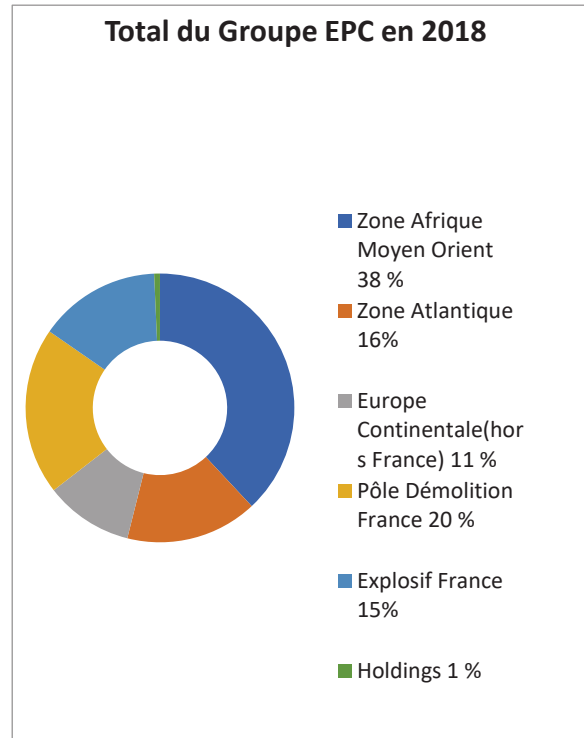
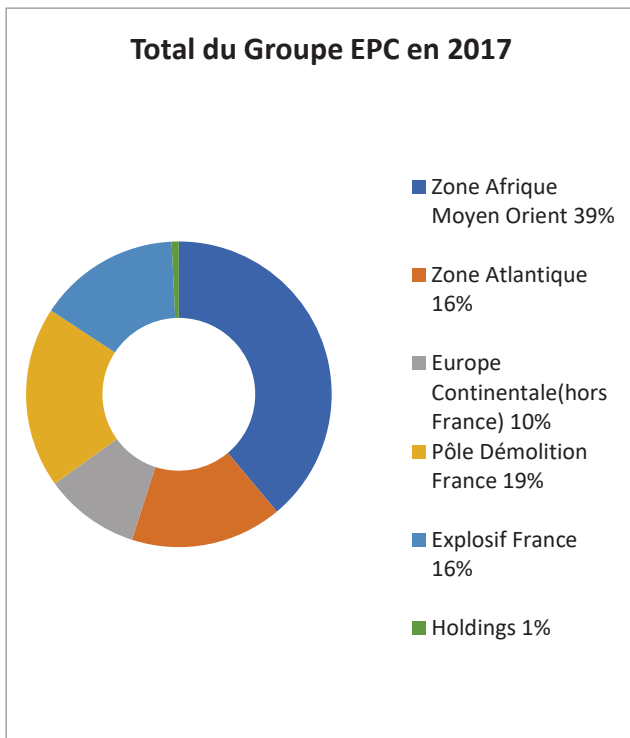
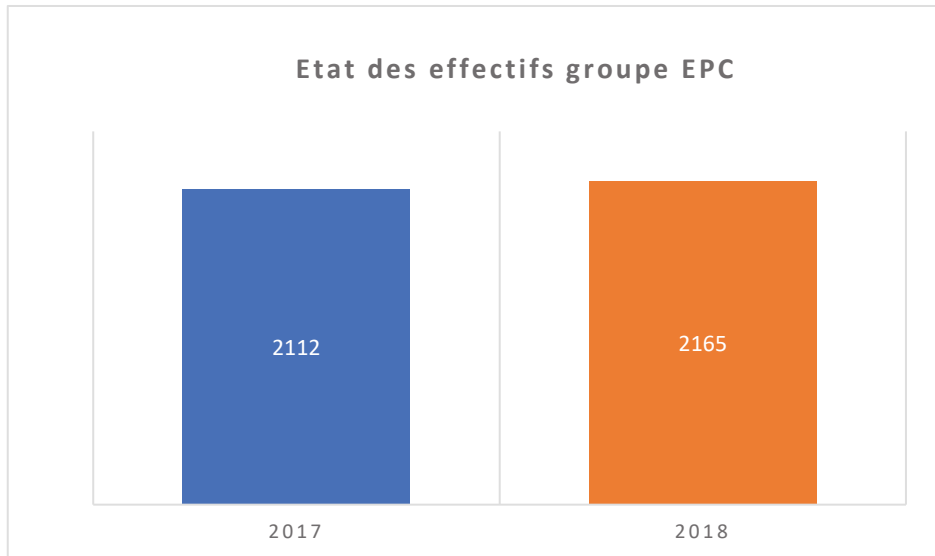
- Les parties prenantes internes à l'entreprise : les salariés et leurs représentants.
- Celles liées au respect de l'environnement : les institutions en charge de la gestion des espaces naturels, les organismes de contrôle et de régulation.
- Celles liées à l'activité : les clients, les fournisseurs, les concurrents.
- Celles liées aux communautés locales : le voisinage, les mairies, les écoles, les associations.

CARTOGRAPHIE DES ENJEUX

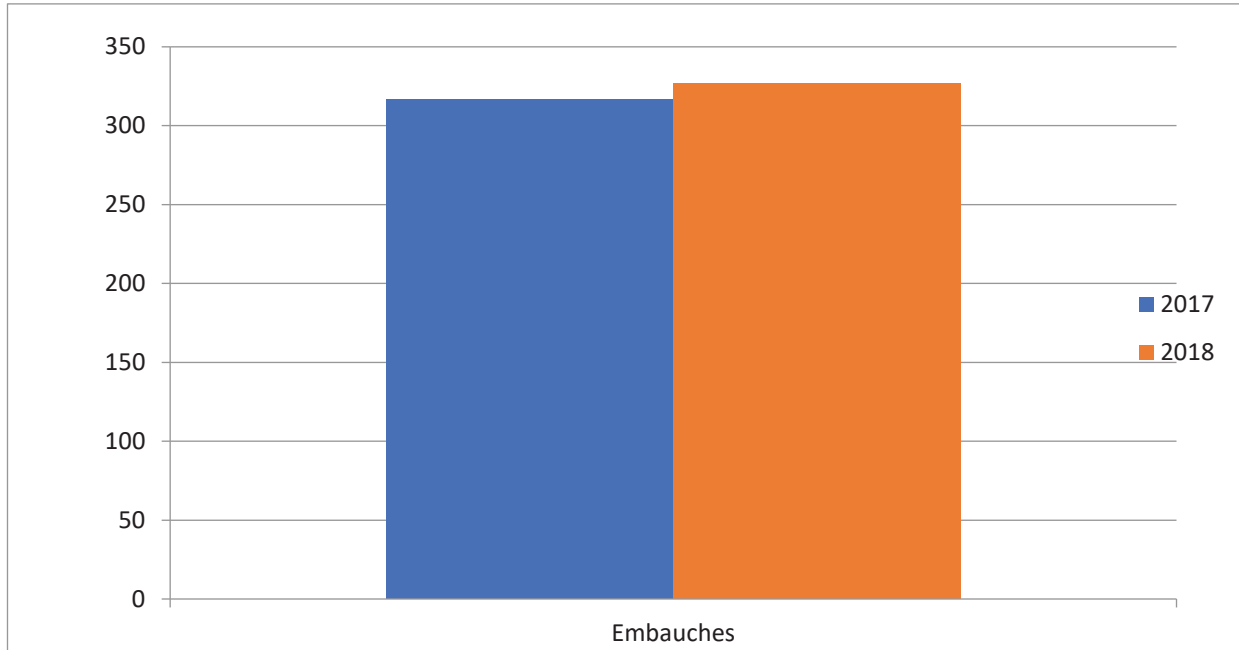
En prise directe avec les métiers du groupe et les risques qui lui sont liés, notre politique RSE se décline dans chacune de nos filiales, et sur tous nos métiers, en direction de toutes les parties prenantes liées à nos activités et en tenant compte de leur dispersion géographique :



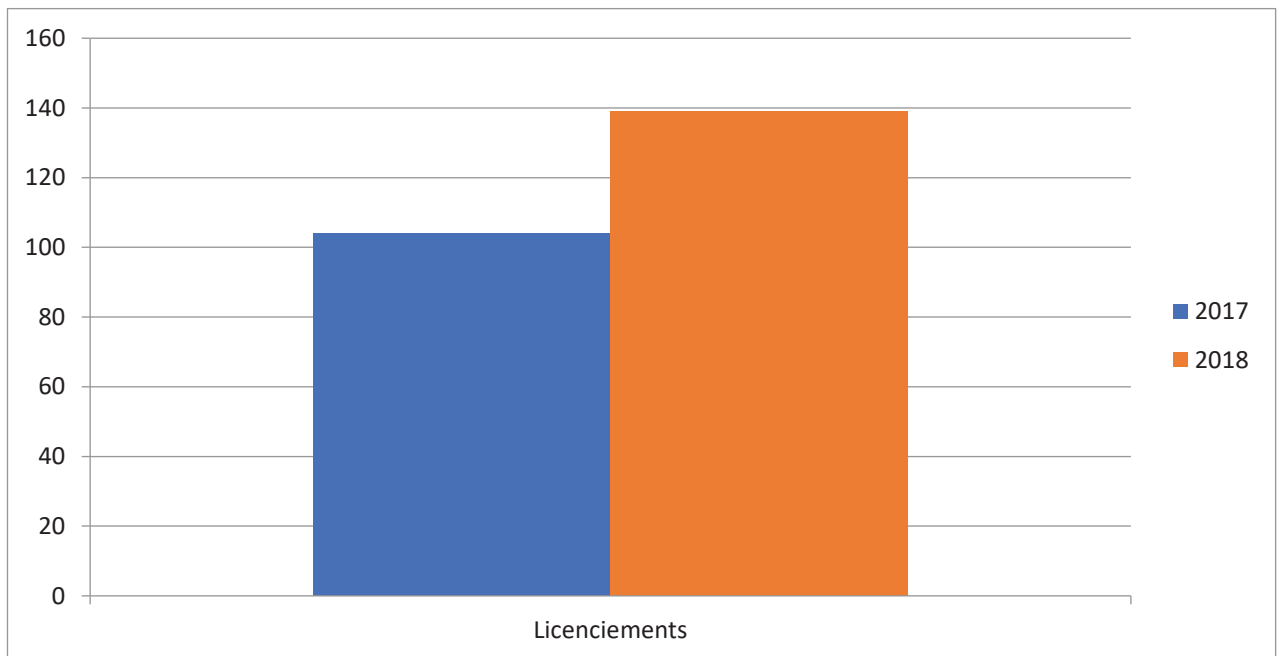
CHIFFRES CLES (ETAT DES LIEUX DE L'EFFECTIF):



Embauches 2018 : 327 embauches

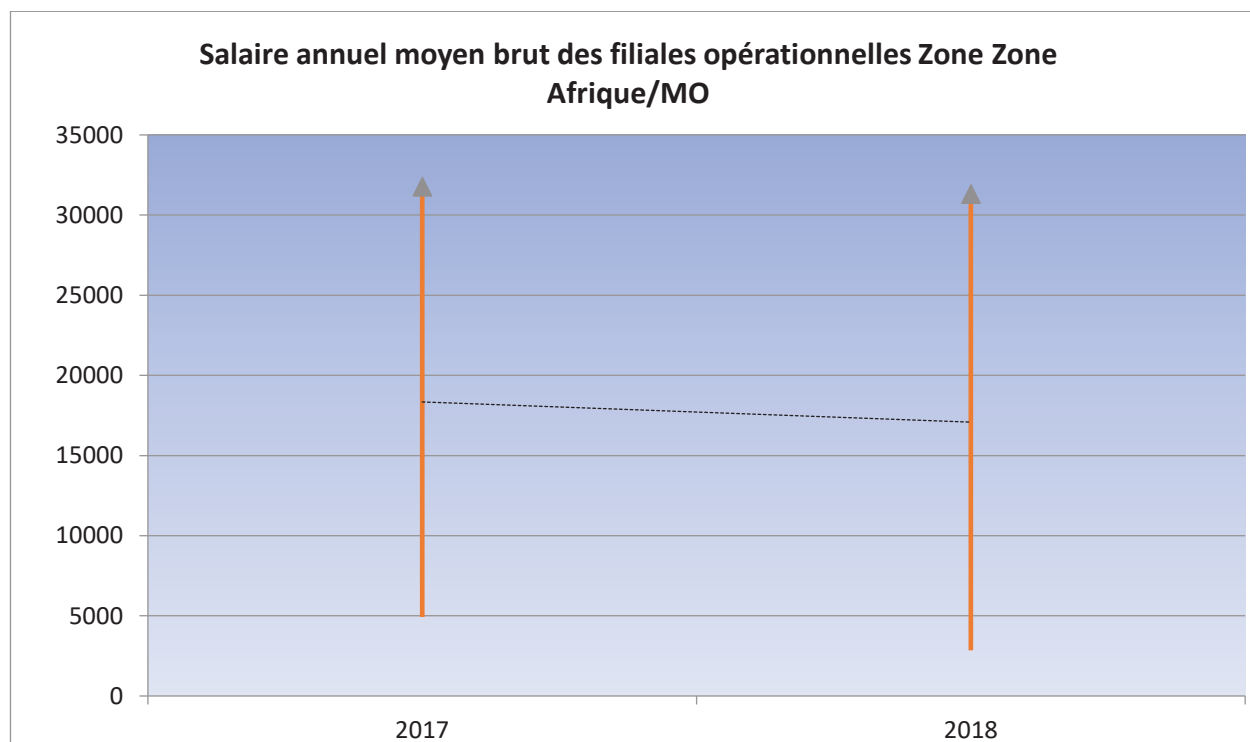


Licenciements 2018 : 139 licenciements (en grande partie dans le cadre d'une restructuration de l'activité additifs diesel) 2017 :104

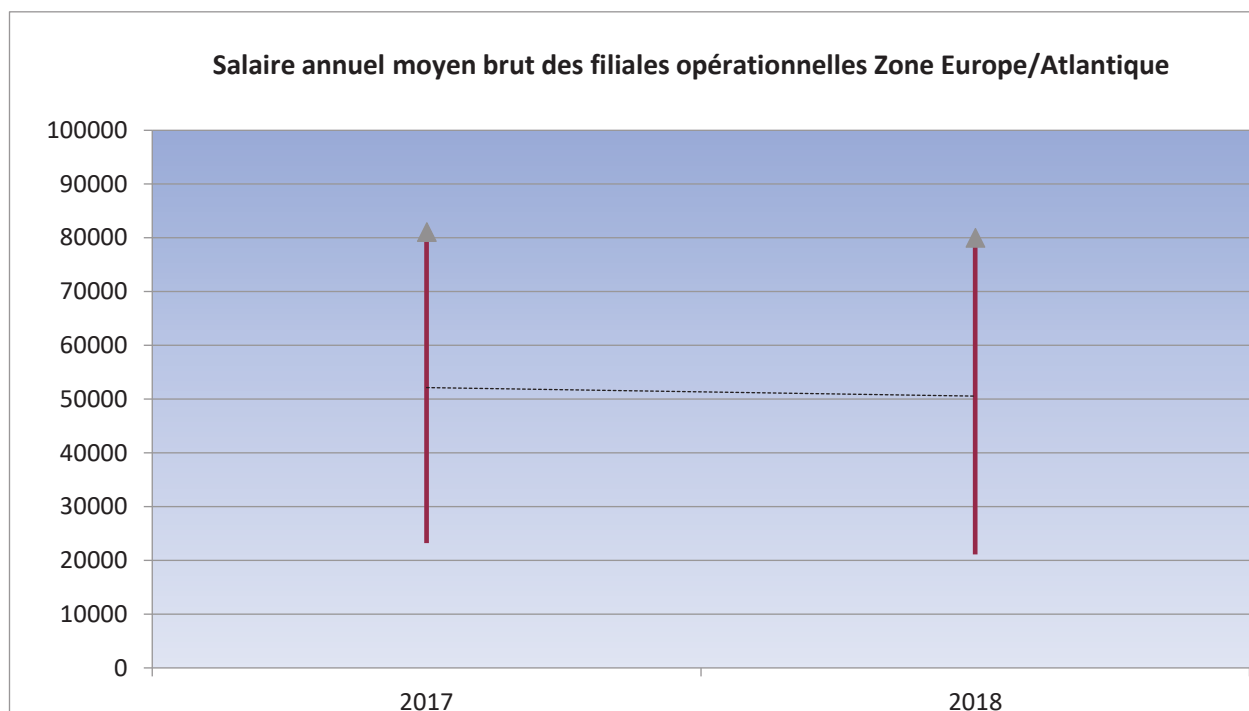


Les rémunérations :

Salaire annuel moyen brut des filiales opérationnelles Zone Afrique/MO, exprimé en euros situés dans une fourchette : de 2 849 € à 31 315. € en 2018 (contre de 4 929 € à 31 760 € en 2017). Cette baisse étant essentiellement due à un départ non remplacé au même poste dans une filiale en Afrique.



Salaire annuel moyen brut des filiales opérationnelles zone Europe/Atlantique, exprimé en euros, situé dans une fourchette de 21 111€ à 80 000 € en 2018 (contre 23 200€ à 81 085 € en 2017) Cette baisse étant principalement due à un effet de change sur la livre sterling.



Les rémunérations annuelles des filiales opérationnelles, qui représentent 99 % des effectifs, sont en léger repli conjoncturel en 2018 dans la zone Europe/Atlantique ainsi que dans la zone Afrique/Moyen Orient.

FORMATION :

Périmètre France +Royaume Uni

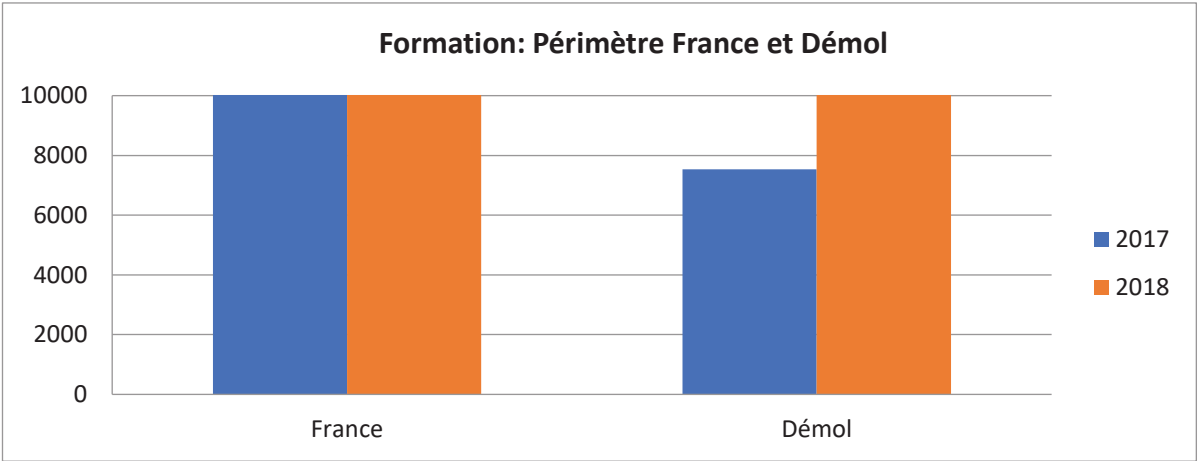
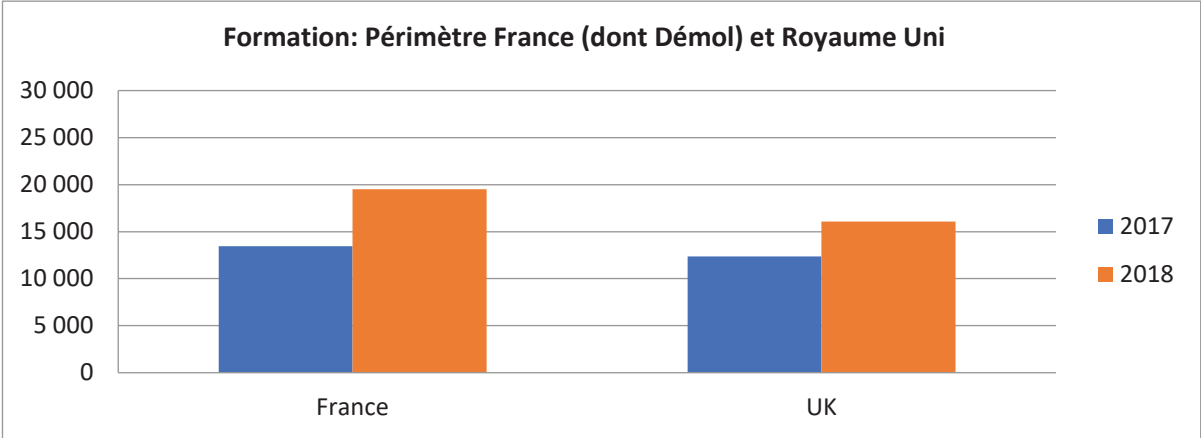
2018 :

- France : 19 506 heures dont Démolition : 12 558 heures (à périmètre constant)
- UK : 16 069 heures incluant les heures de formation du personnel EPC UK ainsi que les heures de formation dispensées dans le cadre de l'activité de centre de formation

En forte augmentation par rapport à 2017 :

2017 :

- France : 13 444 heures dont Démolition : 7 532 heures
- UK : 12 349 heures incluant les heures de formation du personnel EPC UK ainsi que les heures de formation dispensées dans le cadre de l'activité de centre de formation



En France 14 contrats d'apprentissage ont été conclus en 2018

EPC UK a poursuivi le développement de l'activité du Learning and Development Center inauguré en 2015.

Notre modèle d'affaires

Au service de ses clients depuis 125 ans, le groupe EPC a su évoluer en s'adaptant.

D'une entreprise de production et commercialisation de dynamite à la fin du XIX^{ème} siècle, la société EPC est devenue un groupe mondial apportant à des clients sur cinq continents des produits performants et des services adaptés à leurs besoins, aussi divers que complexes.

NOS ENGAGEMENTS

La sécurité :

Nous veillons à encourager les bonnes pratiques sécurité auprès de nos collaborateurs. Cette culture de la Sécurité est cristallisée par le programme « Esprit d'Equipe » dont les messagers sensibilisent les équipes sur le terrain à l'objectif du zéro accident.

EPC groupe s'efforce chaque jour de faire de la sécurité une valeur essentielle et communautaire.



Source : basée sur l'évolution du TF1 (Taux de fréquence 1) d'avril 2007 à Juillet 2018, direction SSE groupe, février 2019

La responsabilité sociétale :

Respect des personnes, respect de l'environnement, respect des institutions : depuis plus d'un siècle une vision élargie de la responsabilité sociétale.

Présente sur les cinq continents, la société continue de croître en harmonie avec les communautés locales tout en veillant à la protection de la nature)

Cette vision se traduit par des actions de terrain qui vont au-delà des attentes réglementaires habituelles.

900 ha
de terres mises
à la disposition
des populations
locales



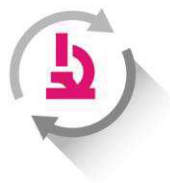
L'innovation :

Le progrès technologique est le levier du développement stratégique et le gage de la satisfaction client : en quête permanente de sécurité, de performance et de qualité, le pôle EPC Innovation est animé par des ingénieurs et techniciens connectés à la réalité du terrain et apporte des réponses concrètes à des besoins réels.

95% des tunnels creusés à l'explosif en France depuis 10 ans grâce aux technologies MORSE et SPUR



2 M€/an investis en Recherche et Développement



Source : EPC France (2018)

RISQUES ASSOCIES :



PRÉVENTION
DES **ACCIDENTS**
INDUSTRIELS



ANTICIPATION
DES **CONSÉQUENCES**
D'UNE PANDÉMIE



MAÎTRISE D'UNE
DÉFAILLANCE
INFORMATIQUE

NOS METIERS

La production et distribution d'explosifs :

Activité historique du groupe EPC elle reste au cœur de notre développement.

Ses formulations innovantes, gage de productivité, fiabilité et sécurité positionnent le groupe EPC comme un acteur incontournable sur l'ensemble de ses marchés.

Une traçabilité totale, grâce à une solution agrégeant l'ensemble de de la boucle logistique, de la sortie de la chaîne de production à la livraison sur site, en passant par le flux des retours.

100 000^t
produites,
vendues
dans 45 pays



50%
de l'activité
du groupe



2 100
collaborateurs



Le forage- minage :

Servi par une expertise reconnue le forage- minage constitue un maillon essentiel de la chaîne de valeur de l'industrie extractive.

Profilage du front, conception de plans de tir, chargement des explosifs, services d'abattage au m3, mesure des vibrations : l'activité forage-minage s'est considérablement développée.

25 pays

avec des activités
de forage-minage
pour EPC Groupe



100
millions de m³
abattus par an



La démolition :

Avec 7 filiales en 2018 en France, le pôle Démolition propose une richesse et une technicité de moyens uniques sur le marché : démantèlement industriel, foudroyage de bâtiments, gestion des déchets, travaux de dépollution, désamiantage, déplombage.

La sécurité des procédés, la haute technicité tout comme le respect des parties prenantes et de l'environnement sont au cœur du déploiement de ressources humaines ultraspecialisées et d'un vaste parc de machines.

20%

du chiffre
d'affaires
d'EPC Groupe



450

collaborateurs dont plus
de quarante ingénieurs
secondés par une quarantaine
de chefs de chantier

Source : Directeur de la zone démolition - Claude Chéné, 2019

La chimie énergétique :

Historiquement liée à notre savoir-faire de la chimie des produits nitrés, cette activité basée au Royaume Uni fait de nous un des leaders mondiaux sur le marché des additifs diesel qui contribuent à diminuer significativement la pollution automobile.

10%

de l'activité
du groupe



40 000 t

d'additif diesel produites
chaque année



Les travaux spéciaux :

Microminage, minage TP, travaux en accès difficile et confortement : nos spécialistes opèrent depuis plus de vingt ans dans le secteur des travaux publics comme des tunnels.

C'est la complémentarité des métiers du groupe EPC qui en fait un acteur incontournable des travaux spéciaux et un des leaders européens de la discipline

55
cordistes
spécialisés
chez EPC France



20
foreuses dédiées
aux travaux
spéciaux



Logistique :

Une expérience reconnue dans l'organisation d'opérations logistiques complexes et sur mesure des matières dangereuses

Rompue aux diverses réglementations internationales, EPC Logistics assure le transport multimodal de tous types de produits de classe 1 et 5 à travers le monde et dispose de son propre port dont les docks sont au cœur des circuits logistiques desservant toute l'Europe.

125^tQNE
sur dock privé agréé

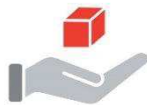


74 dépôts
en activité à travers le monde

RISQUES ASSOCIES :



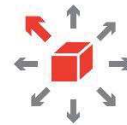
PRÉVENTION
DES **ACCIDENTS**
INDUSTRIELS



GESTION DES
FOURNISSEURS
CRITIQUES



MAÎTRISE D'UNE
DÉFAILLANCE
INFORMATIQUE



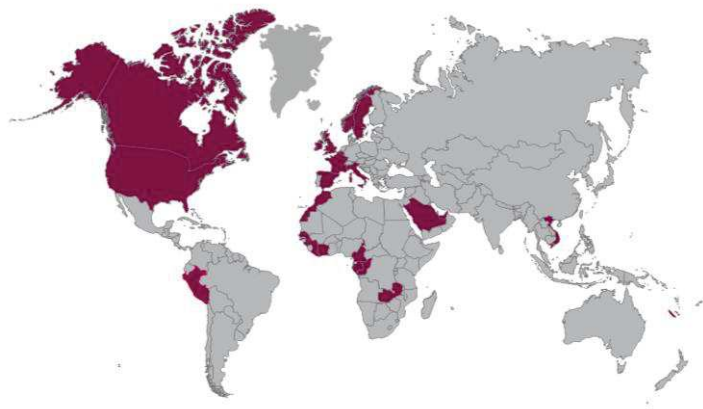
ALTERNATIVE
À UNE **FERMETURE**
DE SOLUTIONS
LOGISTIQUES
À L'EXPORTATION

NOS IMPLANTATIONS

41 filiales
dans 23 pays



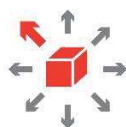
Des clients dans
45 pays et
5 continents



RISQUES ASSOCIES :



MAÎTRISE D'UNE
DÉFAILLANCE
INFORMATIQUE



ALTERNATIVE
À UNE **FERMETURE**
DE SOLUTIONS
LOGISTIQUES
À L'EXPORTATION



ANTICIPATION
DES **CONSÉQUENCES**
D'UNE PANDÉMIE

Notre analyse des risques

L'entreprise a procédé conformément aux articles : L. 225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce à la revue de ses principaux risques extra financiers à partir de l'analyse de leur matérialité existante, de leur pertinence et de la gravité de leurs enjeux liés à l'analyse des risques financiers.

Un registre des risques a été élaboré à l'occasion de la mise en place de la définition du plan d'activité du groupe. Ces risques font l'objet d'une cotation systématique qui permet d'évaluer leur pertinence et leurs enjeux.

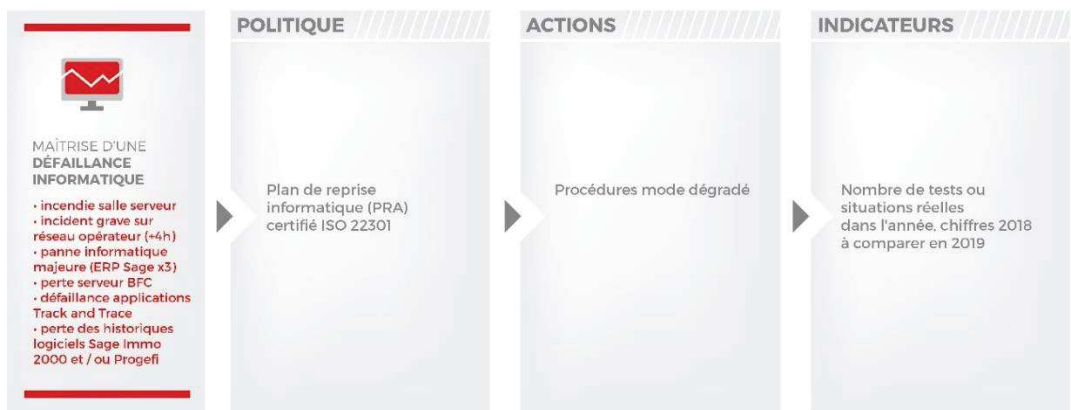
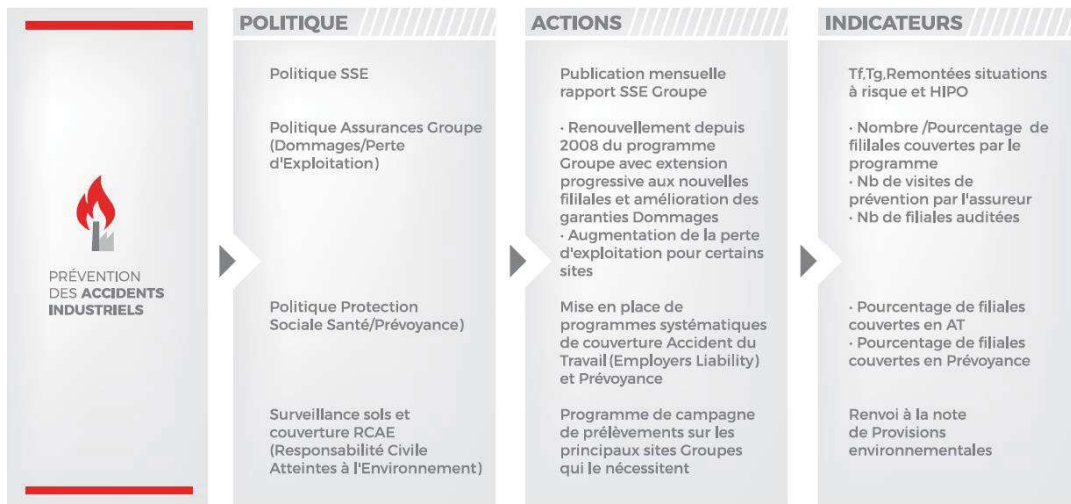
Ces risques et leur cotation sont revus annuellement par le comité de direction du groupe. Les procédures de revue sont intégrées au système de management associé à la certification ISO 22 301. Cette norme atteste de la capacité de l'entreprise à gérer en mode dégradé le retour à un fonctionnement normal dans les meilleures conditions et ce pour l'ensemble des activités critiques identifiées.

Cinq risques susceptibles d'avoir un **impact social et environnemental** significatif ont été retenus par le comité de direction dans le cadre de la déclaration de performance extra financière (DPEF).



Corrélativement à cette analyse des risques, des politiques ont été poursuivies ou mises en œuvre, débouchant sur des actions dont l'efficacité sera mesurée par des indicateurs spécifiques qui seront suivis chaque année au siège du Groupe.





Nos indicateurs en 2018

Des indicateurs ont été mis en place au siège d'EPC courant 2018 et ont l'objet d'un suivi annuel



GESTION DES
FOURNISSEURS
CRITIQUES

Indicateur mis en place par la Direction des Achats afin de suivre le nombre de fournisseurs en source unique pour les produits stratégiques pour le Groupe

Objectif : qualification de produits de substitution (solutions alternatives)

En 2018

Total produits stratégiques	60
Nb de produits à source unique dont (fournisseur unique)	7

Indicateur : taux de source unique 12%

Objectif : 0%



PRÉVENTION
DES ACCIDENTS
INDUSTRIELS

Quatre catégories d'indicateurs permettent le suivi des actions consécutives aux différentes politiques mises en œuvre pour couvrir ce risque

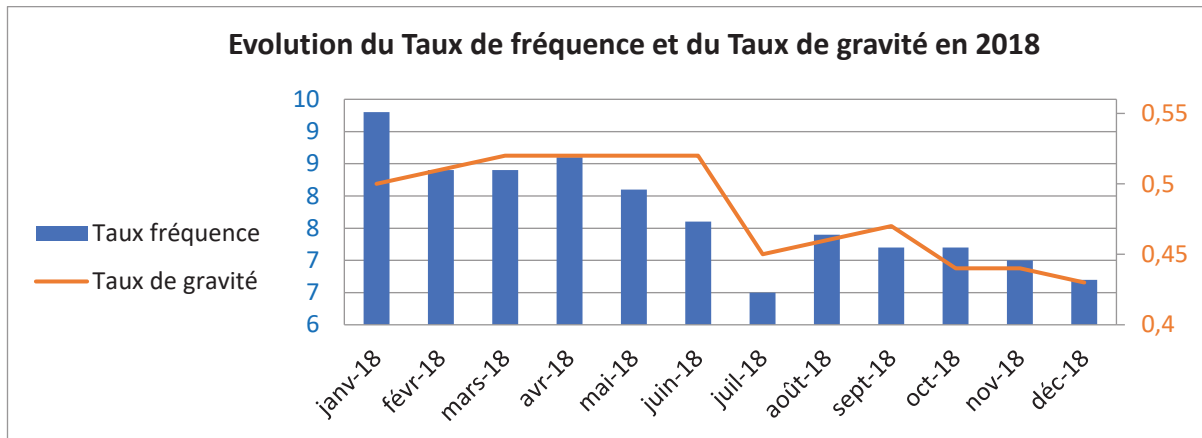
Politique SSE :

Notre politique Sécurité Santé Environnement est déclinée en 4 volets :

- Notre Vision
- Notre Déclaration Sécurité Santé Environnement
- Notre Déclaration Sécurité des Procédés
- Nos principes

Les indicateurs se partagent entre :

- Indicateurs statistiques comme **Taux de fréquence et Taux de gravité**



- Indicateurs prédictifs comme **Remontée de situations à risque dont Nombre d'incidents à haut potentiel appelé HIPO**

Les indicateurs prédictifs reflètent notre capacité à prévenir des accidents avec arrêts ou des sinistres majeurs. Ces remontées et ces HIPOS doivent être significatifs pour garantir un niveau suffisant en matière de prévention d'accidents.

En 2018, **2262 situations à risque** ont été rapportées dans l'ensemble du Groupe comportant **49 HIPO**.

Politique assurances groupe :

Nombre - % de filiales couvertes par le programme groupe d'assurance dommage :

24 - 77%

La mise en place de notre Politique Assurances Groupe s'accompagne d'un retour d'expériences de la part de notre assureur sous la forme d'une cartographie permettant de relever les points forts de nos principaux sites mais aussi des points d'amélioration.

Cette cartographie s'effectue grâce à des missions depuis le début de notre contrat de sites différents d'une année sur l'autre.

Les indicateurs peuvent être regroupées ainsi :

	2017	2018
Nombre de visites de prévention par l'assureur planifiées	2	2
Nombre de visites de prévention par l'assureur réalisées	2	1
Nombre de filiales auditées	EPC UK : les sites de Bramble Island et Rcw	MCS : le site de Souman

Politique Protection Sociale, Santé, Prévoyance - 2 indicateurs :

Nombre de filiales couvertes en Prévoyance : 74%

La quasi-totalité des filiales française bénéficient dans leurs contrats de Prévoyance des couvertures capital décès, rente éducation et incapacité/invalidité

Parmi les filiales étrangère couvertes en Prévoyance, une douzaine bénéficie de la couverture «capital décès » et incapacité/invalidité.

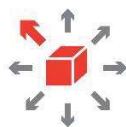
Nombre de filiales couvertes en AT : 81%

Plusieurs filiales françaises de la Démolition bénéficient d'un régime de couverture AT plus favorable que le régime légal au profit des ETAM et des Cadres (complémentaire pro BTP)

A l'étranger quelques filiales ont choisi d'assurer à leurs salariés une couverture à 100% en cas d'accident de travail (au-delà du régime légal en vigueur ou en cas d'absence de couverture légale) ou une prise en charge de tous les frais médicaux

C'est notamment le cas au Gabon, en Guinée, en Arabie Saoudite et chez EPC Maroc

Surveillance sols et politique RCAE : ces informations figurent dans la note de provision environnementale (chapitre 6-12 de l'annexe des comptes consolidés)



ALTERNATIVE
À UNE **FERMETURE**
DE SOLUTIONS
LOGISTIQUES
À L'EXPORTATION

Nombre de tests ou situations réelles dans l'année

Dans le cadre de notre démarche de préparation à la continuité de nos activités suite à une crise, nous avons mis en place un système de gestion de continuité d'activité.

Ce système de gestion de la continuité d'activité a fait l'objet d'une certification à la norme ISO 22301 en octobre 2017 pour une période de 3 ans avec audit de suivi en Octobre 2018.

Des indicateurs permettant de mesurer les retours d'expériences sont en place soit sous la forme de simulation de tests soit sous la forme d'exercice réels pour lesquels une formalisation du Retour d'expériences est effectuée.

	2017	2018
Nombre de crises réelles liées à un aspect logistique	2	1
Nombre de tests ou simulations liées à un aspect logistique	0	0



ANTICIPATION
DES **CONSÉQUENCES**
D'UNE PANDÉMIE

Mise en place en 2018 des outils FIGGO (gestion congés et télétravail) et Skype Business (visio et audio conférences) au siège du groupe

Objectif : éviter les déplacements des collaborateurs du siège notamment en cas de pandémie

Jours de télétravail en 2018 : 135,5 – Salariés concernés : 13 salariés sur 37 habilités au télétravail

Visio/audio conférences :

Nombre de conférences organisées :

Février 2018/ décembre 2018 : 15/21 avec un pic à 27 en octobre

Nombre de participants (en cumulé mensuel):

Février 2018/ en décembre 2018 : **18/28** avec un pic à **41** en octobre

Durée des conférences (en minutes cumulées mensuelles) :

Février 2018/ décembre 2018 : **66/190** avec un pic à **238** en octobre

Octobre correspond à la période de préparation budgétaire



**MAÎTRISE D'UNE
DÉFAILLANCE
INFORMATIQUE**

Toujours dans le cadre de notre démarche de préparation à la continuité de nos activités suite à une crise, notre système de gestion de continuité d'activité a identifié une activité critique relative à la défaillance informatique.

Cette activité critique est prise en compte à l'aide d'un kit opérationnel contenant les procédures en mode dégradé à activer en fonction du scénario décrit.

Des indicateurs permettent aussi de mesurer l'efficacité de notre système grâce aux retours d'expériences appelés REX. Ces REX s'effectuent soit après des simulations de tests soit d'exercice réels pour lesquels une formalisation du Retour d'expériences est effectuée.

	2017	2018
Nombre de crises réelles liées à un aspect informatique	1	0
Nombre de tests ou simulations liées à un aspect informatique	0	2

Autres points RSE

Au-delà des risques identifiés, pour lesquels des indicateurs ont été mis en place, EPC a développé des politiques et mis en place des actions pour prendre en compte les autres conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.



Le Groupe EPC exerce ses activités dans le monde entier. Ses collaborateurs sont confrontés à de multiples situations pouvant générer des questionnements relatifs à l'éthique.

Un Code de Bonnes Pratiques des Affaires du Groupe EPC a été mis en place et diffusé en 2016.

Il vise, dans le respect des lois et règlements applicables, à créer sur l'ensemble des pays d'implantation et au profit de chacun de ses collaborateurs un socle minimum de règles communes afin notamment :

- d'assurer la conformité des opérations du Groupe, condition de la sécurité opérationnelle et juridique de ses activités, mais également du développement et de la préservation de son image de marque,
- de garantir à chacun des collaborateurs du Groupe les droits minimums dont les principes sont fixés par les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail,

Ces règles minimales communes guident les comportements de l'ensemble des collaborateurs du Groupe tant en son sein qu'à l'égard des personnes et entités tierces qui sont en relation avec le Groupe.

Le Code de Bonnes Pratiques des Affaires s'applique :

- à chacune des entités du Groupe EPC,
- à l'ensemble des collaborateurs dans le monde,
- et ce, pour l'ensemble des activités que ce soit en son sein entre ses membres ou avec les tiers (sous-traitants et fournisseurs)

En 2018 le groupe EPC a fait évoluer les codes de gouvernance encadrant l'activité de ses collaborateurs pour les mettre en conformité avec la loi Sapin 2.

Afin de mieux cibler les exigences en matière de lutte contre la corruption, une Charte Ethique incluant un code de conduite anticorruption est en cours d'élaboration sous la supervision du Comité d'audit.

La lutte contre l'évasion fiscale s'articule autour de deux piliers :

- Une politique de prix de transfert conforme aux recommandations de l'OCDE
- Une procédure de suivi des contrôles fiscaux qui permet de partager les bonnes pratiques au sein du groupe et de mettre en commun les difficultés rencontrées



Le Groupe attache une importance particulière au respect :

- des principes posés par la déclaration Universelle des Droits de l'Homme,
- des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ratifiées par la France
- des lois dans le domaine de la lutte contre la corruption

Le Groupe EPC a défini 6 droits essentiels des collaborateurs, inspirés des principes énoncés par les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. Parmi ces droits essentiels :

Prohibition du travail des enfants

Le Groupe EPC n'accepte en aucun cas en son sein ou chez ses sous-traitants et fournisseurs l'emploi des enfants. Il est donc fondamental de respecter la limite d'âge légal minimal applicable dans tous les pays d'implantation du Groupe. Dans tous les cas, cet âge minimal, ne pourra être inférieur à celui prévu par les conventions 138 et 182 de l'Organisation Internationale du Travail, soit 15 ans, porté à 18 ans pour les travaux dangereux ou particulièrement difficiles.

Prohibition du travail forcé

Le Groupe EPC ne tolère en aucun cas en son sein ou chez ses sous-traitants et fournisseurs, l'usage du travail forcé, c'est-à-dire de travailleurs employés sous la contrainte, la force ou le chantage

Un reporting annuel portant sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable et de l'économie circulaire ainsi que le suivi des bonnes pratiques par la Direction SSE permet d'analyser l'impact territorial, économique et social de l'activité dans l'ensemble du groupe



En matière de développement durable

Depuis septembre 2015, 193 Etats se sont engagés collectivement pour atteindre 17 objectifs de développement durable d'ici 2030.

Le Groupe s'est mobilisé sur 6 de ces 17 objectifs de développement durable de la façon suivante :

- **Bonne santé et bien-être** : il s'agit d'un objectif Groupe pour l'année 2018. Des initiatives ont été mises en place dans toutes les activités du Groupe :
 - L'objectif est d'améliorer la santé ou le bien-être de nos salariés au travail à l'aide de campagnes spécifiques et ciblées.
- **Industrie, Innovation et infrastructure** : l'innovation passe aussi par la mise en oeuvre de technologies de pointe dans des environnements très contraints :
 - Etudes pour minimiser les effets vibratoires des tirs chez le client SOCOCIM : **EPC Sénégal**
 - Assistance à la réfection de la route menant au dépôt de Kouriah : **EPC Guinée**
- **Consommation et production responsables**
 - Respect des chartes Chantiers Verts /Contrôle des consommations de chantier : **PRODEMO**
 - Recyclage des palettes (**EPC Espagne**)
 - Achat d'empierrement auprès de nos clients pour l'entretien du site (chemins d'accès, court,...) **EPC Belgique**
- **Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique**
 - Dans la mesure du possible, **EPC Belgique** emploie des personnes domiciliées dans un périmètre géographique proche des dépôts (< 40 km). Excepté pour le personnel de carrières (chefs mineurs et foreurs), la répartition des clients se fait en fonction de la

région dans laquelle habite le personnel. Les sous-traitants sont choisis aussi en fonction de la situation géographique.

- Interdiction de la coupe de bois aux alentours du dépôt : **EPC Guinée**.
 - Suivi de la consommation de carburant de la flotte de véhicules à partir des fiches de carburant déposées dans chaque véhicule : **Mineex** au Sénégal.
 - Investissement dans une nouvelle génération de foreuse économe avec mise en place d'un indicateur de consommation ;
- **Paix, justice et institutions efficaces**
- Aide au sous-préfet sur le sujet de la sensibilisation à la paix dans villages environnant durant les élections communales : **NITROKEMINE NITROKEMFOR** en Guinée.
- **Inégalités réduites**
- Recrutement auprès des communautés locales du personnel de la SMB sur le site de la mine de Katougouma : **EPC Guinée** ;
 - Recours occasionnel à la population riveraine et locale : **EPC Cameroun** ;
 - Offre de stage d'une durée de trois mois aux étudiants de l'Institut des Mines de Boké et Conakry : **NITROKEMINE NITROKEMFOR** ;
 - En travaillant sur la base d'une méthodologie décrite dans les normes GRI, **MINEEX** participe à l'atteinte de 2 des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) promus par l'Organisation des Nations Unies en 2015. Ces 2 objectifs choisis par **MINEEX** sont : travail décent et croissance économique, mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.
 - Contribution au développement du tissu économique de nos zones d'implantation au travers d'une politique d'embauche locale dynamique. L'ensemble des salariés non permanents est recruté parmi les populations riveraines de nos chantiers. Cette embauche locale est répartie sur plusieurs régions (Thiès, Louga, Kédougou) concerne les postes de malaxeurs, gardiens, manœuvres, lingères, ménagères et chauffeurs : **MINEEX** au Sénégal ;
 - Recrutement du personnel temporaire parmi les habitants des villages riverains de certains chantiers : **Marodyn** ;
 - Participation à des activités génératrices de revenu (AGR) par l'achat d'une broyeuse de manioc (semi transformation du manioc) et d'une moto tricycle (transport bord champs des produits agricoles) : **EPC Côte d'Ivoire** ;
 - Aide ponctuelle à l'école publique de Malibé à l'aide de matériel et fournitures : **EPC Gabon**.

En matière d'économie circulaire

L'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus.

En résumé, il s'agit de faire plus et mieux avec moins.

Quelques illustrations d'initiatives du Groupe relevées dans ce domaine :

Démolition :

- Utilisation de filières REP (filières à responsabilité élargie des producteurs). Il s'agit de dispositifs de collecte séparée des déchets ménagers et assimilés concernant en France un grand nombre de produits usagés, et sont organisés en filières. Depuis 2012, ces dispositifs s'appliquent également à certains déchets professionnels.

- Nouvelles filières de déchets (DEEE, néons, mobilier...), partenariat avec des exutoires de recyclage, notamment pour **Sigenci /ATD**.
- Développement d'une politique de ré-emploi des matériaux issus des chantiers tels que ferraille et béton pour **PRODEMO**

Explosifs :

D'une manière générale, nos sites de production en Belgique, France, Angleterre et Suède, concernés par la production de matrice, recyclent la matrice cristallisée ou en fin de vie comme le recyclage de la matrice "déchet" dans la production. Certains utilisent uniquement de l'électricité verte : **EPC Suède, EPC France, EPC Belgique, EPC UK** ;

D'autres initiatives spécifiques sont à relever telles que :

- Programme de maintenance préventive mis en place pour maximiser la durée de vie des pièces et, partant, des installations et des équipements : **KEMEK** en Irlande ;
- Recyclage des palettes : **EPC Espagne** ;
- Recyclage des déchets de production en produits emballés : **EPC Canada** ;
- Couverture du réservoir d'eau pour la lutte contre l'incendie afin de réduire l'évaporation : **EPC Espagne** ;
- Participation au développement du réseau routier, à la construction de barrage hydroélectrique, et d'un port en eau profonde par approvisionnement en explosifs des entreprises de BTP : **EPC Cameroun** ;
- Mise en place d'un centre d'affutage pour la prolongation de vie des taillants, récupération des huiles usagées par SRH (une structure agréée) et remise des cartouches d'imprimantes et piles usées : **MINEEX** au Sénégal ;
- Réutilisation des filtres à air et des tiges usées par des particuliers. Recyclage des palettes par la société et des particuliers : **EPC Sénégal** ;
- Utilisation d'huiles de vidanges (huiles usagées) dans la production de la matrice destinée au minage : **NITROKEMINE NITROKEMFOR** en Guinée ;
- Récupération de l'énergie de matières premières impropres à l'utilisation dans le process grâce aux trous de mine par détonation : **NITROKEMINE NITROKEMFOR** en Guinée ;

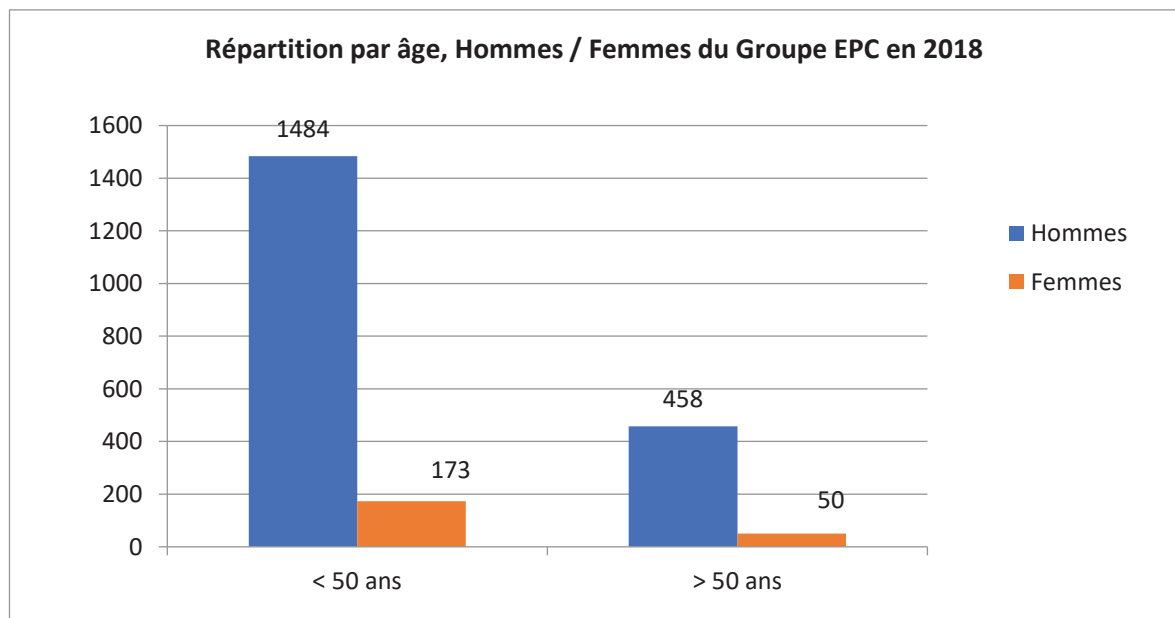
Autres :

- Au siège d'EPC recyclage des papiers (840,5 kg) et des capsules de café (119,1 kg recyclés)

Un reporting annuel portant sur les relations sociales, l'égalité de traitement, la lutte contre les discriminations et l'emploi des personnes handicapées permet le suivi des actions mises en œuvre dans le Périmètre France + Royaume Uni



Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes



Le Groupe EPC comptait 10,30 % de femmes en 2018, pourcentage stable par rapport à 2017

L'application de l'Accord triennal Egalité Hommes/Femmes, signé en novembre 2015 se poursuit chez EPC France

Fin 2017 Occamat et Occamiante ont négocié et mis en place au 1/01/ 2018 un plan d'égalité H/F, avec des objectifs précis en matière de recrutement, formation, GPEC et rémunération, des actions et des indicateurs tels que R :

- Nombre d'actions favorisant l'intégration,
- Répartition des embauches par catégorie professionnelles et type de contrats de travail,
- Evolution du nombre de femmes et d'hommes sur les niveaux de classement hiérarchiques où ils sont sous représentés,
- Nombre de candidatures retenues selon les sexes et le poste

ATD a programmé la négociation d'un plan similaire au 1 er semestre 2019 et dispose déjà d'un accord parité.

Ceci illustre la volonté du groupe de s'engager dans une démarche pragmatique et pro-active dans ce domaine de l'égalité H/F, dans des secteurs d'activités traditionnellement masculines.

Mesures prises pour améliorer les conditions de travail

Différents accords se sont poursuivis ou ont été négociés en France en 2018 : aménagement du temps de travail - NAO - accords d'intéressement et de participation- charte télétravail- forfaits jours- accord pénibilité-accord séniors

Des accords d'intéressement et/ou de participation couvrent désormais plus de 95% des salariés français qui bénéficient également d'un plan d'épargne groupe.

Au-delà de ces accords, les sessions « Esprit d'Equipe » sont centrées sur le développement de la culture d'entreprise et favorisent l'esprit d'entraide au travail.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

EPC France , les sociétés du Pôle Démolition ainsi que le siège du groupe sont très impliquées dans l'égalité des chances en travaillant notamment en collaboration avec des structures comme des ESAT ou des CAT pour la prise en charge du traitement du ling, l'entretien des espaces verts, le recyclage du papier, l'achat de produits ménagers , de fournitures de bureau ou d'objets publicitaires pour les conventions professionnelles.



Les filiales du Groupe EPC sont toutes mobilisées pour mettre en place de bonnes pratiques liées à la minimisation de leur empreinte carbone. Ces bonnes pratiques peuvent être regroupées ainsi en fonction des zones géographiques :

Europe Amériques Afrique

D'une manière générale, l'objectif est de :

- minimiser les déplacements aériens par la promotion d'outils de vidéoconférences grâce à des outils modernes et simples d'utilisation. Les progrès réalisés ces dernières années permettent une mise à disposition d'outils très conviviaux et faciles à paramétrer ce qui renforce une utilisation à grande échelle dans le Groupe. Bien évidemment, les déplacements par avion ne seront pas supprimés mais ces technologies contribuent à réduire, voire supprimer, des réunions dans un certain nombre de situations. L'importance accordée à cet objectif nous a amené à mettre en place un indicateur de suivi mesurant l'efficacité de ces technologies ;

De façon plus spécifique,

- participation à la COP 21 de la métropole de Rouen **ATD** ;
- utilisation de l'énergie renouvelable à partir de panneaux solaires et d'une éolienne dans un de nos dépôts au **Royaume-Uni** ;
- présence permanente de moutons dans le cadre de l'entretien du site à la place de moyens mécaniques exigeant des hydrocarbures en **Belgique** sur notre site de production.

Afrique

D'une manière générale, l'objectif est de :

- promouvoir l'utilisation d'ampoules basse consommation ;
- utiliser les climatiseurs en mode automatique avec arrêt pendant les pauses déjeuner et à la fermeture ;
- faire un usage restreint des téléphones et ordinateurs pour économiser les batteries et leur recharge
- favoriser l'utilisation à faible débit de l'eau dans nos bases et dépôts
- inciter à l'utilisation de véhicules en commun pour le transport ;
- favoriser le recrutement en local du personnel affecté à la sûreté afin de minimiser l'utilisation d'engins motorisés vers le dépôt comme chez **EPC Guinée**.

De façon plus spécifique,

- Utilisation de plaques solaires avec des ampoules LED au dépôt en **Guinée** et au **Cameroun** plus particulièrement
- Identification et quantification des rejets de gaz à effet de serre au Sénégal par notre filiale **MINEEX**. Il s'agit ici des consommations de carburant issues des engins de chantiers, des véhicules et du groupe électrogène. Par année, les rejets sont en moyenne de 384,9 tonnes de CO₂ ;
- Formation à la conduite environnementale pour réduire l'émission de gaz carbonique pour **Marodyn** au Maroc ;
- Sensibilisation à la réduction des consommations d'énergie dans les bureaux pour **Marodyn** au Maroc ;
- Transport en train privilégié en France plutôt que par avion pour les équipes **EPC Innovation** lors de déplacement en France.

La démarche RSE de nos filiales, au-delà des politiques mise en œuvre par le groupe, s'enrichit chaque année grâce à de nombreuses initiatives locales

Relations avec les personnes ou organisations intéressées par nos activités

Les relations et contacts récurrents avec les autorités et organismes en lien avec nos activités se sont poursuivis en 2018, tout comme ceux avec les différents syndicats ou organisations professionnels

Dans les activités de fabrication d'explosifs, ces contacts sont institutionnalisés avec notamment :

- **En France** : Les Préfectures, la Gendarmerie et les Sapeurs-Pompiers dans le cadre des PPI (Plans Particuliers d'Intervention) et des POI (Plans d'Organisation Interne). Tous les sites SEVESO seuil haut sont couverts par des PPRT (Plans de Prévention des Risques technologiques). EPC France participe également aux réunions du comité de suivi de site organisées par la DREAL, à l'Association des Entreprises des Zones d'Activité de Saint Martin de Crau et à la réunion annuelle des entreprises de la commune.
Dans la démolition des contrats intérimaires d'insertion sont conclus avec des missions locales afin de favoriser l'emploi de personnel habitant autour des chantiers.
- **Au Canada** : la Division de la réglementation des explosifs, le ministère du Travail, le ministère de l'Environnement, et celui des Transports,
- **En Belgique** : les membres du secteur via le GBEE (groupement belge de l'énergie explosive) au Conseil d'administration duquel siègent 3 personnes de l'entreprise
- **En Suède** : l'Agence suédoise pour l'environnement de travail, qui a effectué plusieurs audits au cours de l'année ayant donné lieu à une évaluation très positive.

- **En Afrique :**
- **EPC Gabon** collabore de façon permanente pour la sécurité de l'utilisation des explosifs avec le ministère des Mines et dialogue avec l'Association Nationale des Parcs Naturels en ce qui concerne les activités autour de notre dépôt d'explosif
- En Guinée, **NITROKEMINE/NITROKEMFOR** collabore avec l'Institut des Mines de Boké pour des recrutements externes et des stages de perfectionnement. Tandis qu'**EPC Guinée** assure la formation en CPT de nos partenaires de terrain (Douanes, Direction Nationale des Mines, forces de sécurité) et a organisé une journée de sensibilisation en sécurité sur nos activités au dépôt de Kouriah pour nos partenaires et les autorités locales.
- **EPC Maroc** a organisé une action de communication avec les organes de presse pendant le mois de Décembre 2018 pour sensibiliser sur notre activité

Dans les activités du Pôle démolition :

Le dialogue et les relations se poursuivent avec différents organismes contribuant à la promotion de l'image de la profession : FNTP, FFB, au SNED et au CREPI, club du Grand Paris

Partenariat-Mécénat

Chaque entité s'investit localement dans des actions de mécénat humanitaire, culturel ou de sponsoring sportif.

La plupart des actions engagées les années précédentes se sont poursuivies notamment les partenariats avec des **associations caritatives** : Hand on Heart Charity, Société royale de prévention des accidents en Angleterre ; **sportives** : équipe de foot d'EPC Maroc, soutien d'EPC France aux Champions de la Coupe de France 2017 du Rugby à 13 de St Martin (équipe minime « Les Mérinos »), participation d'EPC Suède au marathon de minuit de Stockholm, participation d'EPC Belgique à un tournoi de pétanque organisé au profit d'une association; **culturelles** : fête de la truffe de Murisengo en Italie, soutien d'ATD au Centre d'Histoire Sociale.

De nouvelles actions ont également été engagées en 2018 dans ces différents domaines :

- Participation d'**EPC France** à l'opération de collecte du Secours Populaire et soutien à l'association « Princesses du désert » ISTEK qui participe au raid étudiant 4L Trophy
- Soutien d'**ATD** à des événements organisés par certains salariés dans le cadre du Téléthon, d'une vente de Sapins en faveur d'une association pour l'aide à un enfant handicapé
- Soutien financier de **KEMEK** à différentes associations : St. Vincent de Paul / Guide Dogs for the Blind / Armée du Salut
- Parrainage par **EPC Suède** d'une action d'éducation à la sécurité routière pour les enfants.

En Afrique, nous essayons également d'aider les communautés locales au travers d'actions concrètes :

- **EPC Côte d'Ivoire** distribue des Kits scolaires et **EPC Gabon** fournit une aide ponctuelle à l'école publique de Malibé,

- En Guinée, **NITROKEMINE/NITROKEMFOR** offre des produits hygiéniques,

- **EPC Sénégal** apporte son soutien à une association de personnes atteintes de cancer et à des organismes s'occupant de la petite enfance.

Les thématiques suivantes n'ont pas été retenues comme pertinentes au regard des activités du groupe EPC :

lutte contre le gaspillage alimentaire, lutte contre la précarité alimentaire, respect d'une alimentation responsable, équitable et durable, respect du bien-être animal

SA EXPLOSIFS ET PRODUITS CHIMIQUES

Etats financiers au 31 décembre 2018

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Etabli en EUR					31/12/2018
Nature des indications	Exercice N-4	Exercice N-3	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N
I. Capital en fin d'exercice					
a) Capital social (en EUR)	5 220 400	5 220 400	5 220 400	5 220 400	5 220 400
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	168 400	168 400	168 400	168 400	168 400
c) Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
d-1) par conversion d'obligations					
d-2) par exercice de droits de souscription					
II. Résultat de l'exercice (en EUR)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	7 202 952	6 163 890	7 198 077	7 969 456	8 148 716
b) Résultat avant impôts et charges calculées	-1 912 080	3 047 619	6 368 882	5 963 234	13 330 286
c) Impôt sur les bénéfices	-992 788	-1 390 057	-556 923	-1 061 802	-416 705
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e) Dotations aux amortissements et provisions	- 4 341 183	31 412	240 221	501 811	482 879
f) Résultat après impôts et charges calculées	3 421 891	4 406 264	6 685 584	6 523 225	13 264 112
g) Résultat distribué au titre de l'exercice	1 010 400	1 571 733	2 357 600	2 357 600	
III. Résultat par action (en EUR)					
a) Résultat après impôts mais avant charges calculées	- 5,46	26,35	41,13	41,72	81,63
b) Résultat après impôts et charges calculées	20,32	26,17	39,70	38,74	78,77
c) Dividende ordinaire net attribué à chaque action	4,50	7,00	10,50	10,50	
IV. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés	1	1	1	1	
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	118 061	454 429	676 418	559 590	574 910
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, retraites...) (EUR)	72 666	225 717	330 847	302 665	315 184

COMPTES ANNUELS

Société : EPC S.A.

Forme juridique : Société anonyme

Siège social : 61 RUE GALILEE 75008 PARIS

Date de clôture : 31/12/2018

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	41	25	16	24
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles	41	25	16	24
Terrains	3 737	17	3 721	4 431
Constructions	5 618	4 329	1 289	1 047
Installations techniques, matériel	2	2		
Autres immobilisations corporelles	33	33		
Immobilisations en cours				156
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles	9 390	4 381	5 009	5 634
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	125 146	13 810	111 336	101 155
Créances rattachées à des participations	27 260	9 039	18 220	19 774
Autres titres immobilisés	0		0	0
Prêts	245	209	35	72
Autres immobilisations financières	100		100	250
TOTAL Immobilisations financières	152 751	23 059	129 692	121 252
Total Actif Immobilisé (II)	162 182	27 464	134 718	126 910
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes	17		17	52
Clients et comptes rattachés	2 728	9	2 719	2 589
Autres créances	19 778		19 778	25 203
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	22 506	9	22 497	27 792
Valeurs mobilières de placement	2 478		2 478	2 478
(dont actions propres:)				
Disponibilités	1 915		1 915	1 872
TOTAL Disponibilités	4 394		4 394	4 350
Charges constatées d'avance	66		66	43
TOTAL Actif circulant (III)	26 982	9	26 973	32 238
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	426		426	547
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)	34		34	158
Total Général (I à VI)	189 624	27 473	162 151	159 853

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé :)	5 220	5 220
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	1 903	2 305
Réserve légale	522	522
Réserves statutaires ou contractuelles	1 740	1 740
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)	59 762	59 762
TOTAL Réserves	62 024	62 024
Report à nouveau	15 475	11 140
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	13 264	6 523
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	809	710
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	98 697	87 923
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	36	126
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	36	126
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	15 000	19 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 421	23 668
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	20 351	21 522
TOTAL Dettes financières	54 772	64 190
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		12
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 453	3 490
Dettes fiscales et sociales	203	251
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	4 928	3 799
TOTAL Dettes d'exploitation	8 584	7 552
Produits constatés d'avance	23	30
TOTAL DETTES (IV)	63 379	71 772
Ecarts de conversion passif (V)	39	33
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	162 151	159 853

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	6 142	2 007	8 149	7 969
Chiffres d'affaires nets	6 142	2 007	8 149	7 969
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			82	516
Autres produits			1 619	1 654
Total des produits d'exploitation (I)			9 849	10 140
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			10 842	11 049
Impôts, taxes et versements assimilés			319	294
Salaires et traitements			575	560
Charges sociales			315	303
			232	347
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges			150	110
Total des charges d'exploitation (II)			12 433	12 663
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-2 584	-2 523
Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)		
Produits financiers de participations			12 574	8 944
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			695	517
Autres intérêts et produits assimilés			214	208
Reprises sur provisions et transferts de charges			120	7 000
Différences positives de change			95	7
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			13 698	16 677
Dotations financières aux amortissements et provisions			271	7 060
Intérêts et charges assimilées			1 056	1 433
Différences négatives de change			259	100
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			1 587	8 594
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			12 111	8 083
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			9 527	5 560

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	403	1
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 855	
Reprises sur provisions et transferts de charges		2
Total des produits exceptionnels (VII)	4 258	3
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	31	5
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	807	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	100	96
Total des charges exceptionnelles (VIII)	938	102
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	3 320	-98
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-417	-1 062
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	27 806	26 819
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	14 542	20 296
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	13 264	6 523



ANNEXE COMPTABLE
EPC SA

Annexe comptable au bilan avant répartition, de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 dont le total est de 162.151 K€, et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 27.805 K€ et dégagant un bénéfice de 13.264 K€.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1er Janvier au 31 Décembre. Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires s'élève à un montant de 8,1 M€ légèrement en progression par rapport aux 7,9 M€ de 2017. Il s'agit essentiellement d'une refacturation des services rendus au titre des frais de siège.

Le résultat d'exploitation se stabilise avec une perte de -2,5 M€ en 2018 comme en 2017.

Le résultat financier s'établit à 12,1 M€ en nette amélioration par rapport aux 8 M€ de 2017 grâce à l'augmentation des dividendes versés par les filiales françaises et AREX pour 2,5 M€.

Le résultat exceptionnel prend en compte le résultat sur les cessions du terrain de Billy Berclau à hauteur de 2,3 M€ et de 20% des titres AREX pour 1,1 M€.

Après prise en compte d'un produit d'impôt de 0,4 M€ lié à l'intégration fiscale, le résultat net ressort en bénéfice de 13 M€ contre 6 M€ en 2017.

Evolution dans le dossier STIPS TI

Le groupe a subi en 2008 la faillite d'une de ses filiales, la société STIPS TI, et des deux filiales de celle-ci, U2C et Hydrau Meca Services.

Comme déjà mentionné dans les précédents rapports financiers, le 26 octobre 2011, EPC SA et sa filiale Demokrite ont été assignées devant le Tribunal de Grande Instance de Thionville avec les anciens dirigeants des sociétés STIPS TI et U2C, qui sont en liquidation judiciaire depuis le 15 octobre 2008, par le liquidateur de celles-ci.

Le liquidateur a évalué l'insuffisance d'actif à une somme comprise entre 45 et 50 millions d'€. Dans le cadre de la procédure collective, le groupe EPC a produit pour 15 042 177 € de créances. Ces créances sont intégralement provisionnées depuis le 31 décembre 2008.

Les assignations reprochent essentiellement à EPC SA et Demokrite un prétendu soutien abusif. EPC SA et Demokrite estiment, au contraire, avoir été victimes d'escroqueries et ont déposé plainte de ce chef. Elles considèrent que les prétentions, tardives, formulées par le liquidateur de STIPS TI et U2C sont dénuées de fondement. Ses demandes n'ont donc pas fait l'objet de provision particulière dans les comptes du groupe.

A la suite de la plainte du groupe, au cours du premier semestre 2012, le Procureur de la République de Thionville a ouvert une information judiciaire des chefs d'escroquerie et d'abus de biens sociaux. Un juge d'instruction a été désigné, et EPC, Demokrite, Demosten ainsi que STIPS TI se sont constituées parties civiles.

Compte tenu de cette information judiciaire, les défendeurs à l'action du liquidateur ont demandé et obtenu, par deux jugements du 22 novembre 2012 de la chambre commerciale du Tribunal de grande instance de Thionville, un sursis à statuer dans l'attente d'une décision définitive sur le volet pénal de l'affaire. Le sursis a été reconduit depuis lors.

L'ouverture de cette information judiciaire, les mises en examen prononcées, et le sursis à statuer confortent la position d'EPC et DEMOKRITE.

Fin 2018, le juge d'instruction a avisé les parties de la fin de l'information et de la communication du dossier au Procureur de la République de Thionville pour ses réquisitions.

Prolongation du Crédit Renouvelable Confirmé

Le 31 juillet 2018, BNP, Société Générale et LCL ont accepté de prolonger jusqu'au 30 janvier 2023 le Crédit Renouvelable Confirmé d'un montant maximal de 25 M€, crédit qui faisait partie du nouveau financement groupe mise en place en mars 2017.

Procédure Candela & Partners

Le 29 novembre 2016, la société Candela & Partners a assigné tous les administrateurs de la société EJ Barbier (dont trois sont communs à EPC), ainsi qu'une co-gérante d'ADEX, devant le Tribunal de commerce de Paris en demandant leur condamnation solidaire au paiement de 15,4 millions d'euros de dommages-intérêts à titre de provision, outre « 1,5 million € au titre du préjudice subi par la société (EPC) du fait du retard dans l'indemnisation ». EPC a été mise en cause dans cette procédure parce que les demandes de Candela & Partners sont formées à son profit.

L'expertise judiciaire sollicitée par la société Candela & Partners en octobre 2014 est toujours en cours. L'expert judiciaire a déposé son rapport fin janvier 2018. La procédure suit son cours.

2 – EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

3 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

4 – NOTES SUR LE BILAN

Sauf indication particulière, les montants ci-après, sont exprimés en milliers d'Euros.

4.1 – Etat de l'actif immobilisé

DESIGNATION	Immob. incorp.	Immob. corporelles	Immob. financières	TOTAL
Valeur brute début	41	10.071	144.070	154.182
Acquisitions, apports, créations		273	10.643	10.916
Cessions et mises hors service		- 954	- 1.962	- 2.916
Transfert de compte à compte				
Valeur brute fin.....	41	9.390	152.751	162.182

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation).

Les immobilisations financières comprennent des malis techniques consécutifs à des Confusions de Patrimoine d'un montant de 3.390 K€ dont les actifs sous-jacents sont des titres de participation.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles concernent diverses installations et agencements sur notre site de Saint Martin de Crau.

Les sorties d'immobilisations corporelles concernent la cession du terrain de Billy-Berclau à EPF NORD pas de Calais pour un prix de cession de 2,7 M€.

4.2 – Etat des amortissements

DESIGNATION	Immob. incorporelles	Immob. corporelles	TOTAL
Amort. cumulés début exercice.....	17	4.437	4.454
Reprise s/cession et mises hors service		-159	-159
Dotation p/dépréciation linéaire.....	8	103	111
Amort. cumulé fin exercice.....	25	4.381	4.406

TAUX USUELS D'AMORTISSEMENT PRATIQUES

Logiciels	LINEAIRE	5 ans
Constructions		
- Constructions en dur, merlons.....	LINEAIRE	30 ans
- Constructions légères, clôtures, pistes.....	LINEAIRE	12 ans
- Installations et agencements	LINEAIRE	12 ans
Matériel et outillage	DEGRESSIF	8 ans
Installations générales et agencements ...	LINEAIRE	10 ans
Matériel de transport		
- Véhicules	LINEAIRE	5 ans
- Autres.....	DEGRESSIF	5 ans
Matériel de bureau	DEGRESSIF	3 ans
Mobilier de bureau	LINEAIRE	10 ans

4.3 – Participations

	Valeur début d'exercice	Acquisitions Augmentat.	Cessions Diminut.	Valeur fin d'exercice
Titres non cotés	105.477	10.217	36	115.658
Autres titres	9.488			9.488
TOTAL.....	114.965	10.217	36	125.146

Les acquisitions se décomposent comme suit :

Titres non cotés :

- Augmentation capital EPC MINETECH	5.000
- Augmentation capital EPC CANADA	5.127
- Autres	90

4.4 - Créances rattachées à des participations

Leur valeur brute se décompose ainsi :

- GALILEO EXPLOSIVOS.....	6.310
- EPC BELGIQUE	1.184
- EPC MINETECH.....	11.404
- KEMEK US Ltd	2.246
- EPC France.....	621
- MINEXPLO.....	189
- EPC Cote Ivoire	2.716
- EEI.....	642
- MARODYN.....	21
- EPC CANADA	558
- 2B RECYCLAGE.....	95
- EPC MAROC	1.274
	27.260

4.5 – Prêts

Il s'agit pour l'essentiel du prêt DFC pour 201 K€, entièrement provisionné.

4.6 – Autres immobilisations financières

Il s'agit d'un dépôt de garantie BPI pour 100 K€

4.7 -Filiales et participations (voir tableau joint)

4.8 – Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	27.605	10.024	17.581
Créances rattachées à des participations	27.260	9.814	17.446
Prêts.....	245	210	35
Autres immobilisations financières.....	100		100
ACTIF CIRCULANT	22.589	18.766	3.823
Avances et acomptes versés	17	17	
Créances clients et comptes rattachés.....	2.728	2.728	
Créances liées à l'intégration fiscale	29	29	
Créances fiscales IS	4.366	886	3.480
Créances fiscales TVA	754	754	
Conventions de trésorerie	14.083	13.741	342
Créances CODI.....	4	4	
Dividendes à recevoir	463	463	
Autres créances	79	78	1
Charges constatées d'avance	66	66	
TOTAL GENERAL	50.194	28.790	21.404

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Autres emprunts obligataires.....	15.000		15.000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19.421	5.366	14.055
Emprunts et dettes financières diverses.....	13	13	
Conventions trésorerie	20.338	20.338	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	3.453	3.453	
Dettes fiscales et sociales.....	203	203	
Dettes liées à l'intégration fiscale	4401	1504	2.897
Clients RRR à accorder	392	392	
Charges diverses à payer	130	130	
Autres dettes	5	5	
Produits constatés d'avance	23	23	
TOTAL GENERAL	63.379	31.427	31.952

4.9 – Charges à répartir sur plusieurs exercices

Frais d'émission des emprunts (amortissables sur la durée de l'emprunt correspondant)

	Emprunt obligataire Novo	Emprunt bancaire 2017	Total
Coût porté en charges à répartir	237	436	673
Amortissement cumulé au 31/12/2017	-60	-66	- 126
Amortissement 2018	- 34	-87	-121
Solde au 31/12/2018	143	283	426

4.10 – Valeurs mobilières de placement

Il s'agit des 16.102 actions E.P.C. rachetées en bourse pour une valeur de 2.478 k€ selon les dispositions de la loi du 24 Juillet 1966.

4.11 – Capitaux propres

Le capital est composé de 168.400 actions de 31 €. Il existe 29.473 parts de fondateurs sans valeur nominale offrant un droit dans les bénéfices, les réserves et le boni de liquidation.

4.11a – Ecart de réévaluation

Il s'agit de la réserve de réévaluation (1976), non incorporée au capital. Elle a été reprise à concurrence de 401 K€ suite à la cession du terrain de Billy Berclau.

4.11b – Réserves statutaires ou contractuelles

Il s'agit du Fonds Précipitaire des parts qui bénéficiera exclusivement à ces dernières en cas de liquidation de la Société. Son montant s'élève à 1.740 soit 25/75^{ème} du capital social.

4.11c – Autres réserves

Il s'agit du Fonds de prévoyance qui a supporté l'impôt.

4.11d – Tableau de variations des Capitaux Propres

Capitaux Propres au 01/01/2018	87.923
Variation du capital	0
Variation de l'écart de réévaluation	-401
Variation des autres fonds propres	0
Variation des provisions réglementées	99
Distribution de l'exercice	- 2.188
Résultat de l'exercice	13.264
Capitaux Propres au 31/12/2018	98.697

4.12 – Etat des provisions

Méthodes d'évaluation des provisions

- Provisions réglementées

Les dotations et reprises ont été pratiquées en application de la législation fiscale en vigueur.

- Provisions pour risques et charges

Leur montant tient compte des événements connus et identifiables permettant une estimation précise des risques et charges.

- Provisions pour dépréciations des immobilisations financières

- Dépréciation des titres :

Les titres de participations figurent au bilan pour leur coût historique d'acquisition hors frais d'acquisition.

Une provision est constatée :

Si la situation nette de la filiale est négative, à hauteur de 100 % de la valeur des titres.

Ou si la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, à hauteur de la différence constatée.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans le contexte actuel d'incertitude économique, rendant difficile l'appréhension des perspectives d'activité.

- Dépréciation des créances rattachées : une provision est constatée quand la situation nette des filiales est négative à hauteur de cette dernière.

- Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

Clients : La provision est calculée sur chaque créance hors taxes dont l'ancienneté est supérieure à 12 mois et en fonction de la situation de chaque débiteur, en respect du principe de prudence.

Avances : une provision est constatée à hauteur de la situation nette négative des filiales non couverte par la provision pour dépréciation des créances rattachées.

	31/12/2017	Dotation	Reprise	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Amortissements dérogatoires	673	99		772
Plus values réinvesties	36			36
TOTAL	709	99		808
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES				
Provisions pour perte de change	126	30	120	36
TOTAL	126	30	120	36
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TITRES DE PARTICIPATION				
DEMOKRITE	7.791			7.791
GALILEO EXPLOSIVOS.....	2.144			2.144
EPC MINETECH.....	2.000			2.000
EPC NORVEGE.....	1.876			1.876
Sous-Total.....	13.811			13.811
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
Créance GALILEO EXPLOSIVOS.....	1.237	241		1.478
Créance EPC MINETECH.....	7.400			7.400
Créance EEI.....	161			161
Sous-Total.....	8.798	241		9.039
PRETS				
Prométhée	8			8
Créance D.F.C.....	201			201
Sous-Total.....	209			209
TOTAL	22.818	241		23.059
PROVISIONS POUR DEPRECIATION ACTIF CIRCULANT				
Comptes clients.....	9			9
TOTAL	9		0	9
TOTAL GENERAL	<u>23.662</u>	<u>370</u>	<u>120</u>	<u>23.912</u>
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
EXPLOITATION				
FINANCIER		271	120	
EXCEPTIONNEL		99	0	

4.13 – Charges et produits figurant au bilan en « comptes de régularisation »

Charges constatées d'avance :

Nature	Montant	Exercice de rattachement
Assurances	32	2019
Voyages et déplacements	12	2019
Locations	1	2019
Cotisations	18	2019
Abonnements	2	2019
Divers assistance	1	2019

Produits constatés d'avance :

Nature	Montant	Exercice de rattachement
Assurances	20	2019
Locations	3	2019

4.14 – Tableau des produits à recevoir et des charges à payer

ACTIF

Nature du produit	Poste concerné	Montant
Intérêts courus	Créances rattachées à des participations	1.323
Intérêts courus.....	Prêts	61
Fournisseurs RRO à obtenir	Autres créances.....	60
Factures à établir.....	Créances clients et comptes rattachés.....	781
TVA sur factures non parvenues...	Autres créances.....	19
Produits à recevoir.....	Autres créances.....	479
Intérêts courus sur conventions ...	Autres créances.....	115

PASSIF

Nature de la charge	Poste concerné	Montant
Intérêts courus	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	501
Intérêts courus sur conventions	Emprunts et dettes financières diverses	5
Factures à recevoir	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	134
Dettes fiscales	Dettes fiscales et sociales	10
Dettes sociales	Dettes fiscales et sociales	33
Etat TVA/ Fact à établir	Dettes fiscales et sociales	25
Clients RRR à accorder	Autres dettes	392
Divers	Autres dettes	130

4.15 – Ecart de conversion - Couverture

	Devise	Poste du Bilan	Montant au 31/12/2018
ACTIF			
Diminution des Créances	Livre Anglaise GBP	Créances rattachées à des participations	7
	Dollar Canadien CAD		29
Augmentation des dettes			
Différence d'évaluation sur Instrument de trésorerie	Couronne Suédoise SEK		36
TOTAL ACTIF			72
PASSIF			
Augmentation des Créances	Dollar américain USD	Créances rattachées à des participations	3
Diminution des dettes	Couronne Suédoise SEK	Emprunts & Dettes Financières diverses	36
Différence d'évaluation sur Instrument de trésorerie			
TOTAL PASSIF			39

Opérations de couverture :

Notre société a couvert une dette en devise de 5 M de couronnes suédoises par un achat à terme de mêmes montant et échéance.

A la clôture, compte tenu de la variation du cours de la SEK, un écart de conversion Passif a été comptabilisé sur la dette et corrélativement une différence d'évaluation sur Instrument de trésorerie figure en écart de conversion Actif.

5 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1 – Ventilation du Chiffre d’Affaires

	FRANCE	EXPORT
Produits fabriqués.....		
Autres produits	6.142	2.007
Redevances de marque.....	725	894
TOTAL	6.867	2.901

5.2 – Résultat Financier

NATURE	MONTANT
Produits	
Dividendes	12.574
Intérêts	909
Différences positives de change	95
Reprise s/ provision pour dépréciation des immobilisations financières .	120
Total des Produits Financiers	13.698
Charges	
Intérêts bancaires	1.029
Autres intérêts	28
Pertes de change	259
Dotations aux prov. pour dépréciation des immobilisations financières ...	271
Total des charges financières	1.587
RESULTAT FINANCIER	12.111

5.3 – Résultat exceptionnel

NATURE	MONTANT
Plus-value cession immobilisations corporelles	1945
Plus-value cession immobilisations financières	1103
Produits exceptionnels divers	403
Dotations aux provisions réglementées	-100
Charges exceptionnelles diverses	- 31
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3.320

5.4 – Ventilation de l’Impôt sur les Sociétés

	Résultat avant impôt	Intégration fiscale moins Impôts Epc SA	Résultat après impôt
Résultat courant	9.527		9.527
Résultat exceptionnel	3.320	+ 417	3.737
Résultat.....	12.847	+ 417	13.264

5.5 – Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

	Déb. exercice	Variation	Fin Exercice
1) <u>Décalages certains ou éventuels</u>			
a. Provisions réglementées			
. Amortissements dérogatoires	673	100	773
b. Charges non déductibles temporairement			
<u>A déduire l'année suivante :</u>			
. Jetons de présence à payer.....	100	25	125
. Plus value latente.....	1	2	3
<u>A déduire ultérieurement :</u>			
. Provisions pour risques	8.798	241	9.039
2) <u>Éléments à imputer</u>			
Déficit reportable.....	46.486	-1.002	45.484
3) <u>Éléments de taxations éventuelles</u>			
Plus-values réinvesties (art. 40).....	36		36

5.6 – Intégration fiscale

Notre Société a constitué un groupe fiscal à compter du 1er Janvier 2006.

Cette intégration a fait l'objet d'une convention d'intégration fiscale signée le 12 Septembre 2006 entre les filiales et notre Société.

Au titre de l'exercice 2018 les membres du groupe fiscal sont donc outre notre Société : 2B RECYCLAGE, DEMOKRITE, OCCAMAT, OCCAMIANTE, PRODEMO, DEMOSTEN, EPC MINETECH, S.M.A, SONOUVEX, EPC France, ATD, NITRATES & INNOVATION et SIGENCI.

Modalités de répartition de l'impôt dû sur le résultat d'ensemble :

Le principe de répartition retenu est celui dit de « neutralité » : la charge d'impôt supportée par chacune des filiales ne pourra être supérieure à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

E.P.C. est titulaire, à l'égard des filiales bénéficiaires, d'une créance égale à la charge d'impôt constatée sur l'exercice par lesdites filiales.

Les filiales déficitaires ne constatent aucune charge d'impôt, E.P.C. constatant l'économie d'impôt à son niveau. Elles ne sont titulaires d'aucune créance sur E.P.C.

E.P.C. considère comme un gain immédiat l'économie d'impôt réalisée par le Groupe au titre des déficits des filiales remontés, et constate en produit l'économie de trésorerie réalisée au moyen du transfert des déficits fiscaux émanant des filiales du Groupe.

Les économies qui ne sont pas liées directement au déficit (en particulier économie résultant des correctifs ainsi que des crédits d'impôt des sociétés déficitaires) sont constatées, en produit ou en charge, par E.P.C., au fur et à mesure de leur réalisation.

Impact de l'intégration fiscale sur la charge d'impôt de l'exercice :

Impôt comptabilisé	Impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration	Différence
- 417	-2	- -415

6 – TABLEAUX COMPLEMENTAIRES

6.1 – *Effectif moyen*

Catégories de personnel	Personnel salarié
Cadres	1
TOTAL	<u>1</u>

Ces éléments n'ont pas de signification particulière pour E.P.C., la quasi-totalité du personnel administratif du siège étant salariée de la Société ADEX qui apporte son concours aux sociétés du Groupe.

Régimes de retraite complémentaires

Les mandataires dirigeants sociaux bénéficient d'un complément de retraite par capitalisation à cotisations définies (Article 83) et d'un régime de retraite à prestations définies (Article 39). Ce dernier régime présente un excédent de 859 K€ (avant impôt). Ce surfinancement n'est pas comptabilisé dans les comptes sociaux.

Ces régimes de retraite complémentaires ont été mis en place en 2006.

Un contrat de retraite supplémentaire individuel à cotisations définies et relevant de l'article 82 du Code général des impôts a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2016.

6.2 – *Propositions sur l'affectation du résultat (en Euros)*

DESIGNATION	ORIGINE	AFFECTATION
Report à nouveau antérieur	15.475.136,54	
Résultat de l'exercice.....	13.264.112,28	
TOTAL	28.739.248,82	
<u>Dividendes :</u>		
- Actions		1.599.800,00
- Parts		533.266,67
<u>Affectations aux réserves :</u>		
Autres réserves		
<u>Report à nouveau :</u>		26.606.182,15
TOTAL	28.739.248,82	28.739.248,82

6.3 – Engagements financiers

Engagements donnés

Garantie donnée à :

Garantie partagée entre :

Pool bancaire (BNP, Société Générale et LCL) pour notre crédit senior et
Novo pour notre émission obligataire

Nantissement 100 % des titres EPC France valeur brute..... 19.481

La Société Générale Maroc pour les lignes de crédit ouverte à notre filiale
MARODYN à hauteur de 12.500 KDHM

Caution solidaire et indivise de notre filiale EPC France à QBE Insurance
pour les garanties environnementales..... 1.800

La Société Générale pour des crédits baux accordés à notre filiale EPC
France à hauteur de 1.015

La Société Générale de Banques en Guinée pour les crédits et facilités de
caisse ouverts à nos filiales :

NITROKEMFOR GUINEE à hauteur de 9.114.525 KGNF

et..... 2.000.000 KGNF

NITROKEMINE GUINEE à hauteur de 10.150.676 KGNF

et 3.000.000 KGNF

La Société Générale de Banques en Guinée pour les crédits et facilités de
caisse ouverts à notre filiale EPC GUINEE à hauteur de 5.884.077 KGNF

LCL pour la SBLC émise en faveur de Royal Bank of Canada en garantie des
financements accordés à notre filiale EPC CANADA à hauteur de 3.100 KCAD

A BNP Paribas Fortis Norway Bank pour la ligne de découvert à notre sous
filiale norvégienne EPC NORGE à hauteur de 1.000 NOK

La Banque Internationale pour le commerce et l'Industrie pour le crédit moyen
terme accordé à notre filiale EPC GABON à hauteur de 195.135 KCFA

La Banque Al-Inmaa pour la facilité de caisse accordée à notre filiale
saoudienne Modern Chemical Services à hauteur de 65.000 K SAR

La Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire pour les crédits accordés à
notre filiale EPC Côte d'Ivoire à hauteur de 1.003.482 KCFA

Fertiberia SA pour les facilités de paiements à notre filiale EPC Côte d'Ivoire .. 100

Eurochem pour les facilités de paiements à notre filiale EPC Côte d'Ivoire 400

La Société Générale de Banques au Congo pour les crédits accordés à notre
filiale EPC EXPLO CONGO à hauteur de 75.004 KCFA

Intesa Sanpaolo Spa pour le crédit moyen terme à notre filiale SEI EPC ITALIA
SPA à hauteur de 1.135

Fertiberia SA pour les facilités de paiements à notre filiale EPC ESPANA
SILEX SL à hauteur de 200

Nitroerg pour les facilités de paiements à notre filiale EPC ESPANA SILEX SL
à hauteur de 60

6.4 – Rémunérations des organes d'administration et de direction (en Euros) :

Exercice 2018 : 574.909
Exercice 2017 : 559 590

6.5 – Honoraires des Commissaires aux Comptes

Cette information est fournie dans l'annexe des comptes consolidés du groupe EPC.

6.6 – Inventaire des titres de participation détenus en portefeuille au 31 Décembre 2018 (en Euros)

(Montants nets : brut – provision)

84.997	Actions Démokrite	27.058.000,00
476.555	Actions SONOUVEX	9.423.507,00
320	Actions SMA	272.000,00
35.000	Actions EPC MINETECH.....	5.000.000,00
95.134	Actions EPC France	19.481.354,65
2.041	Titres EPC SVERIGE	11.514.675,00
76.144.608	Actions EPC CANADA	12.471.218,31
1.712.432	Actions EXCHEM Plc Ordinaires 50	5.511.359,03
606.929	Actions EXCHEM Plc Deferred 10	473.891,40
1.000.231	Actions S.E.I. EPC ITALIA.....	3.462.049,20
100	Parts EPCapRé	3.000.000,00
39.080	Actions MARODYN	1.781.603,78
116.945	Parts EPC EXPLO MAROC.....	1.504.138,96
56.850	Parts Société EPC CAMEROUN.....	945.074,40
37.500	Actions KEMEK Limited	648.414,32
127	Actions EPC BELGIQUE	909.377,75
39.989	Actions GALILEO EXPLOSIVOS	0,00
350.000	Actions MINING EXPLOSIVES Ltd	464.494,47
439	Actions NITRATES ET INNOVATION.....	644.041,90
262.500	Titres KEMEK US Limited.....	341.249,80
39.998	Parts EPC GUINEE.....	479.000,00
704	Parts EPC GABON.....	374.569,67
1.600	Actions SMG.....	466.461,54
21.740	Parts EPC SENEGAL.....	599.274,83
2.500	NITROKEMFOR GUINEE.....	322.968,00
68.880	Parts EPC CÔTE D'IVOIRE.....	525.034,41
35.500	Parts EPC NORVEGE.....	0,00
	Titres de placement et de participation dont la valeur d'inventaire est inférieure à 15.245 €. par catégorie de titres ou par participation	7.500,00
	Titres de participation dans les Sociétés Immobilières	57.175,36
	Titres de participation dans diverses sociétés étrangères	207.858,38
	Affectation des malis de confusion	
	Titres EPC France	1.980.082,42
	Titres NITROKEMFOR GUINEE	1.409.498,30
		111.335.872,88

(pour mémoire actions propres : 16.102 actions, valeur nette 2.478.067,92)

6.7 - Société Consolidant E.P.C. :

EJ BARBIER - 61, rue Galilée 75008 PARIS – SIREN 572 040 186



**Comptes consolidés 2018
du groupe EPC**



Etats financiers annuels consolidés 2018

SOMMAIRE

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018	4
ETAT DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2018.....	4
ETAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2018.....	6
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2018	7
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2018	8

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017 publié
<i>Activités poursuivies</i>	4.5		
Produit des activités ordinaires		322 543	329 093
Autres produits		2 309	3 204
Achats consommés		(146 249)	(149 826)
Autres achats et charges externes	5.1	(82 218)	(81 306)
Variation des stocks d'encours et de produits finis	5.2	1 609	347
Charges de personnel	5.3	(77 466)	(74 746)
Amortissements et dépréciations des immobilisations		(11 382)	(10 021)
Dotations et reprises de provisions		3 424	(686)
Autres produits et charges d'exploitation	5.4	(3 222)	(2 988)
Part du résultat des mises en équivalence	6.4	5 299	5 636
Résultat opérationnel courant incluant la part des mises en équivalence		14 647	18 707
Résultat sur cession de participations consolidées		-	-
Autres produits et charges opérationnels	5.5	(422)	(1 245)
Résultat opérationnel		14 225	17 462
Coût de l'endettement financier net	5.7	(2 655)	(2 616)
Autres produits et charges financiers	5.7	(1 284)	(2 421)
Résultat avant impôt		10 286	12 425
Impôt sur les résultats	5.8	(2 869)	(2 644)
Résultat net de l'ensemble consolidé – activités poursuivies		7 417	9 781
Résultat net des activités abandonnées		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé – total		7 417	9 781
Résultat net – part du groupe		7 083	9 542
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		334	238
Résultat par action	5.9	34,88	46,99
Résultat dilué par action	5.9	34,88	46,99

**ETAT DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU
31 DECEMBRE 2018**

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017 publié
Résultat net total		7 417	9 781
Ecarts de conversion sur sociétés intégrées globalement		(520)	(2 002)
Ecarts de conversion sur sociétés mises en équivalence	6.4	504	(2 562)
Variation des instruments financiers		35	7
Impôts différés sur les éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		(9)	(2)
Total des autres éléments du résultat global qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		10	(4 559)
Pertes et gains actuariels sur sociétés intégrées	6.12	648	2 654
Impôt différés sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net sur sociétés intégrées	6.11	(38)	(475)
Pertes et gains actuariels sur mise en équivalence	6.4	(104)	200
Impôt différés sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net sur mise en équivalence		13	(22)
Total des autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		519	2 357
Résultat global		7 946	7 579
<i>dont quote-part du Groupe</i>		7 505	7 174
<i>dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>		441	404

ETAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2018

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017 publié
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	6.1	30 152	30 047
Immobilisations incorporelles	6.2	2 413	2 587
Immobilisations corporelles	6.3	89 732	81 412
Participations dans les mises en équivalence	6.4	20 797	20 752
Autres actifs financiers non courants	6.5	5 570	5 299
Actifs d'impôts différés	6.11	10 066	9 414
Autres actifs long terme		435	213
Total actifs non courants		159 165	149 724
Stocks	6.6	25 480	25 955
Clients et autres débiteurs	6.7	106 852	100 761
Créances fiscales		5 791	5 759
Autres actifs courants		3 141	4 144
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.8	10 047	11 004
Total actifs courants		151 311	147 623
Groupes d'actifs destinés à être cédés	6.17	-	3 604
TOTAL ACTIF		310 476	300 951
PASSIF			
Capital	6.9	5 220	5 220
Réserves		99 494	91 739
Résultat net de l'exercice – part du groupe		7 083	9 542
Capitaux propres part du groupe		111 797	106 501
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		1 100	705
Capitaux propres		112 897	107 206
Dettes financières non courantes	6.10	41 393	44 096
Passifs d'impôts différés	6.11	1 590	1 915
Provisions pour avantages aux salariés	6.12	16 160	17 288
Autres provisions non courantes	6.13	17 052	18 108
Autres passifs long terme		90	22
Total passifs non courants		76 285	81 429
Fournisseurs et autres créditeurs	6.14	87 346	77 417
Dettes d'impôt		1 325	1 395
Dettes financières courantes	6.10	26 754	24 595
Autres provisions courantes	6.13	2 560	3 581
Autres passifs courants		3 309	5 328
Total passifs courants		121 294	112 316
Total dettes		197 579	193 745
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	6.17	-	-
TOTAL PASSIF		310 476	300 951

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2018

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017 publié
Résultat net consolidé		7 417	9 780
Elim. des parts des mises en équivalence	6.4	(5 299)	(5 636)
Elim. des amortissements et provisions		8 830	8 713
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		(1 635)	(105)
Elim. autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		(33)	(37)
Elim. de l'effet d'actualisation	5.7	763	683
Dividendes reçus des co-entreprises	6.4.2	8 010	5 073
Elim. des produits de dividendes (hors-groupe)		-	-
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		18 053	18 471
Elim. de la charge (produit) d'impôt	5.8	2 869	2 644
Elim. du coût de l'endettement financier net	5.7	2 655	3 161
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		23 577	24 276
Incidence de la variation du BFR	6.15	(3 281)	1 269
Impôts payés		(2 096)	(3 933)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		18 200	21 612
Incidence des variations de périmètre (1)	6.16	1 139	(963)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6.3	(14 983)	(14 926)
Acquisition d'actifs financiers		(495)	(67)
Variation des prêts et avances consentis		717	(1 227)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		3 826	1 207
Cession d'actifs financiers		-	-
Dividendes reçus		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(9 796)	(15 976)
Augmentation de capital		-	-
Emission d'emprunts	6.10	12 058	26 342
Remboursement d'emprunts	6.10	(16 419)	(23 325)
Intérêts financiers nets versés		(2 758)	(3 242)
Transactions entre actionnaires : acquisitions/cessions partielles (2)		-	(6 576)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		(2 191)	(2 199)
Dividendes payés aux minoritaires		(46)	(32)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(9 356)	(9 032)
Incidences de la variation des taux de change		(552)	(106)
Autres (3)		-	(500)
Variation de la trésorerie		(1 504)	(4 002)
Trésorerie d'ouverture	6.8	8 873	12 875
Trésorerie de clôture	6.8	7 369	8 873

(1) En 2018, les incidences de variations de périmètre correspondent à la cession de 20% des titres AREX.

(2) En 2017, les transactions entre actionnaires correspondent au remboursement à Davey-Bickford du crédit vendeur sur la cession des titres Sonouvex pour 6 571 K€

(3) En 2017, les 500 K€ nantis chez EPCapré ont été reclassés en autres créances financières.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2018

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Actions propres	Réserves consolidées et résultat Part du groupe	Réserves de conv.	Total capitaux propres Part du groupe	Intérêts Minoritaires	Total capitaux propres
Total au 31 décembre 2016	5 220	(2 478)	96 659	2 124	101 525	328	101 853
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	2 197	(4 565)	(2 368)	166	(2 202)
Résultat net de l'exercice	-	-	9 542		9 542	238	9 781
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	11 739	(4 565)	7 174	404	7 579
Dividendes versés	-	-	(2 199)	-	(2 199)	(27)	(2 231)
Variations de périmètre (1)	-	-	1	-	1	-	1
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-
Total au 31 décembre 2017 publié	5 220	(2 478)	106 200	(2 441)	106 501	705	107 206
Impact IFRS 9	-	-	(235)	-	(235)	-	(235)
Impact ID sur IFRS 9	-	-	59	-	59	-	59
Impact IFRS 15	-	-	188	-	188	-	188
Impact ID sur IFRS 15	-	-	(44)	-	(44)	-	(44)
Total au 1 janvier 2018	5 220	(2 478)	106 168	(2 441)	106 469	705	107 174
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	438	(16)	422	107	529
Résultat net de l'exercice	-	-	7 083	-	7 083	334	7 417
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	7 521	(16)	7 505	441	7 946
Dividendes versés	-	-	(2 191)	-	(2 191)	(46)	(2 237)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	14	-	14	-	14
Total au 31 décembre 2018	5 220	(2 478)	111 512	(2 457)	111 797	1 100	112 897

(1) Les variations de périmètre sont liées à des effets dilutifs ou relatifs pour lesquelles l'intégration globale est maintenue.



Annexe aux états financiers annuels consolidés 2018

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	12
2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	12
2.1. Contrat de démantèlement d'une raffinerie à Dunkerque	12
2.2. Renouvellement du contrat SMB	12
2.3. Cession du terrain de Billy Berclau.....	12
2.4. Cession d'une partie de la participation d'EPC dans la Joint Venture AREX (EAU)..	13
2.5. Prolongation du Crédit Renouvelable Confirmé.....	13
2.6. Signature d'un contrat en Suède.....	13
3. PRINCIPES COMPTABLES	14
3.1. Principes généraux et normes comptables	14
3.2. Méthodes de consolidation.....	17
3.3. Règles et méthodes d'évaluation.....	20
3.4. Information sectorielle	28
4. INFORMATION SECTORIELLE	29
4.1. Informations comparatives	29
4.2. Résultats sectoriels	31
4.3. Autres éléments sectoriels inclus dans le compte de résultat, sans contrepartie de trésorerie.....	32
4.4. Investissements sectoriels	32
4.5. Etat de Passage de l'information sectorielle publiée au compte de résultat consolidé .	33
5. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	35
5.1. Autres achats et charges externes.....	35
5.2. Variation des stocks d'en-cours et de produits finis au compte de résultat	35
5.3. Charges de personnel	35
5.4. Autres produits et charges d'exploitation.....	36
5.5. Autres produits et charges opérationnels	37
5.6. Frais de recherche et développement	37
5.7. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers.....	38
5.8. Impôt sur les résultats.....	39
5.9. Résultat par action.....	40
6. NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	42
6.1. Ecart d'acquisition	42
6.2. Immobilisations incorporelles	44
6.3. Immobilisations corporelles	45
6.4. Participation dans les mises en équivalence.....	46
6.5. Autres actifs financiers non courants	50
6.6. Stocks et en cours.....	52
6.7. Clients et autres débiteurs	52
6.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie	53
6.9. Capital	54
6.10. Dettes financières	54
6.11. Impôts différés au bilan.....	57
6.12. Provisions pour avantages aux salariés	58
6.13. Autres provisions.....	60
6.14. Fournisseurs et autres créditeurs	60
6.15. La variation du Besoin en Fonds de Roulement	61
6.16. Incidence des variations de périmètre	61
6.17. Actifs destinés à être cédés.....	61
6.18. Engagements financiers.....	62

7. INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES	62
7.1. Contrôle.....	62
7.2. Relation avec les filiales.....	62
7.3. Rémunération du personnel dirigeant-clé	62
7.4. Transactions avec des parties liées.....	63
8. ABANDONS D'ACTIVITES	64
8.1. Risques juridiques	64
9. SOCIETES DU GROUPE.....	65
10. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	67
11. ÉVENEMENTS POST CLOTURE	67
11.1. Important contrat en région parisienne pour EPC Démolition.....	67

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le groupe EPC est un groupe international. EPC SA est une société anonyme cotée à la bourse de Paris (ISIN FR0000039026) immatriculée en France. EPC pratique principalement trois activités :

- La fabrication d'explosifs à usage civil et leur mise en œuvre (forage minage),
- La démolition,
- Autres activités diversifiées (produits chimiques).

La société mère, Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques, est une société anonyme française dont le siège social est situé au 61, rue de Galilée, 75008 Paris.

Les comptes consolidés du Groupe EPC au 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 mars 2019, qui en a autorisé la publication.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1. Contrat de démantèlement d'une raffinerie à Dunkerque

EPC Démolition à travers un groupement formé par ATD, Occamat et Occamiante a pris une importante commande à Dunkerque pour le démantèlement et la décontamination d'une raffinerie.

Ce contrat d'un montant cumulé de près de 14 M€ a été passé par la société MCD, filiale du groupe Colas en charge du démantèlement du site SRD.

Les travaux ont débuté au cours du premier semestre 2018 et se termineront fin 2019.

2.2. Renouvellement du contrat SMB

Le contrat SMB (Société des mines de Boké) en Guinée a été renouvelé en mai 2018 pour une période de 2 ans. Il comprend la fabrication sur site des explosifs et la fourniture des matières premières principales.

Le renouvellement de ce contrat par SMB (Société chinoise exploitant la deuxième plus grande mine de Guinée), traduit la capacité du groupe à nouer des partenariats dans la durée avec ce nouveau type d'acteur, aujourd'hui très présent dans le développement minier en Afrique.

2.3. Cession du terrain de Billy Berclau

EPC SA a procédé en juin 2018 à la cession d'un important terrain situé à Billy Berclau situé dans la région Haut de France. Cet ancien site production d'explosifs d'une superficie d'une cinquantaine d'hectares était sans activité depuis 10 ans.

Des discussions approfondies ont été menées avec les collectivités locales (Mairie de Billy Berclau, communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane, région Haut de France) afin de trouver un avenir à ce site.

Les collectivités ont décidé de mener sur ce site un projet de ZAC verte en vue de développer des activités économiques respectueuses de l'environnement. Le site est situé dans la coulée verte reliant les villes de Lille à Lens. Il se situe également en bordure de canal.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet, la Communauté d'Agglomération a missionné l'Etablissement Public Foncier (EPF des hauts de France) pour procéder à l'acquisition et au réaménagement du terrain.

Ces discussions se sont déroulées dans un bon climat, l'EPF saluant les efforts réalisés par EPC (dépollution, gardiennage, entretien) pour restituer un terrain dans les meilleures conditions. La vente proprement dite a été signée le 7 juin 2018 pour un prix de 2,7M€, l'encaissement de cette somme est intervenu au mois de juillet.

2.4. Cession d'une partie de la participation d'EPC dans la Joint Venture AREX (EAU)

Conformément à ce qui avait été annoncé dès Juin 2017, le groupe a procédé le 18 juillet 2018 à la cession de 200 des 400 titres qu'EPC détenait dans la Joint-Venture AREX aux Emirats Arabe Unis. Ces titres ont été cédés à la Société Rak-Rock qui a concomitamment procédé au rachat de 600 titres détenus par d'autres actionnaires d'AREX. A l'issue de cette opération RAK ROK détient 80% d'AREX et EPC 20%.

L'accord de JV a été modifié afin d'adapter la gouvernance de la société à la nouvelle répartition du capital. Cet accord permet à EPC de conserver un niveau de contrôle suffisant pour que cette société continue à être mise en équivalence dans les comptes du groupe.

Par ailleurs, à cette occasion AREX a signé un bail de 99 ans afin de sécuriser l'implantation de l'usine ; AREX a également conclu un accord de Licence avec EPC Innovation qui lui permet d'avoir accès aux technologies du groupe EPC.

Il s'agit d'une étape importante dans l'histoire de cette co-entreprise, qui lui permet de continuer son développement dans d'excellentes conditions sur ce marché porteur.

2.5. Prolongation du Crédit Renouvelable Confirmé

Le 31 juillet 2018, BNPP, Société Générale et LCL ont accepté de prolonger jusqu'au 30 janvier 2023 le Crédit Renouvelable Confirmé d'un montant maximal de 25 M€, crédit qui faisait partie du nouveau financement groupe mise en place en mars 2017.

Cette prolongation traduit la confiance renouvelée des banques dans la stratégie du groupe EPC

2.6. Signature d'un contrat en Suède

EPC Sverige a signé en septembre 2018 un contrat de 3 ans avec la société de travaux publics VEIDEKKE.

Ce contrat d'une valeur d'un peu plus de 3 M€ concerne la fourniture d'explosifs pour trois contrats majeurs : un tunnel ferroviaire, un tunnel routier et l'extension de la principale station d'épuration des eaux de Stockholm.

Pour les tunnels, EPC Sverige mettra en œuvre la technologie SPUR. Il s'agit de la dernière technologie de fabrication et de chargement d'explosifs en sous-terrain mise au point par le groupe EPC.

Cette commande confirme l'excellent positionnement du groupe sur les chantiers d'envergure en souterrain, particulièrement dans le domaine des travaux publics.

3. PRINCIPES COMPTABLES

3.1. Principes généraux et normes comptables

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

3.1.1. Conformité aux normes comptables

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil européen adopté le 3 novembre 2008, le Groupe EPC a établi ses comptes consolidés conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm

3.1.2. Les normes suivantes sont applicables à compter du 1er janvier 2018 sur l'information financière présentée :

- Amendements à IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » d'application obligatoire au plus tard à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2018. Cet amendement n'a aucun impact sur l'information publiée.
- Amendements à IFRS 9 « Clause de remboursement anticipé avec une pénalité symétrique » d'application obligatoire à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2018. Cet amendement n'a aucun impact sur l'information publiée.
- IFRS 9 « Instruments financiers » d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018 ;

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur les instruments financiers qui remplace la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 39. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016, est applicable de manière obligatoire au 1er janvier 2018. Le Groupe n'a pas appliqué cette norme par anticipation.

Le seul retraitement résultant de l'application de la norme IFRS 9 au 31 décembre 2017 concerne les dépréciations de créances commerciales qui sont basées sur les pertes attendues.

L'impact de l'application d'IFRS 9 sur les capitaux propres 2017 s'élève à (235) k€ avant impôt. Il correspond à la prise en compte du risque de crédit sur pertes attendues dès la reconnaissance initiale des créances.

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018 ;

La norme IFRS 15 a été appliquée par le Groupe au 1er janvier 2018 selon la méthode du rattrapage cumulatif.

Le Groupe a réalisé en 2017 les travaux d'analyse destinés à identifier les impacts potentiels de la norme IFRS 15 sur chacun de ses métiers, effectués sur la base d'une revue des contrats majeurs ou représentatifs de chacune de ses activités.

La norme IFRS 15 base la reconnaissance du revenu sur le transfert de contrôle alors que la norme IAS 18 appliquée jusqu'en 2017 s'appuyait sur le transfert des risques et avantages. L'essentiel du revenu de l'activité explosif provient de la vente de produits. Pour cette activité, le transfert de contrôle intervient au même moment que le transfert des risques et avantages. L'impact de l'application de la norme IFRS 15 sur cette activité est donc marginal.

Les impacts sur les états financiers au 31 décembre 2018 sont présentés ci-dessous :

BILAN	Ancien référentiel	Pénalités (1)	Revente de matériaux (4)	Décalages temporels (5)	Coût obtention contrat	Distinctif on agent principal (3)	Impôt différé sur IFRS15	Référentiel IFRS15	IFRS 9	Impôt différé sur IFRS9	Référentiel IFRS15 & IFRS9
Actifs non courants	158 951	-	-	-	23	-	136	159 109	-	56	159 165
<i>dont impôts différés</i>	9 874	-	-	-	-	-	136	10 010	-	56	10 066
Actifs courants	152 309	(653)	(231)	108	-	-	-	151 533	(222)	-	151 311
Autres actifs non impactés IFRS15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIF	311 260	(653)	(231)	108	23	-	136	310 642	(222)	56	310 476
Capitaux propres (Part Groupe)	112 295	-	(501)	(43)	23	-	189	111 963	(222)	56	111 797
Capitaux propres (Part Minoritaires)	1 100	-	-	-	-	-	-	1 100	-	-	1 100
Passifs non courants	59 286	-	-	-	-	-	(53)	59 233	-	-	59 233
Provisions	17 435	(653)	270	-	-	-	-	17 052	-	-	17 052
Passifs courants	121 143	-	-	151	-	-	-	121 294	-	-	121 294
Autres passifs non impactés IFRS15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL PASSIF	311 260	(653)	(231)	108	23	-	136	310 642	(222)	56	310 476

COMPTE DE RESULTAT	Ancien référentiel	Pénalités (1)	Biens fournis par le client (2)	Agent VS principal (3)	Revente de matériaux (4)	Décalages temporels (5)	Coût obtention contrat	Impôt différé sur IFRS15	Référentiel IFRS15
Chiffre d'affaires	324 267	(272)	387	(1 366)	(266)	(152)	-	-	322 543
Résultat avant impôt	10 049	-	-	-	(507)	(169)	(33)	-	9 340
Impôts sur les bénéfices	(3 043)	-	-	-	-	-	-	174	(2 869)
TOTAL IMPACT IFRS 15 RESULTAT	7 006	-	-	-	(507)	(169)	(33)	174	6 471

(1) Les pénalités assimilables à une contrepartie variable sont déduites du montant du prix de la transaction et reclassées du compte de charge correspondant pour venir diminuer le chiffre d'affaires enregistré sur le contrat concerné. Ce retraitement se traduit par une diminution du total du bilan de 653k€ mais n'impacte pas le résultat.

(2) Les biens et prestations distincts fournis par les clients, qui étaient comptabilisés comme une réduction du prix de la transaction, sont reclassés en charges, au même titre que les autres achats effectués auprès de tiers indépendants. Ce retraitement se traduit par une augmentation du chiffre d'affaires de 387k€ et une diminution des charges du même montant.

(3) Ce retraitement porte sur les prestations de négoce pour lesquelles le Groupe agit en tant qu'agent. Le chiffre d'affaires réalisé sur ces contrats a été diminué du montant des achats correspondant pour n'en conserver que la marge. Ce retraitement se traduit par une diminution du chiffre d'affaires de 1 366k€ mais n'impacte pas le résultat.

(4) Dans l'activité démolition, si le principe de dégagement du chiffre d'affaires et de la marge à l'avancement n'a pas été remis en cause, le calcul de l'avancement exclut désormais les flux liés au traitement et à la revente de matériaux associés aux contrats, entraînant une différence de cadencement de la constatation du chiffre d'affaires et de la marge. Le chiffre d'affaires est ainsi réduit de 265K€ au 31 décembre 2018 et le résultat opérationnel est diminué de 576K€. Ce retraitement intègre notamment une augmentation des provisions pour perte à terminaison d'un montant de 258K€.

(5) La mise en œuvre d'IFRS 15 conduit également le Groupe à reconnaître le chiffre d'affaires de certaines prestations de services à un rythme différent. Il ne s'agit toutefois que d'un décalage dans le temps de la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge, l'économie du contrat restant inchangée.

Différentes typologies de rémunérations variables existent par ailleurs au sein des contrats du Groupe mais les analyses réalisées n'ont pas mis en avant de divergences significatives par rapport aux traitements précédents. Enfin, le groupe n'a pas dans ses contrats de composante financière significative susceptible d'impacter la reconnaissance du revenu.

Les informations relatives au carnet de commande sont insérées en note 4.1.

3.1.3. Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été publiées mais ne sont pas applicables au 31 décembre 2018 et n'ont pas été adoptées par anticipation :

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ne sont pas applicables au 1er janvier 2018 et n'ont pas été adoptés par anticipation.

- IFRS 16 « Contrats de locations » d'application obligatoire au plus tard à compter des exercices ouverts le 1er Janvier 2019 ;

Cette norme impose de comptabiliser toutes les locations au bilan du preneur, sous la forme d'un actif de droit d'utilisation et en contrepartie d'une dette financière.

Le recensement des contrats de location a été réalisé et ceux-ci seront désormais gérés dans un outil dédié qui déterminera les écritures de retraitement découlant de l'application de la nouvelle norme. Elle sera appliquée selon la méthode « rétrospective modifiée » au 1^{er} janvier 2019, elle prohibe le retraitement rétrospectif des exercices comparatifs. Ainsi, les comptes comparatifs 2018 présentés dans les états financiers 2019 ne seront pas retraités.

A date, les simulations réalisées indiquent que la première application de la norme devrait générer une augmentation des dettes de location comprise entre 11,5 et 13,5 millions d'euros.

- Les effets de l'application de l'interprétation IFRIC 23 relative au traitement des positions fiscales incertaines, à partir du 1er janvier 2019, seront analysés au cours du 1^{er} semestre 2019
- Amendements IFRS10 et IAS28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une coentreprise »
- Amélioration annuelle des IFRS (cycle 2015-2017)
- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise » d'application obligatoire à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2019.

3.2. Méthodes de consolidation

3.2.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de la Société Anonyme d'Explosifs et Produits Chimiques ainsi que ceux de ses filiales, sociétés associées et co-entreprises. Cet ensemble forme le Groupe.

Filiales

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle, c'est-à-dire lorsque le groupe détient le pouvoir sur ces entités, qu'il a une exposition ou des droits sur leurs rendements variables et lorsqu'il a la capacité d'agir sur leurs rendements. Les états financiers des filiales sont consolidés en suivant la méthode de l'intégration globale, et les intérêts minoritaires sont déterminés sur la base du pourcentage d'intérêt.

L'ensemble des soldes et transactions intragroupes, y compris les profits, pertes et dividendes, est éliminé en consolidation.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. L'influence notable est présumée lors de la détention, directe ou indirecte par le biais de filiales, de 20% à 50% des droits de vote. Les états financiers des entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les participations dans des entreprises associées sont présentées sur une ligne distincte du bilan. Les quotes-parts de résultat des entreprises mises en équivalence, et le résultat de sortie de ces participations, sont présentés séparément dans le compte de résultat. Les quotes-parts de mouvements des capitaux propres des entreprises associées sont constatées directement en capitaux propres.

Co-entreprises

Les états financiers des co-entreprises, c'est-à-dire les entités dont le contrôle de l'activité économique est partagé entre deux parties ou plus, sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, conformément à l'application IFRS 11.

3.2.2. Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux entreprises intégrées globalement,
- à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement (utilisé uniquement dans l'information sectorielle qui utilise l'intégration proportionnelle),
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

3.2.3. Conversion en monnaies étrangères

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de fonctionnement des sociétés étrangères correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ».

Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euro au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euro au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

3.2.4. Activités abandonnées ou en cours de cession et actifs non courants détenus en vue de la vente

Les éléments du compte de résultat relatifs aux activités abandonnées sont présentés sur une ligne isolée pour toutes les périodes présentées. Une activité abandonnée est une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables et qui représente une ligne d'activité ou une zone géographique distincte.

Les groupes d'actifs et passifs dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession doit intervenir dans les 12 mois. Ils sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.

3.2.5. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les sociétés entrent dans le périmètre de consolidation à la date à laquelle leur contrôle est transféré au Groupe, et en sortent à la date à laquelle le Groupe cesse d'exercer un contrôle sur elles.

Les acquisitions de filiales sont constatées selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs et passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur, en conformité avec les règles prévues par IFRS3 Révisée – Regroupement d'entreprises.

Les coûts de restructuration et les autres coûts de l'entreprise acquise consécutifs au regroupement et qui répondent à la date de l'acquisition aux critères de constitution de provisions fixés par la norme IAS 37 sont inclus dans les passifs acquis ; les coûts engagés ultérieurement à la date d'acquisition sont comptabilisés dans le compte de résultat opérationnel de la période au cours de laquelle ils sont encourus ou lorsqu'ils répondent aux critères de la norme IAS 37.

L'excédent du coût d'acquisition sur les intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs enregistrés constitue l'écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition relatifs aux filiales ou co-entreprises sont enregistrés sur une ligne séparée du bilan (note 6.1). Les écarts d'acquisition relatifs aux entreprises associées sont compris dans la valeur comptable de la participation et sont pris en considération dans le test de dépréciation relatif à cet actif.

A l'inverse, si la quote-part des actifs et passifs en juste valeur dépasse le coût d'acquisition, cet excédent est immédiatement enregistré en profit.

L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise peut être ajustée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition ; au-delà de ce délai, le montant de l'écart d'acquisition ne peut être modifié que dans des cas très spécifiques (ajustement du prix, corrections d'erreur).

Les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'amortissements récurrents, mais des pertes de valeur sont constatées si cela s'avère nécessaire sur la base des résultats des tests de perte de valeur.

Pour la réalisation des tests de perte de valeur, les écarts d'acquisition sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ils se rattachent en fonction de l'organisation mise en place par le Groupe.

Les UGT auxquelles un écart d'acquisition est affecté font l'objet de test de perte de valeur au moins une fois par an, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur.

Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur comptable de ses actifs, la perte de valeur est affectée en priorité à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs non courants de l'UGT (immobilisations corporelles et incorporelles) au prorata de leur valeur comptable.

Une perte de valeur sur un écart d'acquisition a un caractère irréversible et ne peut donc pas être reprise.

3.3. Règles et méthodes d'évaluation

3.3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites
- l'évaluation des impôts différés
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur
- l'évaluation des coûts de démantèlement, décontamination et de remise en état des sites

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

3.3.2. Perte de valeur des actifs

Des tests de perte de valeur sont effectués systématiquement au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, ou plus souvent s'il existe un indice de perte de valeur.

Des tests sont effectués dès qu'il existe un indice de perte de valeur pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie.

Les indices de perte de valeur suivis par le Groupe sont de deux types :

- Externes : matières premières, taux d'intérêts, modification substantielle du contexte réglementaire.
- Internes : incident majeur d'exploitation, baisse d'activité durable, modifications substantielles des conditions et autorisation d'exploitation.

Lorsque le montant recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est inférieur à la valeur nette comptable des actifs rattachés à l'UGT, une perte de valeur est constatée.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre, la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie générés par l'UGT, augmentée, le cas échéant, de sa valeur de sortie à la fin de sa durée d'utilité prévue, et la juste valeur diminuée du coût de cession.

Une UGT est définie comme étant le plus petit ensemble d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie de façon indépendante des autres actifs ou ensemble d'actifs du Groupe. Elle inclut les écarts d'acquisition qui lui sont attribuables.

Au 31 décembre 2018, le groupe compte 3 UGT nommées comme suit :

- Zone Europe - Amérique (France / Royaume-Uni / Scandinavie / EPC Innovation / Benelux / Etats-Unis / Canada / Italie / Espagne / Portugal),
- Zone Démolition (France),
- Zone Afrique Moyen Orient (Guinée Conakry, Sénégal, Cameroun, Gabon, Maroc, Côte d'Ivoire).

Les goodwill sont testés au niveau des UGT.

3.3.3. Reconnaissance du produit des activités ordinaires

Le produit des activités ordinaires est constitué par les ventes et les prestations de services à des tiers, déduction faite des remises et rabais commerciaux, des taxes sur les ventes et autres contreparties variables, et après élimination des ventes intragroupes.

Ventes de biens

Les ventes de biens sont enregistrées lorsque le contrôle est transféré à l'acheteur, ce qui coïncide généralement avec le transfert de propriété.

Prestations de services

Les produits provenant des prestations de services sont enregistrés sur la période durant laquelle les obligations de performances sont remplies.

Contrats de construction

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, et qu'il est probable que le contrat sera rentable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés en fonction de l'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture (méthode du pourcentage d'avancement). Le degré d'avancement des travaux est déterminé suivant les méthodes suivantes, en fonction de la nature du contrat :

- (1) le rapport existant entre les coûts encourus pour les travaux exécutés jusqu'à la date considérée et les coûts totaux estimés du contrat ;
- (2) l'examen des travaux exécutés; ou
- (3) l'achèvement, en termes physiques, d'une partie des travaux du contrat.

Lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut être estimé de façon fiable :

- les produits ne sont comptabilisés que dans la limite des coûts encourus qui seront probablement recouvrables,
- les coûts du contrat sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Dans le cas où les prévisions de fin d'affaire sur les contrats de construction font ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée immédiatement en résultat.

3.3.4. Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent les éléments suivants :

- Production immobilisée
- Subvention d'exploitation
- Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat de l'exercice
- Produits de cession d'immobilisations et de titres consolidés
- Autres produits, dont résultat bénéficiaire sur opérations faites en commun

Les autres charges d'exploitation comprennent les éléments suivants :

- Valeur nette comptable des immobilisations et titres consolidés cédés
- Impôts et taxes
- Autres charges, dont pertes sur opérations faites en commun

3.3.5. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers comprennent les éléments suivants :

- Les charges et produits d'intérêt relatifs à l'endettement net consolidé, lequel se compose des emprunts bancaires, des emprunts obligataires privés, des dettes liées aux contrats de location financement et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.
- Les autres charges versées aux établissements financiers au titre des opérations de financement
- La composante financière du coût des régimes de retraite (charge d'intérêt et rendement attendu des actifs du régime)
- La désactualisation des provisions pour décontamination, démantèlement et dépollution
- Les dépréciations durables et les résultats de cession des titres disponibles à la vente
- Les dividendes reçus des participations non consolidées (les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire de percevoir le paiement est établi).
- Les profits et pertes de change résultant des opérations de financement, y compris le cas échéant les effets de la comptabilité de couverture.

3.3.6. Autres produits et charges opérationnels

Pour assurer une meilleure lisibilité de la performance de l'entreprise, Le groupe présente un agrégat intermédiaire "résultat opérationnel courant" au sein du résultat opérationnel, excluant les éléments qui ont peu de valeur prédictive du fait de leur nature, de leur fréquence et/ou de leur importance relative. Ces éléments, enregistrés en "autres produits opérationnels" et "autres charges opérationnelles", comprennent notamment :

- Les charges des plans de restructurations ou de désengagement d'activités approuvés par la direction du groupe
- L'impact des variations de périmètre
- Le résultat positif ou négatif des litiges sortant de l'exploitation normale du groupe

3.3.7. Impôts sur les résultats

La CVAE est une cotisation assise sur la valeur ajoutée produite par les entités françaises. Le Groupe considère que la valeur ajoutée, base de calcul de la CVAE, est un agrégat intermédiaire du résultat net et comptabilise donc la CVAE comme un impôt sur le résultat.

3.3.8. Contrats de location

Contrats de location simple

Les paiements effectués au titre d'un contrat de location simple sont enregistrés en charge dans le compte de résultat, sur une base linéaire pendant la durée du contrat. Les revenus locatifs sont comptabilisés en produits de façon linéaire.

Contrats de location financement

Les contrats de location financement pour lesquels le Groupe est preneur sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux au plus faible de la juste valeur du bien loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location (au taux d'intérêt implicite du contrat). Les paiements sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette.

3.3.9. Immobilisations incorporelles

Frais de développement

Les dépenses relatives à un projet de développement sont capitalisées s'ils répondent aux six critères suivants :

- fiabilité technique,
- intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou de le vendre,
- capacité à utiliser ou à vendre l'actif,
- probabilité d'avantages économiques futurs (existence d'un marché ou utilisation en interne),
- disponibilité de ressources financières nécessaires à l'achèvement,
- fiabilité de la mesure des dépenses attribuables à l'immobilisation.

Les frais de développement capitalisés sont ensuite amortis sur la durée probable de vie de l'immobilisation incorporelle à partir de sa mise en service.

Autres immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée :

- s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise
- si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti, en utilisant la méthode linéaire sur une durée d'utilité comprise entre 12 mois et 5 ans.

3.3.10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode le plus représentatif de la dépréciation économique des biens, suivant la méthode des composants, et sur la durée d'utilité estimée des biens.

Les durées d'amortissement retenues par le Groupe sont les suivantes :

Constructions en dur, merlons	Linéaire 30 ans
Constructions légères, clôtures	Linéaire 15 ans
Matériels et installations de fabrication	Linéaire 12 ans
Installations réseaux (eau, vapeur, électricité, surveillance...)	Linéaire 12 ans
Réservoirs et citernes fixes	Linéaire 12 ans
Foreuse, Pelles, Chargeuse	Dégressif 7 ans, coef 2.1, sur 80% de la valeur brute
Châssis Unité Mobile de Fabrication	Dégressif 10 ans coef 3
Body Unité Mobile de Fabrication	Linéaire 10 ans

3.3.11. Provisions pour démantèlement décontamination

Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite rend nécessaire le réaménagement de sites de production du Groupe, les coûts correspondant sont estimés et activés. La provision est comptabilisée initialement à la mise en service de l'immobilisation en contrepartie du coût de revient amortissable de l'immobilisation.

Les coûts de démantèlement et de décontamination constituent une obligation immédiate, qui se traduit dans les comptes consolidés par une augmentation de valeur des actifs et enregistrement d'une provision correspondante.

Les provisions environnementales sont calculées selon un modèle qui évalue les coûts de démantèlement, de décontamination et de dépollution des sols. La provision est calculée site par site et est estimée à partir de la valeur actuelle des coûts attendus des travaux concernés, en fonction de l'étude historique des activités réalisées sur le site. Ces éléments sont systématiquement affinés et mis à jour à travers des campagnes de prélèvement réalisées par un organisme extérieur. Le montant est évalué sur la base des retours d'expérience réalisés sur des sites du groupe. Les opérations effectuées chaque année permettent de mettre à jour les bases de calcul. Ces coûts font l'objet d'une actualisation calculée en fonction de la durée de vie estimée des lignes de production et des sites industriels.

3.3.12. Provisions pour dépollution

Lorsque le Groupe estime qu'il a une obligation légale ou implicite liée à un risque environnemental dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources, une provision correspondant aux coûts futurs estimés est comptabilisée sans tenir compte des indemnités d'assurance éventuelles (seules les indemnités d'assurance quasi certaines sont comptabilisées à l'actif du bilan).

Les autres coûts environnementaux sont comptabilisés en charges lors de leur réalisation. Les coûts de dépollution constituent une obligation progressive qui se traduit dans les comptes consolidés par une provision.

3.3.13. Immeubles de placement

Le Groupe EPC n'est pas propriétaire d'immeubles de placement.

3.3.14. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers correspondent aux titres de participations non consolidées et aux créances rattachées à ces participations.

Les titres de participations non consolidées représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées en raison de leur caractère peu significatif.

Une perte de valeur est constatée en résultat financier en cas de baisse durable de leur valeur, déterminée sur la base des critères financiers appropriés à la situation de chaque société, tels que la quote part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

Les créances rattachées à des participations sont dépréciées lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur au bilan.

3.3.15. Instruments financiers dérivés

Afin d'atténuer le risque de volatilité des devises étrangères et de réduire son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêts, le Groupe peut avoir recours à des instruments financiers. Le Groupe applique les principes comptables spécifiques de la comptabilité de couverture dans la mesure où il est démontré que les relations de couverture entre les instruments dérivés et le risque couvert remplissent les conditions requises pour en permettre l'utilisation.

L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80 et 125%.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont comptabilisées selon les principes suivants :

- pour les instruments de couverture documentés en couverture de flux futurs, les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres pour la partie efficace. La partie inefficace est enregistrée en résultat
- pour les instruments de couverture documentés en couverture de juste valeur et les instruments non documentés, les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

La valeur de marché des instruments financiers est généralement déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeur nationale ou un marché de gré à gré. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur se fonde sur des estimations réalisées à l'aide de techniques d'actualisation ou autres.

3.3.16. Stocks

Les stocks sont enregistrés au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé selon la méthode FIFO (premier entré premier sorti), ou au coût moyen unitaire pondéré.

Le coût des produits en cours de production et des produits finis détenus en stocks inclut les matières premières, la main d'œuvre directe et une portion adéquate des charges de production variables et fixes, celles-ci étant affectées sur la base des capacités opérationnelles normales.

3.3.17. Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Pour les contrats d'affacturage ne répondant pas aux critères de décomptabilisation de la norme IAS 39, le retraitement de l'affacturage est opéré. Le poste « Clients » est corrigé des créances cédées et le poste « Dettes financières court terme » enregistre la dette contractée auprès de l'établissement financier.

3.3.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les valeurs mobilières de placement.

Les équivalents de trésorerie se composent des placements sans risque dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois. Ils sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat financier de la période.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés nets des concours bancaires courants.

3.3.19. Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

3.3.20. Coûts d'emprunts

L'amortissement des frais d'émission sur la durée de vie des emprunts existants est réalisé de manière linéaire, l'écart par rapport à une méthode actuarielle étant peu significatif.

3.3.21. Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables, dans la mesure où il est probable que le Groupe dispose de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces déficits pourront être imputés.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

3.3.22. Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont comptabilisés à leur juste valeur, qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale.

3.3.23. Avantages au personnel

Le Groupe propose à ses salariés différents régimes de retraite, des indemnités de fin de contrat et d'autres avantages, qui dépendent des législations locales et des pratiques adoptées par chacune des filiales.

Les indemnités de fin de contrat correspondent généralement à des montants calculés sur la base de l'ancienneté du salarié et de son salaire annualisé à l'âge du départ à la retraite ou à la fin du contrat.

3.3.24. Obligations en matière de retraites

Régimes à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en charges le paiement des cotisations lorsqu'elles sont encourues. Le complément de retraite par capitalisation à cotisation définies (Article 83) mis en place chez EPC en 2006 se poursuit sur l'exercice.

Régimes à prestations définies

Les estimations des obligations du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies et des indemnités de départ en retraite sont calculées annuellement, conformément à la norme IAS19R « Avantages du personnel », par des actuaires indépendants en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés.

Lorsque les engagements relatifs aux avantages au personnel sont financés par des fonds externes, ceux-ci sont pris en compte à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

Les changements d'hypothèses actuarielles qui affectent l'évaluation des obligations, ainsi que l'écart entre le rendement attendu à long terme des investissements des fonds de pension et le rendement réellement obtenu sont traités comme des gains et pertes actuariels, et enregistrés en capitaux propres sur l'exercice.

Au compte de résultat sont reportés le coût des services rendus qui constate l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire et la charge d'intérêt sur l'obligation qui traduit la désactualisation des obligations. Le rendement long terme attendu des investissements des fonds de pensions est porté en déduction de ces charges. L'effet des modifications de plans sur les obligations des sociétés du Groupe est généralement reconnu au compte de résultat.

3.3.25. Paiements en actions

Néant

3.3.26. Provisions

Conformément à IAS 37, les provisions sont constatées lorsque :

- il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

3.3.27. Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que le Groupe remplira les conditions attachées à la subvention, et que la subvention sera reçue. Les subventions attachées à des actifs (subventions d'investissement) sont présentées en produit différé au passif, puis rapportées au compte de résultat, sur une base systématique, pendant la durée de vie utile de l'actif, en « Autres produits ».

Les subventions liées au résultat sont présentées en tant que crédit au compte de résultat dans la rubrique « autres produits », sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts qu'elles sont destinées à compenser.

3.3.28. Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires du Groupe sont enregistrées en dettes au cours de la période durant laquelle elles ont été autorisées par les actionnaires.

3.3.29. Exposition aux risques financiers

Risque de change

Afin d'atténuer le risque de change, le Groupe a parfois recours à des contrats à terme. La comptabilisation de ces instruments est décrite en note 3.3.15.

Risque de Crédit

En matière de risque client, le portefeuille est suffisamment large pour considérer que ce risque ne constitue pas un enjeu significatif. Le recours à des bases de données externes d'analyse du risque est pratiqué régulièrement.

Risque de liquidité

La Direction Financière du Groupe s'assure auprès des diverses filiales de la mise en place des ressources financières suffisantes pour faire face au risque de liquidité.

Depuis 2014, il a été mis en place une centralisation de trésorerie pour les filiales françaises. Des contrats d'affacturage ont également été signés en France, au Royaume-Uni, en Italie et en Espagne pour participer à une meilleure gestion de ce risque.

Risque de taux d'intérêt

Dans un contexte de taux d'intérêt faible, le groupe a décidé de convertir ses emprunts ayant les échéances les plus longues de taux variable à taux fixe en utilisant des swaps de taux. Les emprunts bancaires en place dans le groupe restent néanmoins majoritairement à taux variable.

3.3.30. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe sont régulièrement suivis par les filiales et la Direction Financière du Groupe. Ce processus prévoit la transmission des informations relatives aux engagements donnés suivants :

- Effets escomptés non échus
- Avals et cautions
- Garantie d'actif et de passif
- Hypothèques & nantissements
- Autres engagements

3.4. Information sectorielle

Le groupe a décidé de maintenir dans l'information des segments opérationnels la consolidation des sociétés Arabian Explosives, Kemek, Kemek US, Modern Chemical Services, Nitrokemine Guinée, EPC-B SCRL et Société de Minage en Guinée selon la méthode de l'intégration proportionnelle en conformité avec l'information produite dans son reporting interne.

4. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8 – *secteurs opérationnels*, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités.

Les informations relatives aux secteurs opérationnels présentés suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

La variation à périmètre et taux de change constant est calculée en convertissant les chiffres 2017 aux taux de change moyen mensuel 2018 et en ajoutant (ou retranchant) aux chiffres 2017 les entrées (ou sorties) de périmètre.

AREX est pris en compte dans l'information sectorielle à 20% conformément au pourcentage actuel de détention.

Les zones sont présentées de la manière suivante :

- Zone 1 – Europe - Amérique
- Zone 2 – Afrique, Moyen Orient

Elles comprennent les activités explosifs, forage, minage et démolition.

4.1. Informations comparatives

4.1.1. Produit des activités ordinaires publié, par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2018	Exercice 2017	Variation %
Zone 1 - Europe - Amérique	284 527	282 545	1 %
Zone 2 - Afrique Moyen-Orient	70 561	79 739	-12 %
Total	355 088	362 284	-2 %

En 2018, le portefeuille de clientèle reste particulièrement diversifié dans l'ensemble des domaines d'activité du groupe.

Les dix principaux clients du groupe représentent moins de 25% du chiffre d'affaires.

Le carnet de commande correspond au montant total du prix des transactions affectées aux obligations de prestation non remplies au 31 décembre 2018. Il intègre le prix de base des transactions ainsi que les contreparties variables et les incidences des modifications de contrats concernés. Par mesure de simplification, il n'inclut pas les contrats dont la durée initiale est inférieure à 1 an ainsi que ceux pour lesquels les entités peuvent comptabiliser des produits des activités ordinaires pour le montant qu'elles ont le droit de facturer. Au 31 décembre 2018, le montant total du carnet de commande s'élève à 44,4M€, dont 87% devraient être reconnus en produits en 2019.

4.1.2. Produit des activités ordinaires à taux de change et périmètre constant

La variation à périmètre et taux de change constant est calculée en convertissant les chiffres 2017 aux taux de change moyen mensuel 2018 et en ajoutant (ou retranchant) aux chiffres 2017 les entrées (ou sortie) de périmètre.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité	Variation %	31 décembre 2017 publié
Zone 1 - Europe - Amérique	284 527	280 368	1 %	282 545
Zone 2 - Afrique Moyen Orient	70 561	76 150	-7 %	79 739
Total	355 088	356 518	-1 %	362 284

4.1.3. Résultat opérationnel courant par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Zone 1 - Europe - Amérique	7 738	11 110
Zone 2 - Afrique Moyen Orient	8 033	8 696
Total	15 771	19 806

4.1.4. Résultat net consolidé par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Zone 1 - Europe - Amérique	2 441	3 816
Zone 2 - Afrique Moyen Orient	4 976	5 965
Total	7 417	9 781

4.2. Résultats sectoriels

4.2.1. Zone 1 - Europe – Amérique

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Produit des activités ordinaires	294 947	299 903
Produit des activités ordinaires intersectoriel	(10 420)	(17 358)
Produit des activités ordinaires externe total	284 527	282 545
Résultat opérationnel courant incluant la part des co-entreprises mises en équivalence	7 738	11 110
Résultat opérationnel	7 316	9 684
Charges financières – net	(3 120)	(4 065)
Résultat avant impôts	4 196	5 799
Impôt sur les résultats	(1 755)	(1 983)
Résultat net – activités poursuivies	2 441	3 816
Résultat net – activités abandonnées	-	-
Résultat net total	2 441	3 816

4.2.2. Zone 2 - Afrique Moyen-Orient

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Produit des activités ordinaires	70 759	80 025
Produit des activités ordinaires intersectoriel	(198)	(286)
Produit des activités ordinaires externe total	70 561	79 739
Résultat opérationnel courant incluant la part des co-entreprises mises en équivalence	8 033	8 696
Résultat opérationnel	8 033	8 696
Charges financières – net	(1 330)	(1 816)
Résultat avant impôts	6 703	6 879
Impôt sur les résultats	(1 727)	(914)
Résultat net – activités poursuivies	4 976	5 965
Résultat net – activités abandonnées	-	-
Résultat net total	4 976	5 965

4.3. Autres éléments sectoriels inclus dans le compte de résultat, sans contrepartie de trésorerie

4.3.1. Zone 1 – Europe – Amérique

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dot/Rep. aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations	(9 706)	(8 775)
Dot/Rep. aux provisions	2 138	619

4.3.2. Zone 2 - Afrique Moyen-Orient

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dot/Rep. aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations	(3 410)	(3 061)
Dot/Rep. aux provisions	1 081	(1 281)

4.4. Investissements sectoriels

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Zone 1 - Europe - Amérique	10 575	9 517
Zone 2 - Afrique Moyen Orient	7 096	6 374
Investissements (incorp. et corp.)*	17 671	15 891

*hors investissements financés par contrat de locations financement

4.5. Etat de Passage de l'information sectorielle publiée au compte de résultat consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018								
	Information sectorielle			IFRS 10 et 11			Compte de résultat		
	Zone 1	Zone 2	Total	Zone 1	Zone 2	Total	Zone 1	Zone 2	Total
Produit des activités ordinaires externe total	284 527	70 561	355 088	(12 573)	(19 972)	(32 545)	271 954	50 589	322 543
Quotes-parts de résultat des ent. mises en équivalence	-	-	-	1 926	3 373	5 299	1 926	3 373	5 299
Résultat opérationnel courant incluant la part des co-entreprises mises en équivalence	7 738	8 033	15 771	(493)	(631)	(1 124)	7 245	7 402	14 647
Résultat opérationnel	7 316	8 033	15 349	(493)	(631)	(1 124)	6 823	7 402	14 225
Charges financières – net	(3 120)	(1 330)	(4 450)	60	451	511	(3 060)	(879)	(3 939)
Résultat avant impôts	4 196	6 703	10 899	(433)	(180)	(613)	3 763	6 523	10 286
Impôt sur les résultats	(1 755)	(1 727)	(3 482)	433	180	613	(1 322)	(1 547)	(2 869)
Résultat net – activités poursuivies	2 441	4 976	7 417	-	-	-	2 441	4 976	7 417
Résultat net – activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net total	2 441	4 976	7 417	-	-	-	2 441	4 976	7 417

31 décembre 2017

<i>En milliers d'euros</i>	Information sectorielle			IFRS 10 et 11			Compte de résultat (publié)		
	Zone 1	Zone 2	Total	Zone 1	Zone 2	Total	Zone 1	Zone 2	Total
Produit des activités ordinaires externe total	282 545	79 739	362 284	(12 244)	(20 947)	(33 191)	270 301	58 792	329 093
Quotes-parts de résultat des ent. mises en équivalence	-	-	-	1 638	3 998	5 636	1 638	3 998	5 636
Résultat opérationnel courant incluant la part des co-entreprises mises en équivalence	11 110	8 696	19 806	(571)	(527)	(1 099)	10 539	8 168	18 707
Résultat opérationnel	9 864	8 696	18 559	(571)	(527)	(1 098)	9 293	8 168	17 462
Charges financières – net	(4 065)	(1 816)	(5 881)	267	576	844	(3 798)	(1 240)	(5 037)
Résultat avant impôts	5 799	6 879	12 678	(304)	49	(254)	5 495	6 928	12 425
Impôt sur les résultats	(1 983)	(914)	(2 897)	303	(49)	253	(1 680)	(963)	(2 644)
Résultat net – activités poursuivies	3 816	5 965	9 781	-	-	-	3 816	5 965	9 781
Résultat net – activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net total	3 816	5 965	9 781	-	-	-	3 816	5 965	9 781

5. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1. Autres achats et charges externes

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Autres services extérieurs	(4 949)	(5 912)
Locations	(17 081)	(17 010)
Prestations générales Groupe (1)	(9 048)	(9 066)
Entretien et grosses réparations	(8 567)	(8 356)
Commissions sur ventes	(914)	(1 016)
Frais de transport	(14 002)	(13 196)
Frais de déplacement	(8 142)	(7 444)
Intérimaires	(5 370)	(4 694)
Assurance	(4 383)	(3 612)
Honoraires	(5 250)	(5 323)
Autres achats et charges externes	(4 512)	(5 677)
Total des autres achats et charges externes	(82 218)	(81 306)

(1) Le détail des prestations de services facturées par des parties liées au groupe est fourni en note 7.4.

5.2. Variation des stocks d'en-cours et de produits finis au compte de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Production stockée de biens	347	306
Variation d'en-cours de production de biens	1 262	41
Variation d'en-cours de production de services	-	-
Total	1 609	347

5.3. Charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Rémunérations	(54 839)	(53 823)
Charges sociales	(21 801)	(20 966)
Autres charges ou produits	(826)	43
Total charges de personnel	(77 466)	(74 746)

Paiements en action

Il n'existe à ce jour aucun plan d'option donnant droit à l'achat d'actions. Il n'existe pas non plus de plan d'option donnant droit à des actions gratuites.

Effectifs consolidés au 31 décembre 2018

Catégorie de personnel (Intégration globale)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Ingénieurs et cadres	258	249
Agents de maîtrise, techniciens & employés	751	711
Ouvriers	759	755
Total des effectifs des sociétés intégrées globalement	1 768	1 715
Co-Entreprises	397	397
Total des effectifs	2 165	2 112

Les effectifs sont pris en compte à 100% pour toutes les sociétés y compris pour les co-entreprises.

5.4. Autres produits et charges d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Production immobilisée	153	151
Subventions d'exploitation	190	263
Subventions d'investissement virées au compte de résultat	4	10
Produits de cession d'immobilisations	3 833	1 193
Autres produits d'exploitation	608	617
Total autres produits	4 788	2 234
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(2 009)	(1 013)
Impôts et taxes	(3 619)	(3 316)
Autres charges d'exploitation	(2 382)	(893)
Total autres charges	(8 010)	(5 222)
Total autres produits et charges d'exploitation	(3 222)	(2 988)
<i>Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations (1)</i>	1 824	180

(1) Le montant des plus-values nettes est principalement constitué de la vente du terrain Billy Berclau.

5.5. Autres produits et charges opérationnels

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Frais de restructuration	(422)	(871)
Dépréciations d'immobilisations non courantes	-	(74)
Autres litiges	-	(300)
Total autres produits et charges non courants	(422)	(1 245)

En 2018, les frais de restructuration sont constitués des coûts de licenciement au Canada ainsi que de charges associées à la fermeture du dépôt de Tivoli situé en Italie.

En 2017, les frais étaient constitués des charges nettes de restructuration en France, en Grande-Bretagne et au Canada.

5.6. Frais de recherche et développement

Le Groupe ne pratique pas de recherche fondamentale.

Les frais de développement sont portés à l'actif dès lors que les critères mentionnés dans la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sont démontrés. En 2018, certains de ces critères n'étant pas remplis, l'ensemble de ces coûts a été comptabilisé en charges.

Les charges imputables sur l'exercice se résument comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2018	Exercice 2017
Frais de recherche	1 832	1 742
Total	1 832	1 742

La Recherche & Développement 2018 concerne principalement les explosifs civils.

5.7. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	1	1
Charges d'intérêts	(2 656)	(2 617)
Coût de l'endettement financier net	(2 655)	(2 616)
Pertes de change	(554)	(826)
Gains de change	415	150
Coût financier sur avantages au personnel («interest cost»)	(392)	(495)
(Charge) / produit de désactualisation des provisions (1)	(763)	(683)
Dividendes reçus de sociétés non consolidées	5	1
Dotations et reprises aux provisions financières	(147)	65
Autres charges financières	(110)	(885)
Autres produits financiers	262	252
Autres produits et charges financiers	(1 284)	(2 421)
Total du résultat financier	(3 939)	(5 037)

(1) Les charges de désactualisation sont relatives aux provisions pour démantèlement, décontamination et dépollution. Elles portent sur les évolutions de taux d'actualisation et d'inflation pour (619)K€ et sur la désactualisation pour (144)K€.

5.7.1. Réconciliation des « dividendes reçus » avec le Tableau de flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	-	73
Variation des créances sur dividendes à recevoir	-	(73)
Dividendes reçus – Tableau de Flux de Trésorerie	-	-

5.8. Impôt sur les résultats

La charge d'impôts sur le résultat s'analyse de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
(Charge) / produit d'impôts exigibles	(2 837)	(2 729)
(Charge) / produit d'impôts différés	(32)	85
Total	(2 869)	(2 644)
Impôts reclassés en activités abandonnées	-	-
Charge (produit) d'impôt éliminé sur le tableau de flux de trésorerie	(2 869)	(2 644)

Le montant de l'impôt comptabilisé comprend la CVAE pour (887)K€ au titre de l'exercice 2018, contre (777)K€ en 2017.

Rapprochement entre impôt théorique au taux légal d'imposition France et impôt effectif :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Résultat avant impôt et part du résultat des entreprises mises en équivalences	4 993	6 790
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	33,33%	33,33%
Impôt théorique attendu	(1 664)	(2 263)
Déficits reportables de la période non activés	(1 054)	(835)
Déficits antérieurs non activés utilisés sur la période	1 032	922
Incidence de la variation de taux (report variable)	131	(422)
Différentiel de taux sur résultat étranger	(305)	95
Autres différences	(417)	366
Impôt effectivement comptabilisé	(2 277)	(2 138)
CVAE	(592)	(507)
Impôt compte de résultat	(2 869)	(2 644)

Au 31 décembre 2018, le montant des actifs d'impôt différé reconnu au titre des déficits reportables de l'intégration fiscale française s'élève à 3 415K€. Ce montant correspond à l'impôt calculé sur le bénéfice prévisionnel des cinq prochaines années, imputable sur les déficits antérieurs.

A la clôture 2018, le groupe dispose au niveau de l'intégration fiscale en France d'un stock non-activé d'impôts différés de 11 416K€ au titre des déficits reportables.

Les taux d'impôt applicables sont les suivants :

Pays	Impôts différés 2018	Réel 2018	Réel 2017
Belgique	29%	29%	33,99%
Espagne	25%	25%	25%
France	25%	33,33% (1)	33,33%
Royaume-Uni	18%	19%	19%
Guinée	30%	30%	30%
Irlande	12,5%	12,5%	12,5%
Italie	27,9%	31,4%	31,4%
Luxembourg	26,01%	26,01%	26,76%
Maroc	31%	31%	30%
Norvège	23%	23%	24%
Portugal	25%	25%	25%
Sénégal	30%	30%	30%
Suède	21,4%	22%	22%
Gabon	30%	30%	30%
Arabie Saoudite	20%	20%	20%
Cameroun	33%	33%	33%
Côte d'Ivoire	25%	25%	25%
Canada	25%	25%	25%

(1) Le taux applicable est 28% jusqu'à 500K€ de résultat.

5.9. Résultat par action

5.9.1 Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (résultat net part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions auto détenues).

Le même calcul est réalisé pour les parts de fondateurs.

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2018	Exercice 2017
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires : 75%	5 312	7 157
Bénéfice net attribuable aux parts de fondateurs : 25%	1 771	2 386
Résultat net de l'ensemble consolidé – part groupe	7 083	9 542

	Exercice 2018	Exercice 2017
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires (en K€)	5 312	7 157
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	152 298	152 298
Résultat de base par action (en €/action)	34,88	46,99

	Exercice 2018	Exercice 2017
Bénéfice net attribuable aux parts de fondateurs (en K€)	1 771	2 386
Nombre moyen pondéré de parts de fondateurs	29 473	29 473
Résultat de base par part de fondateurs (en €/part)	60,08	80,96

5.9.2 Résultat dilué

Depuis le 31 décembre 2010, il n'existe plus d'instruments potentiellement dilutifs.

Ainsi, le résultat par action calculé en ajustant le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives est identique au résultat de base.

5.9.3 Mouvements depuis la clôture

Il n'est pas intervenu depuis la clôture d'opérations affectant le nombre d'actions.

5.9.4 Résultat par action des activités poursuivies

	Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat des activités poursuivies (en K€)	7 417	9 781
Résultat par action	36,53	48,16
Résultat par part de fondateur	62,91	82,96
Résultat dilué par action	36,53	48,16
Résultat dilué par part de fondateur	62,91	82,86

	Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat des activités poursuivies (en K€)	7 083	9 566
Part du groupe		
Résultat par action	34,88	46,99
Résultat par part de fondateur	60,08	80,96
Résultat dilué par action	34,88	46,99
Résultat dilué par part de fondateur	60,08	80,96

6. NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

6.1. Ecarts d'acquisition

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Au 31 décembre 2017		
Valeur brute	31 990	32 365
Pertes de valeur cumulées	(1 943)	(1 943)
Valeur nette à l'ouverture	30 047	30 422
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	-
Variations de périmètre (1)	307	785
Ecart de conversion	(202)	(1 160)
Au 31 décembre 2018		
Valeur brute	32 095	31 990
Pertes de valeur cumulées (2)	(1 943)	(1 943)
Valeur nette à la clôture	30 152	30 047

(1) Les variations des écarts d'acquisition s'expliquent par la fusion de la société EDILCAVE, société anciennement hors groupe, avec EPC Italie.

(2) Les pertes de valeurs cumulées concernent l'UGT démolition.

Pour information les écarts d'acquisition se répartissent de la manière suivante par UGT :

<i>En milliers d'euros</i>	Ecart d'acquisition testé 2018	Ecart d'acquisition testé 2017
Démolition	2 832	2 832
Europe (Explosifs et Forage Minage)	20 673	20 811
Afrique et Moyen Orient (Explosifs et Forage Minage)	6 647	6 404
Total	30 152	30 047

Tests de perte de valeur – méthodologie

Le Groupe a adopté à compter de l'exercice 2008 la méthode d'évaluation par les flux de trésorerie actualisés, en considérant comme taux d'actualisation le coût moyen pondéré des capitaux propres (WACC).

Les taux d'actualisation appliqués par UGT sont les suivants :

UGT	WACC Après Impôts 2018	Taux d'actualisation d'équilibre 2018	WACC Après Impôts 2017	Taux d'actualisation d'équilibre 2017
Zone Europe - Amérique (1)	8,42 %	11,30 %	7,19 %	8,61 %
Zone Démolition (2)	7,95 %	12,74 %	6,87 %	15,09 %
Zone Afrique et Moyen-Orient (3)	13,72 %	17,07 %	13,02 %	17,08 %

- (1) Zone Europe – Amérique : Benelux, Italie, Espagne, Explosif Forage Minage en France, Royaume-Uni, Scandinavie, Etats-Unis, Canada
- (2) Zone Démolition : France
- (3) Zone Afrique et Moyen Orient : Guinée Conakry, Sénégal, Cameroun, Gabon, Maroc, Côte d'Ivoire.

La valeur comptable de chaque groupe d'actifs a fait l'objet d'une comparaison avec sa valeur d'utilité au 31 décembre 2018.

Il en ressort que les valeurs d'utilité calculées dépassent la valeur comptable de chaque groupe d'actif. Pour information, le Taux d'actualisation à partir duquel une dépréciation aurait dû être constatée figure dans la colonne « Taux d'actualisation d'équilibre ».

Les valeurs d'utilité correspondent à la somme des flux futurs de trésorerie disponibles actualisés, déterminés sur la base d'un plan d'affaires à horizon cinq ans pour chacune des UGT ; ce plan d'affaires reflétant la connaissance des marchés et les orientations de développement décidées par la Direction du groupe.

Le taux d'actualisation appliqué par UGT intègre :

- la prime de risque général (marché actions France) retenue pour les tests 2018 est déterminée sur la base d'une moyenne des primes de risques utilisées par les brokers dans leurs notes sur les valeurs du CAC 40 en date de décembre 2018 ;
- le risque spécifique à la zone géographique constituant l'UGT obtenu en pondérant les primes de risque de chaque pays par la valeur des actifs corporels et incorporels attachés à chacun des pays constituant l'UGT
- la prime de risque "corporate" liée à la taille du groupe.

La valeur d'utilité intègre une valeur terminale obtenue par projection et actualisation à l'infini du dernier flux de l'horizon explicite en tenant compte d'un taux de croissance de 2% pour l'Europe – Amérique et la Démolition et de 4% pour l'Afrique et le Moyen Orient (taux identiques à 2017). Ces taux reflètent le potentiel estimé de chaque marché sur le long terme.

La valeur terminale intègre pour partie la valorisation des déficits fiscaux.

L'analyse de la sensibilité sur les risques de dépréciation

Le Groupe a effectué des analyses de sensibilité de la valeur d'utilité pour chacune des UGT. Les hypothèses clés sont principalement le taux d'actualisation utilisé et le taux de croissance à l'infini et l'EBIT sur la durée du BP et à l'infini.

UGT	Ecart entre la valeur d'utilité et la valeur nette comptable du Goodwill		
	Augmentation du taux d'actualisation de 1 point	Baisse de 10% de l'EBIT sur la durée du BP et à l'infini	Baisse du taux de croissance à l'infini (1)
Zone Europe - Amérique	26 564	30 126	39 639
Zone Démolition	10 961	11 735	14 314
Zone Afrique et Moyen-Orient	10 645	9 975	11 700
Total	48 170	51 836	65 653

(1) Baisse du taux de croissance à l'infini de 0,5 point pour l'ensemble des UGT à l'exception de l'UGT Afrique et Moyen-Orient qui est de 1 point.

6.2. Immobilisations incorporelles

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur les immobilisations incorporelles pour les deux exercices 2018 et 2017.

<i>En milliers d'euros</i>	Concessions, brevets, licences	Frais de développement	Droit au bail	Autres Immos incorp. & en cours	Total
Au 31 décembre 2017 publié					
Valeurs brutes	4 114	723	37	911	5 785
Amortissements cumulés et dépréciations	(1 731)	(720)	-	(747)	(3 198)
Valeur nette au 31 décembre 2017	2 383	3	37	164	2 587
Impact IFRS 15	-	56	-	-	56
Variations de l'exercice					
Acquisitions	103	32	-	10	145
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Cession	(118)	-	-	(1)	(119)
Ecart de conversion	-	-	-	(4)	(4)
Amortissements et dépréciations	(167)	(68)	-	(34)	(269)
Reclassements	24	-	-	(7)	17
Valeur nette au 31 décembre 2018	2 225	23	37	128	2 413
Au 31 décembre 2018					
Valeurs brutes	4 123	755	37	909	5 824
Amortissements cumulés et dépréciations	(1 898)	(732)	-	(781)	(3 411)
Valeur nette au 31 décembre 2018	2 225	23	37	128	2 413

6.3. Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Terrains & constr.	Total ITMO (1)	Autres Immos corp.	Immos en cours et autres	Total
Au 31 décembre 2017 publié					
Valeurs brutes	56 749	117 102	36 052	6 238	216 141
Amortissements cumulés et dépréciations	(23 386)	(83 874)	(27 302)	(167)	(134 729)
Valeur nette au 31 décembre 2017	33 363	33 228	8 750	6 071	81 412
Variations de l'exercice					
Acquisitions	629	8 110	2 711	7 346	18 796
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Cessions	(1 620)	(755)	(34)	(78)	(2 487)
Ecarts de conversion	(68)	(132)	37	33	(130)
Amortissements et dépréciations	(1 051)	(7 718)	(2 302)	83	(10 988)
Autres mouvements	3 311	3 472	427	(4 081)	3 129
Valeur nette au 31 décembre 2018	34 564	36 205	9 589	9 374	89 732
Au 31 décembre 2018					
Valeurs brutes	58 810	124 071	38 365	9 457	230 703
Amortissements cumulés et dépréciations	(24 246)	(87 866)	(28 776)	(83)	(140 971)
Valeur nette au 31 décembre 2018	34 564	36 205	9 589	9 374	89 732

(1) Installations techniques, matériel et outillage.

Contrats de locations financement

Les immobilisations corporelles incluent les éléments suivants pris en location financement :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Constructions		
Valeur brute	85	86
Amortissements et dépréciations cumulés	(49)	(50)
Valeur nette comptable	36	36
ITMO		
Valeur brute	24 685	22 848
Amortissements et dépréciations cumulés	(16 546)	(15 829)
Valeur nette comptable	8 139	7 019
Autres immobilisations corporelles		
Valeur brute	4 964	4 578
Amortissements et dépréciations cumulés	(3 951)	(3 808)
Valeur nette comptable	1 013	770

Réconciliation des « Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles » des notes 6.2 et 6.3 avec le Tableau de flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	145	321
Acquisitions d'immobilisations corporelles	18 796	17 333
	18 941	17 653
Elimination des acquisitions d'immo. en contrats de location	(3 442)	(2 767)
Variation des dettes sur acquisitions d'immo. corporelles et incorporelles	(516)	40
	(3 958)	(2 727)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles – Tableau de Flux de Trésorerie	14 983	14 926

6.4. Participation dans les mises en équivalence

Le groupe détient des participations dans sept co-entreprises : Kemek, Kemek US, EPC-B SCRL, Modern Chemical Services, Nitrokemine Guinée, Société de Minage en Guinée (maison mère de Nitrokemine Guinée) et Arabian Explosives.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Valeur à l'ouverture au 31 décembre 2017	20 752	21 883
Quote-part du résultat	5 299	5 636
Ecart de conversion	504	(2 562)
Dividendes (1)	(8 010)	(5 073)
Variation de périmètre (2)	(1 214)	-
Ecart actuariels	(91)	174
Autres variations (3)	3 557	694
Valeur à la clôture au 31 décembre 2018	20 797	20 752

(1) La variation des dividendes s'explique principalement par la distribution anticipée du résultat du premier semestre d'AREX.

(2) Les variations de périmètre sont constituées de la sortie des titres AREX cédés en juillet 2018.

(3) Les autres variations correspondent principalement à la neutralisation du reclassement d'une partie des titres AREX en actifs destinés à être cédés pour (3 606)K€ à fin 2017.

Les co-entreprises du Groupe ont été regroupées au 31 décembre 2018 par secteur géographique, Afrique Moyen-Orient (AMO) ou Europe – Amérique (EUR), les sociétés d'une même zone présentant en effet des caractéristiques similaires en termes de risque et de rendement attendu. Ces co-entreprises regroupées par zone (et non pas prises individuellement) sont jugées significatives du fait de la forte contribution du Résultat des Mises en Equivalence au Résultat Net du groupe.

Société	Pays d'implantation	Secteur	Principale activité	% d'intérêt au 31/12/2018	% d'intérêt au 31/12/2017
Arabian Explosives	Emirats Arabes Unis	AMO	Production et distribution d'explosifs	20%	40%
Kemek	Irlande	EUR	Production et distribution d'explosifs	50%	50%
Kemek US	Etats-Unis	EUR	Distribution d'explosifs	50%	50%
Modern Chemical & Services	Arabie Saoudite	AMO	Production d'explosifs et forage minage	40%	40%
Nitrokemine Guinée	Guinée	AMO	Production et distribution d'explosifs	50%	50%
Société de Minage en Guinée	France	AMO	Holding	50%	50%
EPC-B SCRL	Belgique	EUR	Production et distribution d'explosifs	67%	67%

Les informations financières résumées au 31 décembre 2018 (à 100%) des co-entreprises sont présentées ci-dessous. Les montants présentés sont l'addition des montants figurant dans les états financiers individuels des co-entreprises établis en application des normes IFRS (hors élimination des opérations réciproques).

6.4.1. Etat de la situation financière aux 31 décembre 2017 et 2018

<i>En milliers d'euros</i>	Secteur Afrique Moyen Orient (1)	Secteur Europe Amérique	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actifs non courants	38 626	9 204	47 830	42 916
Actifs courants	36 830	14 643	51 473	49 690
Total des actifs	75 455	23 847	99 302	92 606
Capitaux propres part de l'entité	40 061	13 664	53 725	56 273
Participation ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-
Passifs non courants	10 766	5 757	16 523	21 303
Passifs courants	24 628	4 426	29 054	15 030
Total des passifs et des capitaux propres	75 455	23 847	99 302	92 606
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 638	6 035	10 673	18 601
Passifs financiers non courants auprès des établissements de crédit (1)	6 848	-	6 848	2 703
Passifs financiers non courants auprès des partenaires	4 380	4 859	9 239	17 020
Passifs financiers courants auprès des établissements de crédit (1)	4 859	-	4 859	606
Passifs financiers courants auprès des partenaires	199	1 003	1 202	4 144

(1) Le prêt accordé à Modern Chemical & Services par le Saudi Investment Development Fund (SIDF) fait l'objet d'une restriction en terme de distribution de dividendes. Le montant distribué est limité au plus faible des deux montants suivants : 25% du capital remboursé dans le cadre des prêts accordés ou le montant remboursé durant l'exercice.

6.4.2. Compte de résultat au 31 décembre 2017 et 2018

<i>En milliers d'euros</i>	Secteur Afrique Moyen Orient (1)	Secteur Europe Amérique (2)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Produits des activités ordinaires	69 257	25 651	94 908	78 475
Résultat opérationnel courant	17 293	5 052	22 345	16 734
Résultat net	15 838	3 837	19 675	13 161
Les éléments de résultat présentés incluent les éléments suivants :				
Dotations aux amortissements	(22 416)	(549)	(22 965)	(10 703)
Produits et charges d'intérêts	(1 189)	(117)	(1 306)	(1 607)
Charges ou produits d'impôts	(2 320)	(860)	(3 180)	(2 670)
Dividendes reçus des co-entreprises (1)	6 510	1 500	8 010	5 073

(1) Les co-entreprises les plus significatives en termes de produit des activités ordinaires mais aussi de contribution au résultat de la zone Afrique Moyen-Orient sont Arabian Explosives, Modern Chemical & Services et Nitrokemine Guinée.

(2) Kemek en Irlande est la co-entreprise la plus significative de la zone Europe - Amérique en termes de produit des activités ordinaires et de contribution au résultat.

6.4.3. Tableau de flux de trésorerie aux 31 décembre 2017 et 2018

<i>En milliers d'euros</i>	Secteur Afrique Moyen Orient	Secteur Europe Amérique	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Flux liés aux activités opérationnels	16 195	5 592	21 787	20 743
Flux liés aux activités investissements	(8 273)	(1 222)	(9 495)	(1 998)
Flux liés aux activités de financement (1)	(19 208)	(2 995)	(22 203)	(11 243)
Incidence des variations de financement	407	0	407	(1 460)
Variation de la trésorerie	(10 879)	1 375	(9 504)	6 042
Trésorerie d'ouverture	15 510	4 660	20 170	14 127
Trésorerie de clôture	4 631	6 035	10 666	20 170
Variation de la trésorerie	(10 879)	1 375	(9 504)	6 042

(1) Dont 18 916 K€ au titre des distributions de dividendes.

6.4.4. Réconciliation des actifs nets vers les MEE

<i>En milliers d'euros</i>	Secteur Afrique Moyen Orient	Secteur Europe Amérique	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actifs non courants	38 626	9 204	47 830	42 916
Actifs courants	36 830	14 643	51 473	49 690
Passifs non courants	10 766	5 757	16 523	21 303
Passifs courants	24 628	4 426	29 054	15 030
Actif nets	40 061	13 664	53 725	56 273
Pourcentage d'intérêts	35%	51%		
Titres mises en équivalence (Co-entreprises)	13 826	6 971	20 797	20 752
Dont Quote-part de résultat	3 375	1 924	5 299	5 636

6.4.5. Engagements hors bilan avec les co-entreprises aux 31 décembre 2017 et 2018

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Avals et cautions	8 376	10 100
Total des garanties données	8 376	10 100

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Autres	2 613	3 877
Total des garanties reçues	2 613	3 877

6.4.6. Réconciliation des « dividendes distribués » avec le Tableau de flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dividendes distribués par les co-entreprises	8 010	5 073
Variation des créances sur dividendes à recevoir	-	-
Dividendes reçus – Tableau de Flux de Trésorerie	8 010	5 073

6.5. Autres actifs financiers non courants

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Titres de participation	1 117	1 288
Provisions sur titres de participation	(684)	(604)
Valeur nette des titres de participation	433	684
Créances rattachées à des participations (1)	4 754	4 088
Prêts non courants	13	31
Divers	370	496
Autres actifs financiers – valeur brute	5 137	4 615
Total autres actifs financiers non courants	5 570	5 299

(1) Les créances rattachées à des participations sont liées aux avances de trésorerie effectuées à Modern Chemical Services pour 2 526K€ et à Kemek US pour 2 228K€.

Détail des titres de participation non consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Exchem Explosives Ltd (1)	0	134
Exchem transport Ltd (1)	0	0
Exchem Defence Systems Ltd (1)	0	34
Corse Confortement	27	27
Silex Seguridad (2)	0	0
Siciex	56	56
Edilcave Srl (note 6.1)	0	332
Société congolaise des explosifs	24	24
ADEX	8	8
ADEX TP	3	3
EPC Servicios Peru	193	65
EPC Andina	32	1
Autres	90	0
Valeur nette des titres de participation	433	684

(1) Ces sociétés dormantes ont fait l'objet d'une réduction de capital en vue de leurs liquidations.

(2) Silex Seguridad est consolidée depuis le 1^{er} Janvier 2017.

Ces titres de participation ne sont pas consolidés dans la mesure où les contributions de ces sociétés sont non significatives.

Instruments financiers dérivés

Au cours de l'exercice 2018, le groupe EPC a souscrit à de nouveaux instruments financiers dérivés destinés à couvrir une avance en compte courant de SEK en EUR et d'USD en EUR. Au 31 décembre 2018, la juste valeur de ces instruments financiers dérivés est de 2 K€.

6.6. Stocks et en cours

<i>En milliers d'euros</i>	Matières premières et autres appro.	En-cours de biens et services	Produits intermé- diaires	Marchan- dises	Total
Au 31 décembre 2017 publié					
Valeurs brutes	8 828	371	4 910	15 036	29 145
Provisions cumulées	(326)	-	(1 854)	(1 010)	(3 190)
Valeur nette au 31 décembre 2017 publié	8 502	371	3 056	14 026	25 955
Impact IFRS 15	-	158	-	-	158
Variations de l'exercice					
Mouvements de BFR	1 079	1 241	369	191	2 880
Dotations nettes aux provisions	(96)	-	51	164	119
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	3	-	(6)	(32)	(35)
Autres	118	-	254	(3 969)	(3 597)
Valeur nette au 31 décembre 2018	9 606	1 770	3 724	10 380	25 480
Au 31 décembre 2018					
Valeurs brutes	10 028	1 770	3 734	11 304	26 836
Provisions cumulées	(422)	-	(10)	(924)	(1 356)
Valeur nette au 31 décembre 2018	9 606	1 770	3 724	10 380	25 480

6.7. Clients et autres débiteurs

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Avances et acomptes	1 096	927
Créances clients	105 119	100 216
Autres créances (1)	1 901	1 320
Créances fiscales – hors IS	8 264	9 278
Comptes courants (2)	14 359	14 322
Dividendes à recevoir	4	4
Autres	390	364
Total des créances brutes	131 133	126 431
Dépréciation clients et comptes rattachés	(9 534)	(10 610)
Dépréciation des comptes courants et autres (2)	(14 747)	(15 060)
Autres dépréciations	-	-
Total des dépréciations	(24 281)	(25 670)
Total des clients et autres débiteurs	106 852	100 761

(1) Les autres créances incluent notamment les 860K€ d'actifs liés au surfinancement du régime art. 39.

(2) Les comptes courants comprennent principalement un compte courant relatif à STIPS TI, pour 14,3M€, entièrement provisionné.

Suivi des créances clients

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Valeur brute au bilan	105 119	100 216
Dont actifs non échus et non dépréciés à la date de clôture	66 083	52 781
Dont actifs échus et impayés mais non dépréciés à la date de clôture	29 502	36 825
* échu depuis 3 mois au plus	18 849	21 851
* échu depuis plus de 3 mois et moins de 6 mois	3 664	6 180
* échu depuis plus de 6 mois	6 989	8 794
Dont actifs dépréciés	9 534	10 610

Etat de la situation financière sur contrats

	31 décembre 2017	Encaissement sur la période	CA comptabilisés sur la période	Tva comptabilisée sur la période	Chiffre d'affaires comptabilisé sur la période	Reclassement	Autres variations	31 décembre 2018
Clients sur contrats IFRS 15	46 749	(140 111)	152 390	-	152 390	(142)	126	59 012
Total actifs sur contrats	46 749	(140 111)	152 390	-	152 390	(142)	126	59 012
Avances et acomptes reçus sur contrats	142	172	-	-	-	(142)	3	175
Prod. constatés d'avance sur contrats	3 920	-	(905)	-	(905)	-	3	3 018
Tva sur contrats	6 818	(6 818)	-	6 441	6 441	-	1	6 441
Total passifs sur contrats	10 880	(6 646)	(905)	6 441	5 536	(142)	7	9 634
Position nette sur contrats	35 868	(133 465)	153 296	(6 441)	146 855	-	120	49 378

6.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
VMP – Equivalents de trésorerie (1)	-	-
Disponibilités	10 047	11 004
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	10 047	11 004
Découverts bancaires	(2 678)	(2 131)
Total trésorerie nette	7 369	8 873
Trésorerie reclassée en actifs/passifs destinés à être cédés	-	-
Total de la trésorerie nette des actifs/passifs destinés à être cédés	7 369	8 873

Le groupe dispose en plus des lignes disponibles dans les filiales de 5 283 K€ de lignes de crédit disponibles sur des créances cédées à CGA (factor) mais non mobilisées au 31 décembre 2018.

Le groupe dispose également d'un crédit RCF à usage multiple de 25 M€ tiré à hauteur de 4 M€ à la clôture du 31 décembre 2018.

6.9. Capital

	Nombre d'actions	Nombre de parts de fondateurs	Total du capital (en K€)
Au 31 décembre 2018	168 400	29 473	5 220
Au 31 décembre 2017	168 400	29 473	5 220

Le capital est composé de 168 400 actions de 31 €. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites depuis cinq ans au moins au nom d'un même titulaire.

Il existe 29 473 parts de fondateurs sans valeur nominative offrant un droit dans les bénéfices, les réserves et le boni de liquidation. Les réserves de la société tête de Groupe, la SA EPC, comportent un Fonds Précipitaire des parts qui bénéficiera exclusivement à ces dernières en cas de liquidation de la Société. Son montant s'élève désormais à 1 740 000 €, soit 25/75^{ème} du capital social.

Au cours de l'exercice 2018, le groupe a procédé à la distribution de dividende pour 2 191 K€.

6.10. Dettes financières

Dettes financières non courantes

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Reclassement courant/ non courant	Autres	31 décembre 2018
Emprunts obligataires	14 824	34	-	-	-	-	14 858
Emprunts bancaires	25 901	5 509	-	-	(8 940)	28	(1) 22 498
Instruments de couverture de taux	-	-	-	-	-	-	0
Dettes sur location financement	3 371	751	-	-	(93)	8	4 037
Total dettes financières non courantes	44 096	6 294	0	-	(9 033)	36	41 393

(1) Dont dette senior amortissable pour 8 000 K€
Dont dette senior non amortissable (RCF) pour 4 000 K€.

Dettes financières courantes

En milliers d'euros	31 décembre 2017	Augmentation	Diminution	Reclassement courant/ non courant	Juste valeur	Autres	31 décembre 2018
Emprunts obligataires	4 000		(4 000)	-			-
Emprunts bancaires	8 097	1 307	(9 484)	8 421	-	6	(1) 8 347
Utilisation de lignes de crédits renouvelables	1 543	299	-	-	-	(62)	1 780
Instruments de couverture de taux	34	-	-	1	(35)	-	-
Mobilisation de créances	5 900	4 906	-	-	-	(44)	10 762
Autres emprunts et dettes assimilées	38	4	(349)	506	-	(3)	197
Dettes sur location financement	2 247	2 691	(2 586)	101	-	-	2 453
Intérêts courus sur emprunt	605	6	(78)	4	-	-	537
Total dettes financières courantes hors découverts bancaires	22 464	9 213	(16 497)	9 033	(35)	(103)	24 076
Découverts bancaires	2 131	547	-	-	-	-	2 678
Total dettes financ. courantes	24 595	9 734	(16 471)	9 033	(36)	(103)	26 754

(1) Dont dette senior amortissable pour 3 200 K€

L'obligation Micaddo a été remboursée à son échéance en novembre 2018 pour un montant de 4 000K€

EPC a signé le 29 mars 2017 un accord de financement important avec ses partenaires bancaires BNP Paribas (Arrangeur), Société Générale et LCL (co-arrangeurs). Le montant de ce financement s'élève 16 M€ pour la partie amortissable ainsi qu'une enveloppe RCF de 25 M€.

Le montant total de l'encours sur ce financement au 31/12/2018 est de 15 200 K€ (Amortissable 11 200 k€, RCF 4 000K€). En juillet 2018, l'échéance de ce financement a été portée au 30 janvier 2023.

Les ratios associés à ce financement sont calculés sur les chiffres consolidés, ils sont calculés une fois par an lors de l'établissement des comptes annuels. Le non-respect d'un de ces ratios, rend la dette potentiellement immédiatement exigible.

Le placement obligataire privé EURO PP réalisé en 2016 pour un montant cumulé de 15 millions d'€ et à échéance février 2023, est également soumis aux mêmes ratios.

Les valeurs à atteindre au 31 décembre 2018 sont définies comme suit :

Dettes financières nettes / EBITDA retraité : < 3,00 (dette senior) / < 3,2 (placement obligataire)
Dettes financières brutes / capitaux propres : < 1 (placement obligataire uniquement)

Les valeurs atteintes en 2018 respectent ces ratios et s'établissent comme suit :

Dettes financières nettes / EBITDA retraité : 2,295
Dettes financières brutes / capitaux propres : 0,604

Réconciliation des « émissions / remboursements d'emprunts » avec le Tableau de flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Augmentation des dettes financières non courantes	6 294	24 989
Augmentation des dettes financières courantes	9 213	4 679
Retraitement de la variation des intérêts courus	(7)	(559)
Retraitement de la variation des dettes sur location financement	(3 442)	(2 767)
Emission d'emprunts – Tableau de Flux de Trésorerie	12 058	26 342
Diminution des dettes financières non courantes	-	-
Diminution des dettes financières courantes	(16 497)	(23 878)
Retraitement de la variation des intérêts courus	78	553
Correction de la variation des dettes financières suite abandon de créance	-	-
Remboursement d'emprunts – Tableau de Flux de Trésorerie	(16 419)	(23 325)

Echéancier des dettes financières non courantes et instruments financiers

<i>En milliers d'euros</i>	Emprunts bancaires et obligataires	Dettes sur location financement	Total au 31 décembre 2018	Total au 31 décembre 2017
Entre 1 et 2 ans	6 716	1 868	8 584	13 506
Entre 2 et 3 ans	5 493	1 188	6 681	7 441
Entre 3 et 4 ans	6 475	574	7 049	4 673
Entre 4 et 5 ans	15 550	215	15 765	2 264
Plus de 5 ans	3 122	193	3 315	16 212
Total	37 356	4 037	41 393	44 096

6.11. Impôts différés au bilan

Les mouvements d'impôts différés sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	Provisions dépollution décontamination et démantèlement	Avantages au personnel	Autres	Total
Au 31 Décembre 2017 publié	3 186	2 564	1 749	7 499
Impact IFRS 15	20	-	-	20
Enregistré au compte de résultat	(677)	(4)	648	(33)
Enregistré en capitaux propres	-	(38)	1 039	1 001
Variations de périmètre	-	1	(7)	(6)
Différences de change	(7)	(14)	16	(5)
Au 31 Décembre 2018	2 522	2 509	3 445	8 476

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Impôts différés actifs	10 066	9 414
Impôts différés passifs	(1 590)	(1 915)
Impôts différés nets	8 476	7 499

6.12. Provisions pour avantages aux salariés

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018					31 décembre 2017				
	France (1)	Grande-Bretagne (2)	Italie (3)	Autres	Total	France (1)	Grande-Bretagne (2)	Italie (3)	Autres	Total
Valeur nette comptable à l'ouverture	2 523	13 947	719	99	17 288	2 185	18 605	784	39	21 613
Coût des services rendus au cours de l'exercice	258	335	6	-	599	147	380	34	-	561
Coût financier	50	338	4	-	392	24	466	5	-	495
Ecart actuariels reconnus en capitaux propres	1 086	(1 743)	9	-	(648)	75	(2 711)	(18)	-	(2 654)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	14	14
Cotisations versées	(216)	(1 201)	(17)	64	(1 370)	(7)	(2 193)	(77)	46	(2 231)
Prestations servies	-	-	-	-	-	-	-	(11)	-	(11)
Ecart de conversion	-	(89)	-	-	(89)	-	(600)	2	-	(598)
Reclassement Actif financier en passif financier	(12)	-	-	-	(12)	99	-	-	-	99
Autres mouvements ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette comptable à la clôture	3 689	11 587	721	163	16 160	2 523	13 947	719	99	17 288

Valeur actuelle des obligations partiellement ou totalement financées	-	54 717	-	186	54 903	-	61 252	-	122	61 374
Juste valeur des actifs du régime	-	(43 130)	-	(23)	(43 153)	-	(47 305)	-	(23)	(47 328)
Obligations partiellement ou totalement financées par EPC	-	11 587	-	163	11 750	-	13 947	-	99	14 046
Valeur actuelle des obligations non financées	3 689	-	721	-	4 410	2 523	-	719	-	3 242
Actif de retraite reclassé en actif financier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif net	3 689	11 587	721	163	16 160	2 523	13 947	719	99	17 288

Hypothèses actuarielles	31 décembre 2018				31 décembre 2017			
	France (1)	Grande-Bretagne (2)	Italie (3)	Autres	France (1)	Grande-Bretagne (2)	Italie (3)	Autres
Taux d'actualisation	1,60%	2,90%	1,58%	n.d.	1,35%	2,50%	1,58%	n.d.
Taux d'augmentation des salaires	1,50%	N/A	3,00%	n.d.	1,50%	3,10%	3,00%	n.d.
Taux d'inflation	1,35%	2,15%	1,25%	n.d.	1,20%	2,10%	1,00%	n.d.
Ventilation des actifs du régime								
Actions	N/A	45%	N/A	n.d.	N/A	51%	N/A	n.d.
Obligations	N/A	23%	N/A	n.d.	N/A	22%	N/A	n.d.
Immobilier	N/A	0%	N/A	n.d.	N/A	0%	N/A	n.d.
Autres	N/A	32%	N/A	n.d.	N/A	27%	N/A	n.d.

- (1) Les provisions pour avantage aux salariés des sociétés françaises comprennent les indemnités de fin de carrière des salariés ainsi que, pour la société mère EPC, un régime de retraite souscrit dans le cadre de l'article 39 du code général des impôts, par lequel la société garantit le niveau futur des prestations définies dans l'accord
- (2) La provision pour avantage aux salariés d'EPC UK correspond à une provision prévue dans le cadre d'un régime à prestations définies fonctionnant comme un fonds de pension.
- (3) Les provisions pour avantage aux salariés des sociétés italiennes correspondent à une provision prévue dans le cadre d'un régime à prestations définies. Il s'agit du régime des TFR, système de rémunération différée, éligible IAS 19R.

Les hypothèses actuarielles sont établies par des experts indépendants en fonction des zones géographiques ou des pays et des spécificités de chaque entité.

- Concernant la France, le taux d'actualisation est fourni par un actuaire indépendant et comprend uniquement des obligations d'entreprises en euros notées au minimum AA;
- Concernant la Grande-Bretagne, le taux d'actualisation comprend uniquement des obligations d'entreprises notées au minimum AA et est analysé au regard des évolutions des courbes de rendement de ces obligations à 30 ans et des swaps à 50 ans.

Le coût des services rendus est inclus dans les charges de personnel au compte de résultat, et le coût financier en autres charges financières.

Les provisions pour avantages aux salariés sont particulièrement sensibles aux taux d'actualisation. Ainsi, une hausse de 0.5 point du taux d'actualisation diminuerait la valeur actuelle des obligations de 4.1 millions d'euros. A l'inverse, une baisse de 0.5 point du taux d'actualisation augmenterait la valeur actuelle des obligations de 4.6 millions d'euros.

6.13. Autres provisions

<i>En milliers d'euros</i>	Démant. Décontam. Dépol.	Provisions sur Contrats	Autres (1)	Total
Au 31 décembre 2017 publié	13 733	1 356	6 600	21 689
Impact IFRS 15	-	(211)	-	(211)
Provisions supplémentaires	182	1 050	2 665	3 897
Reprises	(3 239)	(975)	(2 111)	(6 325)
Variation de périmètre	-	-	-	-
Variation du montant actualisé (effet temps et modification du taux)	763	-	-	763
Ecart de conversion	(64)	-	4	(60)
Autres mouvements	-	(124)	(17)	(141)
Au 31 décembre 2018	11 375	1 096	7 141	19 612

(1) Les autres provisions pour risques et charges correspondent essentiellement aux risques de l'activité courante du groupe (litiges commerciaux et prud'homaux, franchises sur les sinistres assurés...).

Détail des autres provisions entre non courant et courant

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Non courant	17 052	18 108
Courant	2 560	3 581
Total	19 612	21 689

6.14. Fournisseurs et autres créditeurs

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dettes fournisseurs	57 662	47 748
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 721	1 379
Dettes sociales	11 466	11 114
Dettes fiscales	12 888	13 065
Autres dettes	3 609	4 111
Total	87 346	77 417

6.15. La variation du Besoin en Fonds de Roulement

La variation du besoin en fonds de roulement s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Variations du BFR & provisions courantes	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017 publié
Stocks et en cours	(3 000)	2 449
Clients et autres débiteurs	(6 564)	(966)
Autres actifs long terme	(1 477)	(380)
Autres actifs courants	(201)	(128)
Sous total	(11 242)	975
Fournisseurs et autres créditeurs	9 854	(346)
Autres passifs long terme	67	(9)
Autres passifs courants	(1 960)	649
Sous total	7 961	294
Besoin en fonds de roulement	(3 281)	1 269

6.16. Incidence des variations de périmètre

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Trésorerie acquise lors des entrées de périmètre	-	37
Investissement en titres consolidés	-	(1 000)
Impact des entrées de périmètre	-	(963)
Trésorerie cédée lors des sorties de périmètre	-	-
Désinvestissement en titres consolidés	1 139	-
Impact des sorties de périmètre	-	-
Total des incidences de périmètre	1 139	(963)

Au 31 Décembre 2018, les 1 139 K€ correspondent à la cession des 20% des titres AREX.

Au 31 Décembre 2017, les incidences de variation de périmètre sont principalement liées à l'acquisition de Mineex Sénégal.

6.17. Actifs destinés à être cédés

Les actifs destinés à être cédés correspondaient en 2017 à la quote-part des 20% des titres AREX qui ont été cédés le 18 juillet 2018.

6.18. Engagements financiers

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Effets escomptés non échus	-	-
Avals et cautions (1)	22 226	16 900
Garanties d'actif et de passif	-	-
Hypothèques et nantissements	8 587	7 636
Autres	326	979
Total des garanties données	31 139	25 516

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Effets escomptés non échus	127	40
Avals et cautions	2 866	2 336
Autres (2)	2 613	3 877
Total des garanties reçues	5 606	6 253

(1) dont garantie portant sur les sociétés mises en équivalence de 8 376K€

(2) dont garanties reçues au titre des sociétés mises en équivalence de 2 613K€

La ligne Avals et Caution ne concerne que les cautions de marché.

7. Information relative aux parties liées

7.1. Contrôle

Le Groupe EPC est contrôlé par la société EJ Barbier. La société tête de Groupe est la Société Anonyme d'Explosifs et Produits Chimiques, EPC, détenue à 67,46% par EJ Barbier qui dépose ses états financiers au greffe du tribunal de commerce.

7.2. Relation avec les filiales

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes.

7.3. Rémunération du personnel dirigeant-clé

Le personnel dirigeant clé du Groupe EPC est composé du mandataire social de la société EPC S.A. au 31 décembre 2018.

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2018	Exercice 2017
Rémunérations avantages en nature	513	502
Jetons de présence	52	50
Autres	161	-
Paiement en action	-	-
Total	725	552

Le détail des rémunérations des dirigeants figure dans le rapport de gestion.

7.4. Transactions avec des parties liées

Le Groupe entretient des relations avec les parties liées suivantes :

- EJ.Barbier, maison mère d'EPC SA
- Adex, et Adex Services filiales détenues majoritairement par EJ.Barbier.

Ces parties liées assurent des prestations de services pour le compte du Groupe pour un montant de 8 884 K€ au cours de l'exercice 2018 contre 9 032 K€ pour l'exercice 2017.

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2018	Exercice 2017
Adex SNC	7 699	7 797
Prestation d'assistance et de conseil réalisées par ADEX SNC (1)	7 655	7 765
Sous location de bureau à d'autres filiales EPC	32	32
Refacturation SMA (téléphone)	8	-
Refacturation EPC SA (téléphone)	4	-
Adex Services Limited	923	952
Prestations de management EPC UK réalisées par Adex Services Ltd (2)	923	952
EJ Barbier	262	283
Prestation de services informatiques EPC SA (3)	128	124
Prestation de services informatiques EPC France (3)	98	133
Assurance responsabilité civile des dirigeants (4)	32	21
Location de parking	4	5
Total	8 884	9 032

- (1) La société EPC n'emploie aucun salarié. Elle ne dispose donc pas en propre des moyens nécessaires à la réalisation de ses obligations de société cotée et d'holding animatrice d'un groupe de sociétés. Adex lui fournit conseil et assistance dans les domaines suivants : en matière administratif et financier (contrôle de gestion, trésorerie, financement, comptabilité, consolidation, communication financière), juridique et fiscal, ressources humaines, assurance, audit interne, stratégie et développement, marketing, logistique achat, sécurité, santé et environnement. En contrepartie de ses services, Adex perçoit une rémunération correspondant à ses charges de fonctionnement au titre desdits services augmentée d'une marge destinée notamment à couvrir ses frais directs non affectés. Une partie de ces services est rendue au bénéfice des filiales d'EPC SA, qui refacture les filiales concernées.
- (2) Adex Services Ltd fournit à EPC UK (société dont EPC SA détient 92,48% du capital) conseil et assistance dans les matières suivantes : business développement, communication et marketing, juridique et fiscal, ressources humaines. En contrepartie de ses services, Adex Services Ltd perçoit une rémunération correspondant à ses charges de fonctionnement au titre desdits services augmentée d'une marge destinée notamment à couvrir ses frais directs non affectés.
- (3) Afin d'alléger les investissements d'EPC SA en matière informatique, EJ Barbier, qui consolide EPC SA et ses filiales dans ses comptes, a acquis certains serveurs et logiciels en 2016 (Salle serveur, système PRA, ERP, SIRH, ...), qu'elle met à disposition d'EPC SA et ses filiales, et dont elle assure la maintenance applicative, l'assistance technique et les adaptations nécessaires. En contrepartie de ses services, EJ Barbier perçoit une rémunération correspondant à ses charges de fonctionnement au titre desdits services augmentée d'une marge destinée notamment à couvrir ses frais directs non affectés.
- (4) La police d'assurance responsabilité civile des dirigeants du groupe EJ Barbier est souscrite au niveau d'EJ Barbier, qui refacture à EPC SA la quote-part des primes correspondant à l'assurance de ses dirigeants.

Les sommes dues par le Groupe aux parties liées à fin décembre 2018 s'élèvent à 3 183 K€ contre 3 117 K€ à fin 2017.

L'expertise judiciaire sollicitée par la société Candel & Partners en octobre 2014 est toujours en cours. L'expert judiciaire a déposé son rapport fin janvier 2018. La procédure suit son cours.

8. Abandons d'activités

8.1. Risques juridiques

Le groupe a subi en 2008 la faillite d'une de ses filiales, la société STIPS TI, et des deux filiales de celles-ci, U2C et Hydrau Meca Services.

Comme déjà mentionné dans les précédents rapports financiers, le 26 octobre 2011, EPC SA et sa filiale Demokrite ont été assignées devant le Tribunal de Grande Instance de Thionville avec les anciens dirigeants des sociétés STIPS TI et U2C, qui sont en liquidation judiciaire depuis le 15 octobre 2008, par le liquidateur de celles-ci.

Le liquidateur a évalué l'insuffisance d'actif à une somme comprise entre 45 et 50 millions d'€. Dans le cadre de la procédure collective, le groupe EPC a produit pour 15 042 177 € de créances. Ces créances sont intégralement provisionnées depuis le 31 décembre 2008.

Les assignations reprochent essentiellement à EPC SA et Demokrite un prétendu soutien abusif. EPC SA et Demokrite estiment, au contraire, avoir été victimes d'escroqueries et ont déposé plainte de ce chef. Elles considèrent que les prétentions, tardives, formulées par le liquidateur de STIPS TI et U2C sont dénuées de fondement. Ses demandes n'ont donc pas fait l'objet de provision particulière dans les comptes du groupe.

A la suite de la plainte du groupe, au cours du premier semestre 2012, le Procureur de la République de Thionville a ouvert une information judiciaire des chefs d'escroquerie et d'abus de biens sociaux. Un juge d'instruction a été désigné, et EPC, Demokrite, Demosten ainsi que STIPS TI se sont constituées parties civiles.

Compte tenu de cette information judiciaire, les défendeurs à l'action du liquidateur ont demandé et obtenu, par deux jugements du 22 novembre 2012 de la chambre commerciale du Tribunal de grande instance de Thionville, un sursis à statuer dans l'attente d'une décision définitive sur le volet pénal de l'affaire. Le sursis a été reconduit depuis lors.

L'ouverture de cette information judiciaire, les mises en examen prononcées, et le sursis à statuer confortent la position d'EPC et DEMOKRITE.

Fin 2018, le juge d'instruction a avisé les parties de la fin de l'information et de la communication du dossier au Procureur de la République de Thionville pour ses réquisitions.

9. Sociétés du groupe

Sociétés	Pays	% d'intérêt	
		Déc. 2018	Déc. 2017
Filiales – Intégration globale			
EPC SA	France	100	100
EPC France	France	100	100
DEMOKRITE SAS	France	100	100
DEMOSTEN	France	100	100
A.T.D. SAS	France	100	100
PRODEMO SAS	France	100	100
OCCAMAT SAS	France	100	100
OCCAMIANTE SAS	France	100	100
2 B RECYCLAGE SAS	France	100	100
AMOVEO (1)	France	0	100
SOCIETE MINE AFRIQUE	France	100	100
DIOGEN	France	99,87	99,87
EPC MINETECH	France	100	100
CORSE EXPANSIFS	France	73,24	73,24
NITRATES ET INNOVATION	France	100	100
SIGENCI	France	100	100
SONOUVEX	France	100	100
EPC ITALIA	Italie	100	100
INTEREM	Italie	100	100
ESMAC (2)	Italie	0	100
EPC UK	Grande Bretagne	92,48	92,48
EDSL Ltd	Grande Bretagne	92,48	92,48
BLASTING SERVICES Ltd	Grande Bretagne	92,48	92,48
EPC METRICS Ltd (ex EXOR)	Grande Bretagne	92,48	92,48
MINEXPLO	Grande Bretagne	100	100
EPC BELGIQUE (ex DYNAMICHAINES)	Belgique	100	100
EMPRESA DE EXPLOSIVOS INDUSTRIAIS LDA (EEI)	Portugal	100	100
GALILEO EXPLOSIVOS SA	Espagne	100	100
SERAFINA ORTEGA E HIJOS SA	Espagne	80	80
EPC ESPANA	Espagne	100	100
SILEX SEGURIDAD	Espagne	99,98	99,98
EPC SVERIGE	Suède	100	100
EPC NORGE	Norvège	100	100
EPCAPRE	Luxembourg	100	100
MINEEX SENEGAL	Sénégal	70	70
EPC SENEGAL	Sénégal	100	100
EPC MAROC	Maroc	99,97	99,97
MARODYN	Maroc	99,95	99,95
NITROKEMFOR GUINEE	Guinée	100	100
EPC GUINEE	Guinée	99,99	99,99
EPC CAMEROUN	Cameroun	100	100
EPC GABON	Gabon	100	100
EPC COTE D'IVOIRE	Côte d'Ivoire	75	75
EPC CANADA	Canada	100	100

Entreprises associées – Mises en équivalence			
ARABIAN EXPLOSIVES (PRIVATE Ltd)	Emirats Arabes Unis	20	40
SOCIETE DE MINAGE EN GUINEE SAS (SMG)	France	50	50
NITROKEMINE	Guinée	50	50
KEMEK	Irlande	50	50
KEMEK US Limited	Irlande	50	50
EPC-B SCRL	Belgique	66,67	66,67
MCS	Arabie Saoudite	40	40
Entreprises non consolidées			
SICIEX	France	100	100
CORSE CONFORTEMENT FORAGE MINAGE	France	13,20	13,20
ADEX	France	5	5
ADEX TP	France	10	10
EXCHEM EXPLOSIVES Ltd	Grande Bretagne	92,48	92,48
Exchem Transport Ltd	Grande Bretagne	92,48	92,48
Exchem Defence Systems Ltd	Grande Bretagne	92,48	92,48
EDILCAVE (2)	Italie	0	100
EPC Liberia	Liberia	100	100
EPC Servicios Peru	Perou	50	50
EPC Andina	Perou	50	50
SANTOS DE CUNHA 7 (société en cours de liquidation)	Portugal	30	30
SOCIETE CONGOLAISE DES EXPLOSIFS	Congo	100	100

- (1) La société AMOVEO a fusionné avec 2B Recyclage SAS à effet 1^{er} janvier 2018.
(2) Les sociétés EDILCAVE et ESMAC ont fusionné avec EPC Italie à effet 1^{er} janvier 2018.

	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Total	France	Etranger	Total	France	Etranger
Intégration globale	42	16	26	44	17	27
Mise en équivalence	7	1	6	7	1	6
Total des sociétés consolidées	49	17	32	51	18	33

10. Honoraires des Commissaires aux Comptes

<i>En milliers d'euros</i>	PWC		Exco Paris Ace	
	Montant (HT)		Montant (HT)	
	2018	2017	2018	2017
AUDIT				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
- EPC	110	112	92	90
- Filiales consolidées	458	333	77	81
- Services autres que la certification des comptes				
- EPC	-	-	-	-
- Filiales consolidées	18	29	-	-
Sous-total Audit	586	474	169	171
AUTRES PRESTATIONS				
- Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Sous-total autres prestations	-	-	-	-
TOTAL	586	474	169	171

11. Événements post clôture

11.1. Important contrat en région parisienne pour EPC Démolition

Le groupe EPC à travers ses filiales ATD et OCCAMAT réalise actuellement le démantèlement des installations périphériques d'une importante centrale thermique située en région parisienne.

Cette opération attribuée par un des acteurs majeurs de l'énergie, consiste à désamianter et démanteler les installations d'alimentation en charbon et les processus industriels de traitement des suies et des fumées (hors cheminées) de cette centrale thermique désaffectée depuis plusieurs années.

Les travaux qui ont démarré récemment s'élèvent à près de 8 millions d'euros et doivent durer 2 ans, mobilisant une équipe de 5 ingénieurs à temps plein et plus de 50 opérateurs.

Le démantèlement va générer 12 000 tonnes de ferraille qui seront revalorisées à proximité du chantier. Une exigence particulière est demandée sur le suivi et la traçabilité des déchets afin de permettre leur recyclage dans des conditions optimales.

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

EXCO PARIS ACE
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Paris
5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'assemblée générale
Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques
61, rue de Galilée
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation de la valeur d'inventaire des titres de participation et créances rattachées

Description du risque

Les titres de participation et créances rattachées figurent au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant net de 129,6 M€, représentant 80% du total bilan.

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût historique d'acquisition. Une provision est constatée :

- Sur les titres de participation : si la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à leur valeur brute tel que décrit dans la note 4.12 de l'annexe aux comptes annuels.
- Sur les créances rattachées : si la situation nette des filiales est négative à hauteur de cette dernière brute tel que décrit dans la note 4.12 de l'annexe aux comptes annuels.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (capitaux propres) ou à des éléments prévisionnels (actualisation des flux futurs de trésorerie).

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'inventaire des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les états financiers des entités concernées.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie des activités des entités concernées établies et apprécier leur cohérence au regard des environnements économique dans lesquels opèrent ces entités ;
- apprécier la cohérence des taux de croissance retenu pour les flux projetés avec les analyses externes disponibles ;
- apprécier le caractère raisonnable des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés ;

- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

Identification et évaluation des risques et litiges

Description du risque

La Société Anonyme d'Explosifs et Produits Chimiques est impliquée dans des litiges et procédures judiciaires dans le cadre de son activité courante dont notamment l'affaire Stips TI décrite dans la note 1 « Faits caractéristiques de l'exercice-Evolution dans le dossier STIPS TI » de l'annexe aux comptes annuels qui ne fait l'objet d'aucune provision dans les états financiers

L'estimation des incidences de cette affaire fait l'objet d'une part significative de jugement de la Direction, notamment pour apprécier l'issue de l'affaire en cours. Nous avons donc considéré cet élément comme un point-clé de notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons mené des entretiens avec la Direction et obtenu une compréhension des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les risques de litiges avec les tiers.

Nous avons également :

- mené des entretiens auprès de la Direction juridique de la société et pris connaissance des analyses, réalisées en interne, du risque lié à cette affaire ;
- analysé les réponses des conseils juridiques de la société à nos demandes d'information ou les analyses que ces conseils ont produites dans le cadre du litige en cours ;
- vérifié que la note 1 « Faits caractéristiques de l'exercice-Evolution dans le dossier STIPS TI » de l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée sur l'affaire et les derniers développements.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques par votre Assemblée Générale du 24 juin 2009 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 11 décembre 2006 pour le cabinet Exco Paris Ace.

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 10^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Exco Paris Ace dans la 13^{ème} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de

l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au Comité un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris , le 29 mars 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

EXCO PARIS ACE

Thierry Charron

Alain Auvray

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

EXCO PARIS ACE
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Paris
5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'Assemblée Générale
Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques
61, rue de Galilee
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment

nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose l'incidence de la première application des nouvelles normes IFRS 9 relative aux instruments financiers et IFRS 15 relative aux produits des activités ordinaires tirés des contrats avec des clients.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des écarts d'acquisition

Description du risque

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 30,2 millions d'euros au 31 décembre 2018, soit 9% du total de l'actif. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, déterminée dans le cadre du test de dépréciation annuel ou d'un test ponctuel réalisé à la survenance d'un indice de perte de valeur, est inférieure à leur valeur nette comptable.

La détermination de la valeur recouvrable repose sur des calculs de flux de trésorerie futurs actualisés et requiert des jugements importants de la direction, notamment sur l'établissement des prévisions ainsi que sur le choix des taux d'actualisation et de croissance sur le long terme.

Nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition comme un point clé de notre audit, du fait de l'importance des écarts d'acquisition au bilan et des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions entrant dans l'évaluation de la valeur recouvrable.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons réalisé une analyse critique des modalités mises en œuvre par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition. Nos travaux ont consisté à :

- Analyser la composition de la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT au niveau auquel les écarts d'acquisition sont suivis par le Groupe et la cohérence de ces éléments avec ceux pris en compte dans les projections des flux de trésorerie ;

- apprécier la cohérence des projections de flux de trésorerie au regard des environnements économiques dans lesquels opère le Groupe ;
- apprécier la cohérence des taux de croissance retenu pour les flux projetés avec les analyses externes disponibles ;
- apprécier le caractère raisonnable des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés ;
- vérifier l'analyse de sensibilité, effectuée par la Direction, de la valeur d'utilité à une variation des principales hypothèses retenues ;
- vérifier que les notes 3.2.5, 3.3.2 et 6.1 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Identification et évaluation des risques et litiges

Description du risque

Le Groupe EPC est impliqué dans des litiges et procédures judiciaires dans le cadre de son activité courante dont notamment l'affaire Stips TI décrite dans la note 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui ne fait l'objet d'aucune provision dans les états financiers

L'estimation des incidences de cette affaire fait l'objet d'une part significative de jugement de la Direction, notamment pour apprécier l'issue de l'affaire en cours et son traitement comptable. Nous avons donc considéré cet élément comme un point-clé de notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons mené des entretiens avec la Direction et obtenu une compréhension des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les risques de litiges avec les tiers.

Nous avons également :

- mené des entretiens auprès de la Direction juridique du Groupe et pris connaissance des analyses, réalisées en interne, du risque lié à cette affaire ;
- analysé les réponses des conseils juridiques du Groupe à nos demandes d'information ou les analyses que ces conseils ont produites dans le cadre du litige en cours ;
- vérifié que la note 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée sur l'affaire et les derniers développements.

Impact de la comptabilisation des entités mises en équivalence

Description du risque

Comme indiqué en note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés, les participations dans les entreprises associées s'élèvent à 20,8 millions d'euros au 31 décembre 2018, y compris la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence d'un montant de 5,3 millions d'euros.

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la Mise En Equivalence (MEE) telle que décrite dans la note 3.2.1 « Entreprises associées » de l'annexe et sont soumises à un test de dépréciation en cas de baisse de valeur significative et/ou prolongée.

La comptabilisation des résultats et des participations dans les sociétés MEE est un point clé de notre audit en raison de la part significative du résultat net de ces sociétés dans le résultat consolidé du Groupe EPC, de la valeur comptable des participations dans les entités MEE et du jugement de la direction pour déterminer si une baisse de valeur est significative ou prolongée.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance de l'évaluation des risques, de la stratégie et des conclusions des auditeurs des sociétés MEE, ainsi que des évolutions et événements significatifs de la période ;
- apprécier les analyses de la direction concernant les indicateurs de perte de valeur des participations, y compris de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels, sur la base des projections de flux de trésorerie;
- apprécier le caractère adéquat de l'information présentée par le Groupe dans la note 6.4 « Participation dans les mises en équivalence » de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe EPC ;
- vérifier la cohérence des informations fournies dans l'information sectorielle en note 4.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques par votre Assemblée Générale du 24 juin 2009 pour le cabinet

PricewaterhouseCoopers Audit et du 11 décembre 2006 pour le cabinet Exco Paris Ace.

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 10^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Exco Paris Ace dans la 13^{ème} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 29 mars 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

EXCO PARIS ACE

Thierry Charron

Alain Auvray

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018)**

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

EXCO PARIS ACE
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Paris
5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

**(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018)**

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques

61, rue de Galilee
75008 Paris

A l'Assemblée générale de la Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Prêt à KEMEK US

Prêt de 728.000 € autorisé le 7 juin 2013 et prorogé par décision du conseil d'administration du 28 mars 2018

Dirigeant concerné : Monsieur Olivier Obst – Président d'EPC SA et Administrateur de KEMEK US.

Nature et objet : Prêt de 728 000€ daté du 18 avril 2018 pour une durée de 5 ans

Modalités : Prêt en date du 18 avril 2018, remboursable in fine et rémunéré au taux Euribor «3 mois + 2,6 points », identique à celui accordé par CRH (partenaire de la société dans cette co-entreprise)

Motif : Compte-tenu du développement de son activité et des investissements, KEMEK US n'est pas en mesure de rembourser le prêt octroyé le 18 avril 2013, ce qui a conduit à proroger ce prêt.

Solde du prêt au 31/12/2018 : 728.000 €

Produit d'intérêts comptabilisés du 18 avril 2018 au 31 décembre 2018 (Euribor 3 mois + 2,6pts) : 11 898,12 €.

Conventions et engagements autorisés et conclus depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés et conclus depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de non-concurrence de Monsieur Paul de Brancion

La convention de non concurrence de M. Paul de Brancion autorisée par le conseil d'administration du 11 octobre 2007 a été résiliée au terme d'un avenant autorisé par votre conseil d'administration du 28 mars 2019.

Dirigeant concerné : Monsieur Paul de Brancion- Administrateur

Modalités : Au terme de l'avenant, les parties conviennent de résilier d'un commun accord, sans aucune indemnité, la convention de non concurrence.

Motif : Renonciation pure et simple par l'intéressé (Monsieur Paul de Brancion) au bénéfice de la convention de non concurrence.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices

antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Régimes de retraites

1.1. Contrat collectif d'assurance à cotisation définies (art. 83 CGI)

Dirigeant concerné : Monsieur Olivier OBST, Président Directeur Général.

Nature et objet : contrat collectif d'assurance à cotisations définies (art. 83 CGI) en vigueur.

Modalités : aux termes du contrat autorisé en 2006, la cotisation versée chaque année par EPC SA est égale à 8% du salaire annuel brut total de l'assuré sans aucun plafond.

Le montant des cotisations versées par EPC en 2018 s'élève à 24 368,96 €.

1.2. Contrat de retraite à cotisations définies (art. 82 CGI)

Dirigeant concerné : Monsieur Olivier OBST, Président Directeur Général.

Nature et objet : contrat de retraite supplémentaire individuel relevant de l'article 82 du code général des impôts.

Modalités : cotisation annuelle de l'entreprise égale à 10% de la rémunération brute annuelle, toutes causes confondues, du bénéficiaire à compter du 1er janvier 2016.

Le montant des cotisations versées par EPC en 2018 s'élève à 50 681,78 €.

1. Prêt à KEMEK US

Trois conventions de prêts autorisées au cours d'exercices antérieurs ont été poursuivies en 2018 :

1.1 Prêt de 728.000 € d'une durée de 5 ans autorisé le 7 juin 2013

Dirigeant concerné : Monsieur Olivier Obst – Président d'EPC SA et Administrateur de KEMEK US.

Solde du prêt au 18/04/2018 : 728.000 €

Produit d'intérêts comptabilisés du 01 janvier 2018 au 18 avril 2018 (Euribor 3 mois + 2,6pts) : 4 915,40 €.

1.2 Prêt de 750.000 € d'une durée de 5 ans autorisé le 26 mars 2015

Dirigeant concerné : Monsieur Olivier Obst – Président d'EPC SA et Administrateur de KEMEK US.

Solde du prêt au 31/12/2018 : 750.000 €

Produit d'intérêts comptabilisées au titre de l'exercice 2018 (Euribor 3 mois + 2,6pts) : 17 268,55 €.

1.3 Prêt de 750.000 € d'une durée de 5 ans autorisé le 16 décembre 2015

Dirigeant concerné : Monsieur Olivier Obst – Président d'EPC SA et Administrateur de KEMEK US.

Solde du prêt au 31/12/2018 : 750.000 €

Produit d'intérêts comptabilisés au titre de l'exercice 2018 (Euribor 3 mois + 2,6 pts, avec un minimum de l'Euribor 3 mois de 0%) : 19 770,83 €.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de non-concurrence de Monsieur Paul de Brancion

La convention de non concurrence de M. Paul de Brancion autorisée et approuvée au cours d'exercices antérieurs, continu d'exister mais n'a donné lieu à aucune exécution en 2018.

2. Contrat de travail de Monsieur Olivier Obst, Président Directeur Général d'EPC

Les engagements relatifs au contrat de travail suspendu et à la convention de non concurrence conclue avec entre M. Olivier Obst et EPC autorisés et approuvés au cours des exercices antérieurs, continuent d'exister mais n'ont donné lieu à aucune exécution en 2018.

Modalités :

- contrat de travail: Monsieur Olivier Obst est lié à ADEX par un avenant à son contrat de travail prévoyant qu'en cas de changement de président ou d'actionnaire majoritaire d'EPC SA, il sera mis fin à son contrat de travail, si Monsieur Obst le demande, dans le cadre d'une rupture conventionnelle conclue conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et qui sera accompagnée, le cas échéant, par une prestation adéquate d'outplacement pendant la durée de la convention de non concurrence de Monsieur Olivier Obst mentionné ci-après.
- Convention de non concurrence : cette convention a pour objet l'interdiction à Monsieur Olivier Obst d'exercer ou de participer, directement ou indirectement ou par personne interposée, en qualité de mandataire social, salarié ou prestataire de service, à une activité dans le secteur de production et de la vente d'explosifs à usage civil, le forage minage ou l'activité de la déconstruction de bâtiments. Elle couvre tous les pays dans lesquels le groupe EPC exercera une activité dans les secteurs des explosifs industriels civils et du forage minage à la date de son départ du groupe EPC; le territoire de la France métropolitaine pour l'activité de la déconstruction de bâtiments tant que le groupe EPC y exerce cette activité. Cette convention a une durée de 3 ans à compter de la plus tardive des dates suivantes : (i) date de cessation de ses mandats de Président et de Directeur Général d'EPC SA, (ii) date de rupture de son contrat de travail. La compensation prévue pour l'ensemble de la durée de non concurrence est de 24 mois de rémunération brute fixe et variable, calculée sur la base de celle perçue au cours des 12 mois précédant la cessation des mandats sociaux dans le groupe EPC et payable en trois annuités d'égal montant.
-

3. Contrat collectif d'assurance à prestations définies (art. 39 CGI)

Dirigeant concerné : Monsieur Olivier OBST, Président Directeur Général

Nature et objet : contrat collectif d'assurance à prestations définies (art. 39 CGI) en vigueur.

Modalités : aux termes du contrat autorisé en 2006, la prestation additionnelle et conditionnelle viagère susceptible d'être versée au bénéficiaire lors de son départ en retraite, garantissait à ce dernier, après déduction des retraites des régimes obligatoires et des régimes de retraite par capitalisation en vigueur dans l'entreprise, une prestation égale à 75% de sa rémunération de base, après 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise. La rémunération de base est égale à la moyenne des 3 plus importants salaires et rémunérations perçus par l'intéressé au cours des 10 dernières années d'activité au sein de l'entreprise.

Aucun versement n'a été effectué par EPC au titre de ce contrat au cours de l'année 2018.

Fait à Paris, le 29 mars 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

EXCO PARIS ACE

Thierry Charron

Alain Auvray

28EPC SA

61 rue de Galilée
75 008 Paris

**RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
SUR LA DECLARATION CONSOLIDEE
DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE
FIGURANT DANS LE RAPPORT
SUR LA GESTION DU GROUPE**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Le 28 mars 2018

EPC SA

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport sur la gestion du groupe

Au Conseil d'Administration,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (ci-après « OTI ») de votre société (ci-après « entité »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1101¹, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport sur la gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect de nos règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle des Commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité et, le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs² que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices³ et couvrent entre 20 et 100 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes⁴ ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre novembre 2018 et mars 2019 sur une durée totale d'intervention de 2 semaines au cours desquelles nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générale, administration et finances, juridique, santé/sécurité/environnement et achats.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- La description du modèle d'affaires ne mentionne pas les éléments ci-après et leurs conséquences :
 - La communication avec les parties prenantes ;
 - Les ressources, à l'exception des collaborateurs ;
 - La création de valeur ;
 - Les perspectives et la stratégie du Groupe face aux enjeux du développement durable.
- Les politiques ne mentionnent pas systématiquement les objectifs, l'organisation, les ressources, les responsabilités et le périmètre ;

² Taux de produits à source unique ; Accidents de travail : taux de fréquence, taux de gravité ; Nombre d'incidents à haut potentiel (HIPO) ; Nombre de test/simulations liés à un aspect informatique

³ EPC France, EPC Maroc, EPC Côte d'Ivoire et EPC Marco Marodyn

⁴ Procédure PCA ; Certification ISO 22 301 ; Code de bonnes pratiques des affaires du Groupe ; Projet de Charte éthique ; Politique SSE

- Les données quantitatives y compris les indicateurs clés de performance, résultats des politiques menées, ne permettent pas systématiquement d'explicitier le niveau de maîtrise des risques extra financiers.
- Des améliorations à apporter dans l'établissement et le contrôle de certaines informations ont été identifiées.

Paris, le 28 mars 2019
L'organisme tiers indépendant,

BDO France - Léger & associés
Représenté par Iris DEKKICHE-CHABROL
Associée
Expert-Comptable
Département RSE



Attestation du rapport financier annuel 2018

Paris, le 15 avril 2019

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Le Président-Directeur général

Le Directeur Financier

Olivier Obst

Charles-Ernest Armand